

## **Orientations budgétaires 2010 - Actualisation du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI)**

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur** : Chaque année, le débat d'orientations budgétaires est l'occasion de dresser le cadre dans lequel s'élabore le budget de la Ville. Il doit permettre un échange de vues constructif, à partir d'un constat : celui du contexte général, des facteurs qui influent sur les choix à venir, mais aussi celui de la situation financière de la Ville et de la définition des moyens qui sont consacrés à la réalisation de ses ambitions.

**Ces ambitions, nous les connaissons.** Elles se situent dans le droit fil du projet de Ville Besançon 2020, décliné dans les différents documents de programmation que nous partageons avec l'Etat, la Région, le Département et le Grand Besançon. Cette ambition c'est aussi la trame de notre programme politique, dont la mise en œuvre sur le mandat est déclinée sur les différents budgets.

C'était le cas en 2009. Nous y reviendrons, en rappelant notamment les ajustements que l'impact de la crise économique nous a amenés à apporter. **Le projet de budget 2010 s'inscrit évidemment dans cette filiation et dans une logique pluriannuelle.** Notre gestion nous le permet, comme le montrent les premiers résultats de l'exercice passé. Nous confirmerons notre stratégie budgétaire et financière, qui sous-tend le Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI).

**Mais ce qui marque tout particulièrement le contexte de la préparation budgétaire 2010, c'est l'incertitude générale qui pèse aujourd'hui sur les finances locales.** Les Maires de tous bords politiques s'en sont fait largement écho lors du Congrès qui s'est tenu en novembre dernier. C'est l'inquiétude qui domine, face à **des projets de réforme dont ni l'Etat, ni les Collectivités Locales ne mesurent pleinement aujourd'hui les conséquences** : une réforme de la taxe professionnelle déconnectée de la réforme territoriale, une réduction persistante des moyens consacrés aux Collectivités auxquelles on demande de faire toujours plus, une absence complète de lisibilité sur l'évolution des ressources, qu'il s'agisse des dotations ou du levier fiscal.

Car les Collectivités ne demandent aujourd'hui rien d'autre que le respect des engagements pris et la capacité à jouer leur rôle, en se projetant dans l'avenir.

Alors que les dépenses subies augmentent continuellement, la stratégie pourrait être celle du renoncement. C'est peut-être la seule solution pour certains Départements dont l'exercice budgétaire, en période de crise, s'annonce particulièrement difficile. Nous ne ferons pas ce choix. **Nos décisions de gestion successives, la recherche constante de l'optimisation de nos moyens et une approche pragmatique nous permettent d'échapper à l'alternative d'une forte hausse fiscale ou d'une réduction significative de nos projets et du service rendu.**

Ce serait d'ailleurs une erreur stratégique, quand de grands chantiers vont redessiner, dans les années à venir, le visage de la capitale régionale et alors que les concurrences, mais aussi les futurs redécoupages institutionnels nous obligent à réfléchir à une autre échelle, pour s'inscrire pleinement dans la métropole Rhin-Rhône.

**Ce serait aussi une grave erreur pour les citoyens bisontins et les usagers du service public. Nous avons l'ambition de faire mieux parce que nous croyons que la dépense publique est légitime et créatrice de richesses.** C'était d'ailleurs un des engagements que nous avons pris en décidant d'accompagner le plan de relance de l'Etat.

Nous poursuivrons cet effort en 2010, avec à nouveau un accent mis sur les grands projets d'investissement importants pour la Ville et pour le Grand Besançon et sur les politiques de terrain, en choisissant de modérer la hausse fiscale. Tout cela n'est évidemment possible que par une vraie rigueur de gestion et un engagement fort de chaque Adjoint, dans sa délégation.

**Je vous propose d'illustrer le débat d'orientations budgétaires par un rapport présenté en 4 parties successives :**

- I/ Retour sur l'exercice 2009
- II/ Un contexte 2010 particulièrement incertain
- III/ Les priorités du BP 2010
- IV/ La stratégie budgétaire et l'actualisation du PPI.

## **I - Retour sur l'exercice 2009**

### **1 - L'évolution des comptes publics**

**A la date de rédaction de ce rapport, le déficit des comptes publics était estimé à près de 140 milliards d'euros en 2009. C'est un record absolu sous la V<sup>ème</sup> République.**

Il y a un an, le rapport d'orientations budgétaires évoquait déjà un contexte préoccupant, en rappelant que, sur 25 ans, la France était le pays d'Europe où la dette publique s'était le plus accrue. Depuis 1978, chaque année, le montant des dépenses publiques a été supérieur à celui des recettes.

**La forte progression de la dette depuis 2002, imputable au déficit public, a amené à dépasser la valeur de référence inscrite dans le pacte de stabilité et de croissance (3 % du PIB). Et la dette publique est avant tout celle de l'Etat.** En 2005, elle représentait 78 % du total et celle des administrations publiques (APUL) comptait pour 10 %. En 2008, ce pourcentage, après les transferts de l'acte II de la décentralisation, était de près de 11 %, la dette de l'Etat représentant désormais à elle seule 86 % du total.

En juin 2008, en application des dispositions de la loi organique du 1/8/2001 relative aux lois de finances, la **Cour des Comptes** a rendu un rapport sur la situation et les perspectives des finances publiques.

**On y note l'aggravation de la situation d'ensemble à fin 2007.** La Cour indique que «la réduction du déficit public qui avait été engagée en 2004 s'est interrompue en 2007» et que «la situation de la France a évolué à contrecourant de celle des autres pays européens». La Cour indique que cette situation «est de nature structurelle : elle s'explique à la fois par **une maîtrise insuffisante de la croissance de la dépenses publique (...) et par des mesures de réduction des impôts et des cotisations sociales (...) qui ont freiné la progression spontanément forte des recettes publiques**».

Le rapport se poursuit par une analyse par type d'administrations publiques. «Le déficit de l'Etat a augmenté de 2006 à 2007, quel que soit le référentiel retenu (...). Le déficit a entraîné une augmentation de 52 milliards d'euros des dettes financières de l'Etat et les charges financières ont cru de 2,3 milliards d'euros (...). Le besoin de financement des administrations sociales a diminué «grâce à des recettes exceptionnelles». **Le besoin de financement des administrations locales** est passé de 3,2 milliards d'euros en 2006 à 7,2 milliards d'euros en 2007 (...). Il reste faible par rapport à celui de l'Etat mais celui-ci leur a apporté 90 milliards d'euros de ressources (...). Si leur situation financière demeure saine, avec notamment un autofinancement qui couvre 70 % de leurs dépenses d'équipement, elle devient **progressivement plus tendue**».

Ce que DEXIA dans une étude plus récente consacrée aux Collectivités Locales et publiée en novembre 2009 traduisait par une aggravation de l'effet de ciseau et un recul de 4,4 % de l'épargne brute (la baisse est de 20,6 % pour les départements sous l'effet de la crise). Dans le même temps, les dotations de l'Etat n'ont progressé que de 0,8 %. En revanche, la hausse fiscale a été deux fois plus importante en 2009 qu'en 2008, sans être suffisante pour reconstituer les marges de manœuvre des Collectivités.

**Pour Philippe SEGUIN, la crise n'explique que la moitié du déficit public considérable de 2009** (près de 7 % du PIB, après 3,4 % en 2008 et 2,7 % en 2007), même si sur ce point la Cour des Comptes reconnaît «une divergence de vue avec la Direction du Budget». Elle estime le déficit structurel

de la France à environ 3,5 % du PIB contre 1,4 % en moyenne dans la zone euro. Dans sa présentation du rapport, le Président de la Cour des Comptes mettait en garde contre «l'emballement de la dette» «et la hausse «inévitabile» des prélèvements obligatoires.

Cette analyse doit amener à prendre avec une certaine distance les leçons de bonne gestion qui nous sont données.

**La Cour des Comptes écrivait en référence au programme de stabilité déposé par la France à Bruxelles : «pour les Collectivités Locales, l'effort escompté est plus important que pour les autres administrations publiques (...).** Les Collectivités sont responsables de la plupart des services publics territoriaux, dans des conditions souvent fixées par la loi, avec des contraintes de normes techniques, sanitaires et environnementales qui s'accroissent ; les transferts de compétences les conduisent à prendre en charge de nouveaux services, avec souvent des équipements qu'elles souhaitent remettre à niveau et réhabiliter, et de nouveaux agents. Elles n'ont pas la maîtrise de leurs politiques et coûts salariaux. Elles appliquent des statuts définis par l'Etat et la politique générale de rémunérations (et de pensions) comme les revalorisations périodiques d'ensemble (point d'indice) leurs échappent».

## **2 - Les impacts de la crise économique**

**Fin 2009, l'économie française semble sortir de la récession, sans pour autant que les effets de la crise s'atténuent. C'est particulièrement vrai pour le chômage et pour la précarité qui continuent de s'accroître.**

La crise boursière, devenue crise économique, a en effet généré **des mouvements brutaux sur l'ensemble des marchés de biens et services** : chute des matières premières (division par 4 du prix du pétrole entre mi 2008 et début 2009, suivie d'une légère remontée), renversement des indicateurs d'inflation (de 4 % à l'été 2008, l'inflation est devenue négative à l'été 2009) et surtout forte baisse des taux d'intérêt. Si les marges bancaires se sont fortement accrues à partir de septembre 2008, le mouvement s'est ralenti, puis a été en partie effacé par la chute des taux. On a pu constater en effet une baisse rapide des taux d'intervention des banques centrales (avec des taux entre 0 et 0,25 % aux Etats-Unis, de 1 % dans la zone euro). Les taux du marché au jour le jour sont encore plus bas et inférieurs à 0,5 % pour l'Eonia.

Ces différents éléments, même s'ils sont conjoncturels, sont favorables à la Ville. En effet, une remontée des taux d'intérêt n'est pas attendue avant la deuxième partie de l'année 2010 au plus tôt.

Mais ces effets positifs ne compenseront pas les conséquences économiques et sociales négatives pour le monde économique et pour les Collectivités Locales.

**Globalement, la crise accentue l'effet de ciseau pour les comptes des Collectivités Locales.** Concernant les recettes, l'effet le plus visible est celui des droits de mutation. Ces derniers ont enregistré une chute de plus de 30 % sur les premiers mois de 2009 par rapport à la période correspondante de 2008. Cela concerne au premier chef les Départements, mais aussi les Communes. Pour la Ville, en 2009 la baisse a été de 30 % et de CA à CA la perte de recettes est de près de 1 M€. Toujours en **matière de recettes**, un autre poste est directement impacté pour la Ville par la crise, c'est celui des recettes émanant du Casino. Elles sont aussi en forte baisse et la prévision au BP 2010 devra être réduite. On peut noter que **pour toutes les strates des Collectivités, les incidences de la crise sont mesurables** : baisse du Versement Transport, des recettes de TIPP, de la taxe spéciale sur les contrats d'assurance et de la future part de valeur ajoutée de la taxe professionnelle réformée.

**L'impact est aussi important en matière de dépenses. La montée des dépenses sociales** à la charge des Départements (RMI - RSA par exemple) est une contrainte très forte. C'est vrai aussi pour les CCAS. Pour celui de Besançon, les + 0,3 M€ attribués du fait de la crise ont été indispensables. Ils seront à pérenniser en 2010. Sur 2009, l'excédent de fin d'année du CCAS sera réduit de près de 0,9 M€. La Ville renforcera donc son indispensable soutien en 2010.

**La situation reste en effet tendue.** Il faut rappeler qu'en 2008, près de 5 200 ménages bisontins sont titulaires de minima sociaux, 2 800 sont allocataires du RMI et que près de 9 500 allocataires CAF sont sous le seuil des bas revenus. Le taux de chômage était de 9 % au deuxième trimestre 2009, il était de 6,9 % un an plus tôt. Depuis le début de la crise, la hausse des demandeurs d'emploi bisontins a été de 21 % (entre juillet 2008 et août 2009).

C'est une situation extrêmement préoccupante qui ne peut pas laisser indifférent. **L'Etat et les Collectivités se doivent d'intervenir**, alors que l'argent public est de moins en moins disponible.

### **3 - Une stratégie municipale toujours d'actualité**

Lors du vote du BP 2009, la Ville avait présenté un «budget de résistance», avec la volonté affichée de continuer à porter de grands projets et les politiques indispensables pour le quotidien des Bisontins. Avec un budget principal en très léger recul, il s'agissait de réorienter les moyens pour accroître l'investissement public et soutenir l'activité et de mettre l'accent sur les politiques de proximité, menées notamment avec le CCAS.

**C'est donc logiquement que la Ville a décidé d'accompagner le plan de relance de l'Etat.** Il faut rappeler en effet que les Collectivités Locales réalisent à elles seules 73 % de l'investissement public et qu'il y a un certain illogisme à leur demander d'investir davantage, à réduire leurs dotations et à les accuser régulièrement de trop dépenser et de trop s'endetter.

**C'est cette situation qui aboutit au paradoxe de la hausse de l'imposition locale, alors que notre objectif est tout autant de soutenir l'investissement, que le pouvoir d'achat** (volet trop absent du plan de relance de l'Etat). L'effort demandé par la Ville de Besançon à ses contribuables a été lui inférieur à la moyenne. D'après la DGCL, en 2009 la hausse des taux de fiscalité locale a été de 3,4 % en moyenne toutes Collectivités confondues. Pour l'ensemble des Communes, la hausse des taux a été de 2,7 % (contre 2 % en moyenne à Besançon, mais seulement 1 % pour la taxe d'habitation).

Au cours des premiers mois de 2009, face à l'aggravation de la crise, la Ville a réajusté sa stratégie et décidé de consacrer des moyens supplémentaires à ses interventions, notamment en profitant du versement anticipé du FCTVA. **Le «plan municipal pour relever les défis de la crise»** a été présenté au Conseil Municipal avec la DM1. Au-delà des moyens qui lui ont été consacrés (près de 5 M€), **son argumentaire et ses priorités méritent d'être rappelés car ils sont toujours d'actualité.**

La logique de la Ville est celle d'un accompagnement dynamique, pas d'un saupoudrage ou d'un affichage. Il s'agit de **concentrer nos moyens** autour d'axes significatifs qui répondent aux problèmes économiques, sociaux et environnementaux et aux besoins des habitants. Les priorités en temps de crise, si elles ne recouvrent pas l'intégralité de l'action municipale, doivent être au cœur de l'action, en 2009, comme en 2010 car les grands enjeux sont ceux de la création de richesses et d'emplois, de la cohésion sociale et de la préservation de l'environnement.

#### **La stratégie municipale reposait alors sur 3 axes :**

##### **• Favoriser la création de richesses et d'emplois.**

C'est la place de Besançon, capitale régionale qui est à conforter. C'est l'enjeu d'aujourd'hui et de demain pour renforcer son attractivité et son rayonnement.

4 objectifs y participent : l'optimisation de l'accueil de la LGV pour favoriser le dynamisme économique, le renforcement de l'attractivité de Besançon comme destination «enseignement supérieur», l'intégration du projet de TCSP comme levier d'aménagement urbain, le renforcement de Besançon comme destination touristique et commerciale.

##### **• Favoriser la cohésion sociale en luttant contre l'exclusion et en consolidant le lien social.**

Les priorités sont de répondre à l'urgence sociale dans les parcours d'insertion et de retour à l'emploi, de faire face aux enjeux du vieillissement et de l'accessibilité, de favoriser l'intégration sociale

dans les quartiers et l'épanouissement des jeunes jusqu'à l'autonomie, de garantir l'accès au sport et à la culture pour tous, de développer une nouvelle citoyenneté locale de proximité.

• **Favoriser un développement respectueux de l'environnement dans le cadre du plan climat Energie Territoire et de l'Agenda 21.**

Cela implique pour la Ville, en lien étroit avec le Grand Besançon et l'ensemble de nos partenaires de faciliter les modes alternatifs à la voiture en organisant les déplacements, de garantir à tous un cadre de vie de qualité, de se montrer exemplaire en matière d'environnement et de maîtrise énergétique et de garantir la qualité de l'eau au meilleur prix.

Cette synthèse est un concentré du programme municipal et de nos priorités. Le budget 2010 en prolongera la mise en œuvre sur les mois à venir.

## **II - Un contexte 2010 particulièrement incertain**

### **1 - La réforme territoriale et la réforme des finances publiques**

Lors du **discours de Toulon en septembre 2008**, le Président de la République avait annoncé : « le grand chantier de la réforme de nos administrations locales sera ouvert dès le mois de janvier. Le moment est venu de poser la question des échelons des Collectivités Locales, dont le nombre et l'enchevêtrement des compétences est une source d'inefficacité et de dépenses supplémentaires ». C'était avant un autre discours, à Douai en décembre 2008, où les Collectivités étaient appelées à accompagner le plan de relance de l'Etat. Mais le projet de réforme territoriale n'a pas été abandonné et en février 2009, le Président de la République y ajoutait un élément : **l'annonce sans concertation de la suppression de la taxe professionnelle, première ressource des Collectivités.**

Rarement une réforme aussi importante aura été menée, contre l'avis d'une grande partie des élus locaux, avec autant de précipitation (à tel point que d'illustres anciens Premiers Ministres comme A. JUPPE, E. BALLADUR ou J.P. RAFFARIN ont émis plus que des réserves).

**La question n'est pas de s'opposer à une réforme, mais de mesurer la nature et les conséquences d'une telle réforme.**

Pour cela, on peut rappeler les principes qui avaient été posés unanimement en novembre 2007 par l'Association des Maires de France, l'Assemblée des Départements de France et l'Association des Régions de France, en réponse à un avis du Conseil Economique et Social.

Les associations d'élus avaient d'abord rappelé les **inconvenients unanimement reconnus du système actuel** : un ensemble de plus en plus complexe et de moins en moins lisible, dénaturé par les interventions successives de l'Etat sans que son caractère inéquitable ait été véritablement corrigé, une autonomie fiscale des Collectivités territoriales en régression, une part croissante de l'Etat dans les dégrèvements incitant à la déresponsabilisation, une part de près d'un tiers de la fiscalité locale à la charge de ce dernier, l'incitant à remettre en cause régulièrement les règles en vigueur dans une logique de réduction de ses propres déficits.

**A partir de ces constats, les associations d'élus fixaient plusieurs préalables nécessaires à toute réforme** : assurer aux Collectivités des ressources équivalentes, restaurer l'autonomie fiscale, réformer à prélèvement fiscal global constant, organiser et maîtriser les transferts entre les Collectivités Territoriales et entre les contribuables et assurer une plus forte péréquation. Suivaient une série de **recommandations** : supprimer les dégrèvements et mettre en place des impôts à assiette évolutive et au rendement dynamique, lier l'impôt aux compétences exercées, redonner aux élus le pouvoir d'une réelle politique fiscale, introduire le revenu dans l'assiette des impôts locaux, créer une fiscalité écologique globale, adosser la péréquation aux concours financiers et plus globalement revoir les relations entre l'Etat et les Collectivités sur de nouvelles bases.

Force est de constater que **les premiers projets de réforme** distillés au compte goutte à la fin de l'été 2009 n'allaient pas dans cette direction : priorité affichée, au travers de la création du conseiller territorial, à la recherche «d'économies d'échelle», suppression de la clause générale de compétence, perte du pouvoir fiscal pour les Régions, recentralisation d'un certain nombre de décisions, flou sur les modalités de compensation au-delà de 2010, poids du lobby des entreprises, absence de garanties sur les ressources des Départements et des Régions, manque de visibilité sur la réforme des valeurs locatives. Il faut comprendre les inquiétudes des élus locaux qui craignent pour leur **autonomie fiscale et financière**. On peut rappeler que depuis 1979, il y a eu 10 réformes successives de la taxe professionnelle et qu'elles n'ont pas été compensées en totalité. La perte cumulée pour le Grand Besançon est estimée pour 2004-2009 à 34 M€.

Depuis l'automne 2009, les inquiétudes n'ont été que partiellement levées même si, sous la pression des élus locaux et au cours du débat parlementaire, **quelques garanties ont été apportées** : nouvelle répartition de la part valeur ajoutée de la future cotisation économique territoriale, garantie annoncée d'une compensation au-delà de 2010, clause de revoyure par exemple. **Mais les élus ne disposent toujours pas de simulations budgétaires stables, collectivité par collectivité, ni surtout d'une lisibilité à long terme.**

**La réforme territoriale a été déconnectée de la réforme de la taxe professionnelle.** On discute de la réforme de l'impôt avant de discuter de la réforme des compétences. La réforme territoriale devrait avoir des conséquences fortes s'agissant des **relations Ville/CAGB** : comment devrait évoluer la répartition de l'impôt ménage entre Ville et CAGB ? Quel impact sur le pacte financier, la répartition de l'Attribution de Compensation et de la Dotation de Solidarité Communautaire ? Quelles garanties d'évolution des ressources pour la Ville et pour la CAGB ? Quelles contraintes réciproques sur les politiques fiscales de chacun ? Et d'autres questions sans réponse : quel avenir pour le Fonds Départemental de Péréquation de la TP ? Quelle réforme des valeurs locatives et quels transferts de charges induits sur les contribuables locaux ?

**Toutes ces questions sans réponse, à la date de rédaction de ce rapport, ne permettent pas clairement d'actualiser les perspectives budgétaires.**

## **2 - Une reprise économique qui ne se confirme pas**

Selon les prévisions du FMI d'octobre 2009, la récession mondiale est terminée, **la reprise est annoncée mais devrait toutefois être lente**. La contraction de l'activité mondiale est estimée à hauteur de 1 % en 2009. La croissance mondiale anticipée pour 2010 devrait être positive (+ 3 %) mais inférieure à celle d'avant crise (+ 5 % en 2007).

La zone euro pourrait sortir de la récession au second semestre 2009. D'après les prévisions du FMI, la contraction de l'activité atteindrait 4,2 % sur l'ensemble de l'année. Pour 2010, la reprise est estimée à hauteur de 0,3 %, alors que le consensus des économistes prévoit en moyenne + 1,3 %. L'inflation de la zone euro devrait rester faible en 2010 (+ 0,8 % selon le FMI, après + 0,3 % en 2009).

**Pour ce qui est de la France, la reprise est aussi timide.** Après quatre trimestres de repli, le produit intérieur brut a connu deux trimestres de hausse (+ 0,3 % chacun). Les économistes s'entendent pour anticiper en 2009 un recul du PIB de 2,2 %. La consommation des ménages, à la lecture des données disponibles fin 2009, peine à repartir (+ 0 % au 3<sup>ème</sup> trimestre). **Le marché du travail continue de se détériorer et le maintien du chômage à un niveau élevé est une réalité, qui freine la consommation.** L'investissement continue de se réduire sous l'effet de la baisse de l'investissement des entreprises (- 0,7 % au 3<sup>ème</sup> trimestre), de celui des ménages (- 2,9 %) et des administrations publiques (- 0,9 %). Au total, le **recul de l'investissement** est de - 1,4 % au 3<sup>ème</sup> trimestre. Il devrait être de - 6,8 % sur l'ensemble de l'année.

En France, l'évolution du PIB pourrait représenter + 1,2 % en 2010 mais certains économistes sont bien plus pessimistes et tablent sur moins de 0,5 %. Les facteurs d'incertitude restent élevés. L'inflation sur l'ensemble de l'année devrait être inférieure à 1,5 %.

Dans un tel contexte, la vigilance reste de mise. **Le rôle du secteur public comme facilitateur des politiques économiques est plus que jamais d'actualité**, tandis que certains s'inquiètent des risques de «trous d'air» en sortie de crise (baisse de l'investissement public, fin de la prime à la casse par exemple).

**Malgré une situation globalement saine, les perspectives ne sont pas favorables pour les Collectivités Locales**, si l'on en croit la note de conjoncture publiée par DEXIA en novembre 2009. Sur la section de fonctionnement, les principales dotations sont encadrées par la loi de finances et en recettes, 2010 sera marquée par la première étape de la réforme de la taxe professionnelle. Selon DEXIA, «en 2010 l'investissement local retrouverait des évolutions positives, mais dans des proportions moindres que celles attendues généralement en troisième année de mandat municipal». La banque souligne en effet que les réformes en cours, source d'inquiétude pour les Collectivités, pourraient inciter les élus à repousser au-delà de 2010 certains investissements «dans l'attente d'une vision claire de l'évolution de leurs ressources fiscales futures».

**Les marges de manœuvre se réduisent régulièrement. Alors que la pression fiscale a pourtant augmenté en 2009, avec des taxes fiscales dynamiques, l'épargne de gestion a baissé.** Dans sa note de conjoncture, DEXIA écrit qu'en 2010 l'investissement resterait surtout «porté par le bloc communal, premier investisseur local, mais aussi niveau de Collectivités Locales qui a le plus diminué ses dépenses d'équipement en 2008 et 2009».

**A contrario, de grandes échéances s'annoncent qui impliqueront de solliciter encore les Collectivités de proximité** : le renouvellement des Contrats de Projets Etat/Région (CPER) qui arriveront à échéance en 2013 et qui devraient donner lieu à une première révision à mi parcours, la mise en œuvre des obligations de la loi handicap du 11/02/05 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et enfin (autre sujet majeur) la déclinaison opérationnelle du Grenelle de l'Environnement : réduction des consommations énergétiques du bâti existant, plans climat, développement des transports collectifs en site propre... etc. En juin 2009, l'Etat évaluait l'impact économique du Grenelle de l'Environnement à 450 milliards d'euros sur 12 ans, mais financés à hauteur de 170 milliards d'euros par l'Etat et les Collectivités Territoriales.

### **3 - Un projet de loi de finances désavantageux pour les Collectivités**

La lecture, en loi de finances, de l'effort de l'Etat en faveur des Collectivités Locales relève régulièrement de **l'exercice du verre à moitié plein ou à moitié vide**. L'Etat fait remarquer que c'est un des premiers budgets de la nation et qu'il évolue plus favorablement que les crédits qu'il accorde à ses propres services. Les Collectivités Locales notent qu'elles ne s'y retrouvent pas et qu'en écornant les sommes auxquelles elles ont droit, l'Etat fait supporter aux territoires sa propre impécuniosité, sans jouer son rôle de correcteur des inégalités locales.

Il est vrai qu'en faisant **un peu d'histoire des finances publiques**, on aura du mal à ne pas trouver une dotation ou une compensation qui ne soient pas la traduction budgétaire d'une décision du législateur imposée aux Collectivités (elles ne sont pas demandeurs des exceptions, allègements, exonérations, toilettages ou dégrèvements divers, plus ou moins compensés). On trouvera aussi difficilement une dotation qui ait évolué au moins aussi vite que la ressource fiscale qu'elle a remplacée (sans parler de la perte d'autonomie que cela traduit pour la collectivité concernée).

**Sans rentrer dans ce débat, on peut constater que l'année 2009 a marqué un changement radical.** Les Collectivités ont connu une période de dotations garanties, de participation à la croissance avec le contrat de croissance et de solidarité, puis d'indexation partielle avec le pacte de stabilité. Cette période a pris fin en 2009 avec la remise en cause des mécanismes précédents. **Pour la première fois, les dotations de fonctionnement reçues par la Ville n'ont pas connu une évolution ralentie, voire inférieure à l'inflation ; elles ont purement et simplement diminué. Et le mouvement se poursuivra en 2010.**

En effet, **le projet de loi de finances 2010** est dans le droit fil de celui de 2009. Il prévoit une évolution de 0,6 % des concours financiers de l'Etat aux Collectivités. En incluant le FCTVA (mais dont les

règles d'évolution sont autonomes) la progression est de 1,2 %. Hors FCTVA, cette évolution est moitié moindre que l'inflation estimée en loi de finances pour 2010. Et elle est sans commune mesure avec l'évolution des charges constatée réellement par les Collectivités. En effet, si on se réfère au «panier des Maires», indice publié par l'AMF et DEXIA, on constate en novembre 2009 que l'indice des prix des dépenses communales par leur nature même, a progressé de 2,6 % sur les 4 derniers trimestres, soit 1,3 % au-dessus de l'indice des prix hors tabac.

**De BP à BP, la perte de recettes pour le budget communal sera supérieure à 1 M€.** Comme chaque année, plusieurs compensations et exonérations issues de l'enveloppe normée joueront le rôle de «variables d'ajustement» ; elles reculeront une nouvelle fois au niveau national. La réforme de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSUCS) est à nouveau reportée et son évolution devrait être plus faible qu'en 2009. La dotation forfaitaire connaîtra une nouvelle ponction. Quant à la mise en œuvre de la taxe carbone qui coûtera près de 150 K€ pour la Ville, elle ne devait pas être compensée pour les Collectivités. Sous la pression des élus, le Gouvernement a annoncé qu'un fonds spécial serait créé après de l'ADEME pour apporter des subventions aux Collectivités.

**Les élus du Comité de Finances Locales ont accueilli très froidement le projet de loi de finances**, toujours en débat au Parlement à la mi décembre. Sans langue de bois, Philippe LAURENT, Maire de Sceaux et Président de la Commission des Finances de l'AMF a déclaré que le projet de loi de finances marquait «une rupture majeure dans le financement de l'action publique (...)».

**Comme c'était déjà le cas l'année dernière, figure en annexe du rapport d'orientations budgétaires, le tableau actualisé par la Ville des désengagements de l'Etat.** Y figurent de façon très transparente, les pertes de ressources annuelles et les coûts supplémentaires, lorsque ces sommes sont certaines, mesurables et rattachées à une décision identifiable. L'année de référence est l'année 2004. Lorsque le cadre légal a changé, les montants sont recalculés selon les règles en vigueur en 2004, comme pour les dotations et participations. On constate effectivement que le mouvement s'est accentué en fin de période. Sur une base 2004, on est passé d'une perte annuelle de près de 1 M€/an entre 2005 et 2007, à - 1,5 M€ en 2008 et - 2,8 M€ en 2009. En cumulé, cela représente - 7,2 M€, soit une moyenne annuelle de - 1,4 M€/an pour la Ville (l'équivalent annuel de près de 2 points de fiscalité).

### III - Les priorités du BP 2010

#### 1 - Les priorités et les choix de gestion en période de crise prolongée

**Première priorité : nous maintiendrons en 2010 l'effort exceptionnel consacré par la Ville aux programmes d'investissement et aux opérations d'équipement.** Notre situation financière et le faible taux d'endettement de la Ville nous le permettent. Ce choix, qui ne sera pas nécessairement linéaire sur toute la durée du mandat, s'inscrit dans la logique de ce que la Ville a initié en 2009 et de son soutien affirmé à l'activité et à l'emploi. C'est une priorité pour notre action et une nécessité pour le développement de la Ville.

**Les dépenses d'équipement seront donc en hausse en 2010** par rapport aux 40 M€ inscrits au BP 2009. Cette augmentation sera financée par une hausse de l'emprunt, mais dans une faible proportion. Nous poursuivrons la réalisation des engagements inscrits au PPI et le lancement des opérations prévues, mais nous inscrirons aussi des lignes nouvelles destinées à permettre la réalisation de notre engagement en faveur de l'accessibilité des handicapés et la réalisation d'économies d'énergie.

**Deuxième priorité : l'accompagnement des personnes en difficulté et le renforcement des politiques menées par le CCAS.** En 2010, la Ville pérennisera l'effort exceptionnel de + 0,3 M€ voté en cours d'année 2009. **La hausse de la subvention permettra de porter l'aide de la Ville au-delà de 9 M€ de BP à BP.** C'est une nécessité face aux graves difficultés que nous connaissons actuellement et alors que le CCAS, comme beaucoup, doit faire face à un resserrement de ses marges de manœuvre financières. En 2009, le soutien de la Ville a permis de **faire face aux urgences** : renforcement des aides financières individuelles, accompagnement de la restructuration des logements foyers avec une diminution des tarifications, accompagnement du CHAT confronté au ralentissement économique. En 2010, les efforts menés par le CCAS et les moyens apportés par la Ville permettront de consolider ces

interventions, de diversifier les outils d'insertion sociale et professionnelle et de poursuivre l'ensemble des politiques sociales, en particulier pour ce qui concerne l'accompagnement du vieillissement et du handicap.

**Troisième priorité : le pouvoir d'achat.** Il est évident qu'en ce domaine les leviers d'intervention de la Ville sont limités, surtout dans un contexte difficile pour les finances publiques. Alors que l'inflation 2010 est estimée à 1,2 % en loi de finances, nous nous engageons à ce que **les tarifs** municipaux augmentent en moyenne de seulement 1 %. Nous travaillons aussi à une nouvelle grille prenant en compte **les coefficients familiaux** qui devrait être finalisée début 2010 pour la restauration scolaire. Elle entrera en vigueur pour la rentrée 2010/2011. Enfin, les efforts faits sur la construction du budget 2010 permettent d'envisager **une hausse fiscale limitée**, inférieure à celle que nous nous sommes résolus à appliquer en 2009.

**Quatrième priorité : elle concerne nos modes d'intervention et nos choix de gestion.** Alors qu'un certain nombre de Collectivités sont tentées par la débudgétisation comme d'autres en leur temps par les emprunts structurés, nous réaffirmons fortement **notre attachement au service public**, quel que soit son mode de gestion : régie municipale, budgets annexes ou établissements publics municipaux. C'est un choix politique fort qui a fait ses preuves, par exemple dans le domaine de l'eau. La démonstration est d'ailleurs tellement probante que le prix de l'eau est revenu aujourd'hui au tarif de 2001, ce qui nous oblige en 2010 à de légers ajustements, économiquement indispensables. Cet attachement à la qualité du service public nous oblige à continuer à faire mieux et à améliorer nos modes de gestion. Nous poursuivrons en 2010 le vaste travail d'analyse mené en interne par la majorité municipale, avec le dispositif APPEL (Analyse des Politiques Publiques et des Engagements Locaux).

## **2 - Les grands équipements destinés à préparer l'avenir**

Ce qui marquera spécifiquement le budget 2010, c'est l'inscription de crédits pour **des opérations majeures entrant en phase opérationnelle ou pré opérationnelle dès cette année.**

On peut d'abord citer **trois dossiers structurants** dans lesquels la Ville est particulièrement impliquée et dont elle partage, dans certains cas, la maîtrise d'ouvrage : il s'agit du TCSP, de l'accueil de la LGV sur le site de la gare Viotte et du projet de Cité des Arts destiné à remodeler l'entrée de Ville. Dans les trois cas, il s'agit de dossiers complexes, parfois contestés, mais qui manifestent une ambition pour le rayonnement de Besançon.

Malgré ses vicissitudes, le travail sur **le projet de TCSP** se poursuit avec une volonté toujours intacte. Le Grand Besançon y travaille et la Ville, pour ce qui la concerne, avance elle aussi sur les opérations connexes. L'aménagement du Boulevard Diderot et de l'entrée de la zone d'activités des Hauts du Chazal et du CHU seront prioritaires en 2010. Le dossier du **Pôle Viotte** connaîtra lui aussi des avancées significatives, même si les négociations avec les financeurs ne sont pas achevées. La Ville affectera des moyens à la première tranche du pôle multimodal et préparera le déplacement du monument aux morts. Enfin, 2010 verra le démarrage effectif des travaux de **la Cité des Arts** (acquisitions foncières et premiers marchés) alors que se poursuivent les travaux d'une autre opération majeure, **la construction de la SMAC**. Dans ces différents cas, il s'agit de signes visibles du réaménagement urbain qui contribueront au renforcement de l'attractivité de la capitale régionale.

L'année qui démarre permettra aussi de faire avancer **des dossiers d'aménagement importants**, inscrits dans notre politique urbaine et obéissant à des exigences fortes notamment pour ce qui est de l'accès au logement ou en matière environnementale. On peut citer le démarrage programmé de l'opération du 6 rue de la Madeleine. Nous poursuivons aussi résolument les études, la programmation des rachats et des travaux et la finalisation des projets sur les sites de la caserne Vauban et des Vaîtes. Un pas a également été franchi sur les Prés de Vaux avec la préemption de la Ville.

Notre ambition s'affirme dans le déblocage des fouilles sur le site de Pasteur et dans la poursuite des projets urbains majeurs que sont les PRU de Planoise et des Clairs-Soleils. De nouveaux ensembles vont voir le jour, notamment autour de la thématique culturelle, avec par exemple l'ouverture programmée de la friche culturelle sur le site de Supérieur.

**C'est tout un ensemble d'opérations qui s'inscrivent sur le territoire bisontin** dans la logique d'équilibre voulue au travers de notre PLU. Mais c'est aussi une volonté partenariale qui nous anime, en accord avec les grandes Collectivités de proximité qui participent à ces projets : l'Etat, la Région, le Département et le Grand Besançon.

Enfin, **d'autres projets significatifs** seront proposés au budget primitif. Certains sont pluriannuels mais majeurs : il s'agit par exemple de la poursuite de notre engagement en faveur de la rénovation des équipements universitaires. D'autres trouveront toute leur place dans notre politique touristique : poursuite des interventions sur la Citadelle et le Patrimoine Vauban, poursuite des travaux sur le site de l'Hôtel de Ville, pour ces seuls exemples.

### **3 - Un service public municipal conforté**

Nous continuerons à mettre **la question du développement durable au cœur de nos préoccupations**, avec le nouvel Agenda 21 et l'élaboration de notre plan climat territorial. Nous poursuivrons nos efforts dans le domaine de la formation-sensibilisation et en faveur des économies d'énergie. 1 M€ seront inscrits pour une opération globale tout à fait exemplaire, dont la finalisation est en cours.

Dans le domaine de **l'environnement et de la qualité de la vie**, nous augmenterons aussi les crédits consacrés aux travaux de proximité dans les parcs et jardins et pour l'ensemble des interventions du Plan de Déplacement Urbain. Enfin, la Ville s'engage dans une série d'actions qui, sur ses budgets Eau et Assainissement, lui permettront de continuer à délivrer une ressource de qualité.

En direction de la jeunesse, nous reconduirons les actions menées pour renforcer **la lisibilité de notre université et l'accueil des étudiants**. Le programme des bourses de doctorants sera augmenté. Des crédits seront également inscrits pour donner une nouvelle dimension à nos **partenariats avec les structures associatives et les maisons de quartier**. Nous travaillerons aussi à inscrire notre action dans de **nouveaux projets de territoire**, avec les Adjoints de quartier.

Dans le domaine de **l'éducation**, s'agissant de l'école et des crèches, un travail sera mené sur les conditions d'accueil, de tarification et d'encadrement. L'ouverture attendue de la nouvelle cuisine centrale permettra d'améliorer la qualité de nos prestations. Enfin, la Ville réfléchit à ses interventions sur le temps périscolaire, alors que les attentes des familles sont fortes et les responsabilités des Collectivités de plus en plus mises en avant.

**Une attention particulière sera apportée aux usagers en difficulté ou en situation de handicap**. La Ville sur ce point travaille étroitement avec le CCAS.

Autre préoccupation forte de nos concitoyens : **la qualité de nos services** et la garantie de **tranquillité** à leur apporter. Sur le premier point, la Ville s'engage en 2010 dans une restructuration de plusieurs de ses services, notamment celui des Formalités Administratives et dans l'adhésion à la charte Marianne. Pour ce qui concerne la Tranquillité Publique, nous avons tiré le bilan du dispositif des correspondants de nuit et nous mettrons en place en 2010 celui des correspondants de tranquillité.

La Ville souhaite aussi en **2010 redynamiser son engagement au sein de la charte de la diversité**, pour lutter contre toutes les formes de discriminations.

Il est aussi prévu en 2010 de poursuivre les efforts d'amélioration des conditions de travail de nos personnels, notamment au titre de la Police Municipale, de la Voirie et des Espaces Verts. Nous construisons le schéma directeur du CTM. Nous renforcerons également **nos partenariats avec le Grand Besançon**, en particulier sur les questions de l'emploi, de l'insertion et du développement économique, comme les projets menés avec l'Office du Commerce.

Enfin, **dans le domaine du sport de haut niveau**, nous réaffirmerons notre partenariat et notre vigilance. La Ville souhaite aussi accentuer son effort en faveur du sport individuel **et du sport amateur**. Les crédits qui y sont consacrés seront revalorisés. Nous poursuivrons également la rénovation des locaux sportifs de proximité et des équipements de quartiers.

**2010 devrait enfin marquer une nouvelle étape s'agissant de nos ambitions en matière touristique et culturelle.** De nouveaux moyens seront affectés pour accompagner le plan de développement touristique de la Ville. Il intégrera notre projet sur la Citadelle. En 2010, sera mise en place la structure de gestion de la SMAC, ainsi qu'une série d'actions de préfiguration en faveur des musiques actuelles. L'année permettra aussi la mise en place du nouveau projet de l'orchestre, en coordination avec les autres partenaires et acteurs culturels bisontins.

#### **IV - La stratégie budgétaire et l'actualisation du PPI**

##### **1 - Les résultats de 2009 et la situation financière de la Ville**

A la date de rédaction du rapport d'orientations budgétaires, l'exercice 2009 n'est pas complètement achevé et les données financières connues ne sont pas définitives. Toutefois, **les premiers résultats du compte administratif prévisionnel** sont positifs et conformes aux inscriptions et estimations de l'exercice.

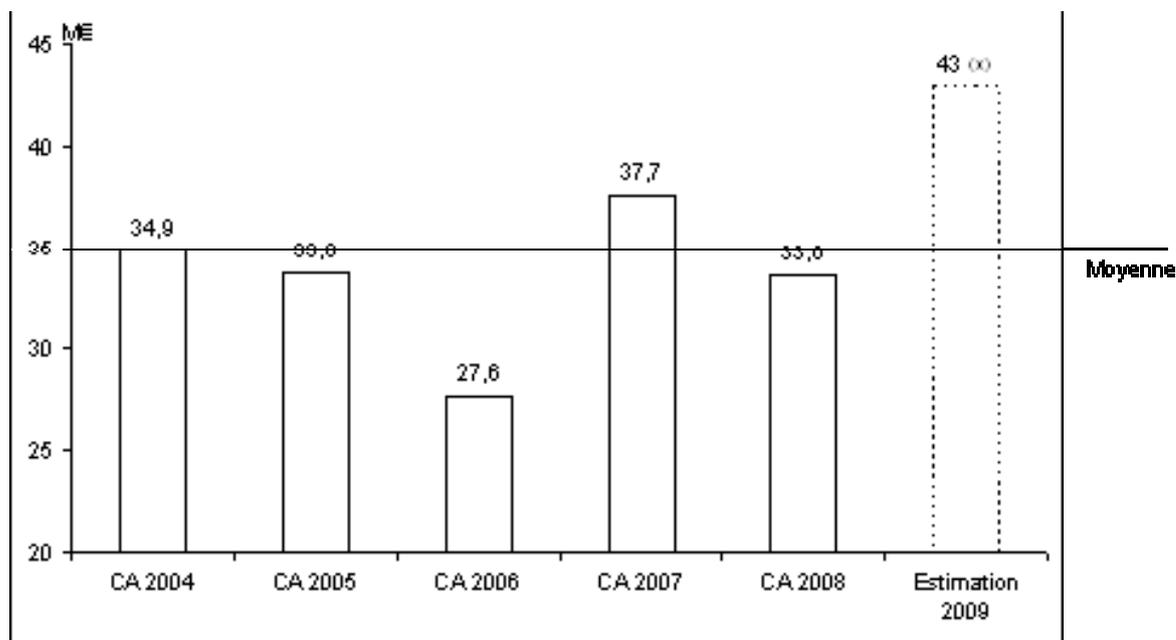
Sur la section de fonctionnement, les dépenses devraient augmenter de près de 2,5 % et les recettes d'un peu plus de 2 %, ce qui ne générerait **qu'une faible érosion de l'épargne brute**.

**En dépenses**, de CA à CA, les objectifs de maîtrise de la masse salariale dans la limite maximale de 2 % (à périmètre constant), seront tenus. Malgré la poursuite de la hausse des dépenses contraintes (énergie) et des crédits d'exploitation (du fait notamment d'opérations exceptionnelles comme le Tour de France), les dépenses auront été contenues et la dette maîtrisée. **En recettes**, c'est essentiellement la fiscalité directe qui progresse. De CA à CA, les recettes de fiscalité indirecte (droits de mutation notamment) devraient connaître une baisse de près de 1,2 M€ et les dotations et participations de l'Etat devraient être en recul de près de 1 M€. Au total, les estimations de décembre 2009 tablent sur une épargne brute légèrement supérieure à 24 M€ (sans correction des travaux en régie). Le même ratio était de 24,6 M€ au CA 2008. Il s'agit donc d'un résultat positif, supérieur aux prévisions du BP 2009.

**En investissement, après les réalisations plutôt moyennes de 2008, l'année 2009 devrait voir un net redressement des dépenses d'équipement réalisées.** L'estimation est de près de 40 M€ (hors subventions d'équipement et hors travaux en régie) sur le seul budget principal, ce qui permettra à la Ville de **réaliser (et même de dépasser) les objectifs auxquels elle avait souscrit en contractualisant avec l'Etat le versement anticipé du FCTVA.** A cette somme devrait s'ajouter plus de 3 M€ de subventions d'équipement versées. Cet effort, important en période de crise, est réparti sur les opérations individualisées et sur les tranches annuelles. Il est porté en 2009 par quelques grandes réalisations en phase de travaux : les PRU de Planoise et de Clairs-Soleils, les travaux de la Cuisine Centrale, de la ZAC de la Mouillère, la réhabilitation du patrimoine Vauban et la construction de la SMAC par exemple. Sur les budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement les réalisations seront également en hausse.

Cette stratégie aura permis à la Ville d'accroître non seulement ses recettes de FCTVA mais aussi l'encaissement de subventions d'équipement. Elles devraient progresser de près de 30 % de CA à CA. Dans ces conditions, sur le budget principal, **la mobilisation d'emprunt nouveau aura été limitée à 10 M€.**

## Evolution des dépenses d'équipement au CA (avec travaux en régie) - Budget principal



Le tableau ci-après permet d'apprécier l'évolution de la situation financière de la Ville. Ces données sont corrigées des modifications intervenues en 2006, avec la réforme de la M14.

## Données CA budget principal (avec travaux en régie)

	2004	2005	2006	2007	2008
Epargne de gestion	34,7 M€	29,4 M€	31,2 M€	30,3 M€	30,6 M€
Epargne brute	31,3 M€	26,2 M€	28 M€	27,4 M€	27,6 M€
Taux d'épargne brute	20,3 %	16,9 %	18,2 %	17,1 %	17,1 %
Epargne nette	16 M€	10,7 M€	13,5 M€	13,6 M€	14,1 M€
Encours de dette au 31/12	109,3 M€	108,1 M€	104,1 M€	103,7 M€	100,8 M€
Capacité de désendettement (en année)	3,8	4,5	4,6	4,2	4,1

Le ratio d'épargne brute est quasiment stable sur les quatre dernières années et toujours supérieur à 20 M€/an. Il devrait être compris entre 26 et 27 M€ en fin d'exercice 2009 (travaux en régie compris).

Ce bon résultat a été obtenu avec une stabilisation de la capacité de désendettement sur la même période. La Ville reste en-deçà de la limite de 8 ans qu'elle s'est fixée. En 2009, la progression des dépenses d'équipement a été financée par un complément de FCTVA et de subventions, ce qui aura permis de limiter à 100,9 M€ l'encours de dette du budget principal au 1/01/10.

Dans l'ensemble, ces données démontrent la bonne santé financière de la Ville. Elles permettent également de maintenir des marges de manœuvre raisonnables, en particulier en matière d'endettement.

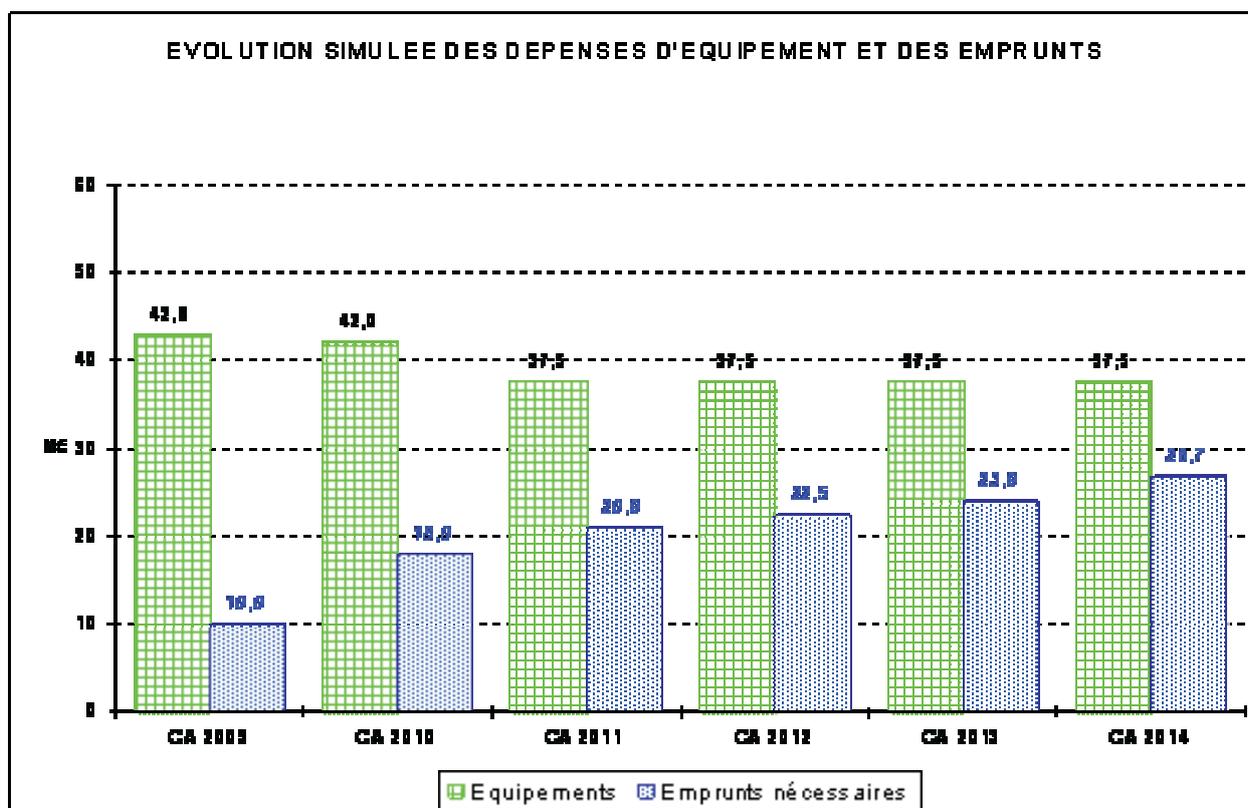
## 2 - La construction du BP 2010

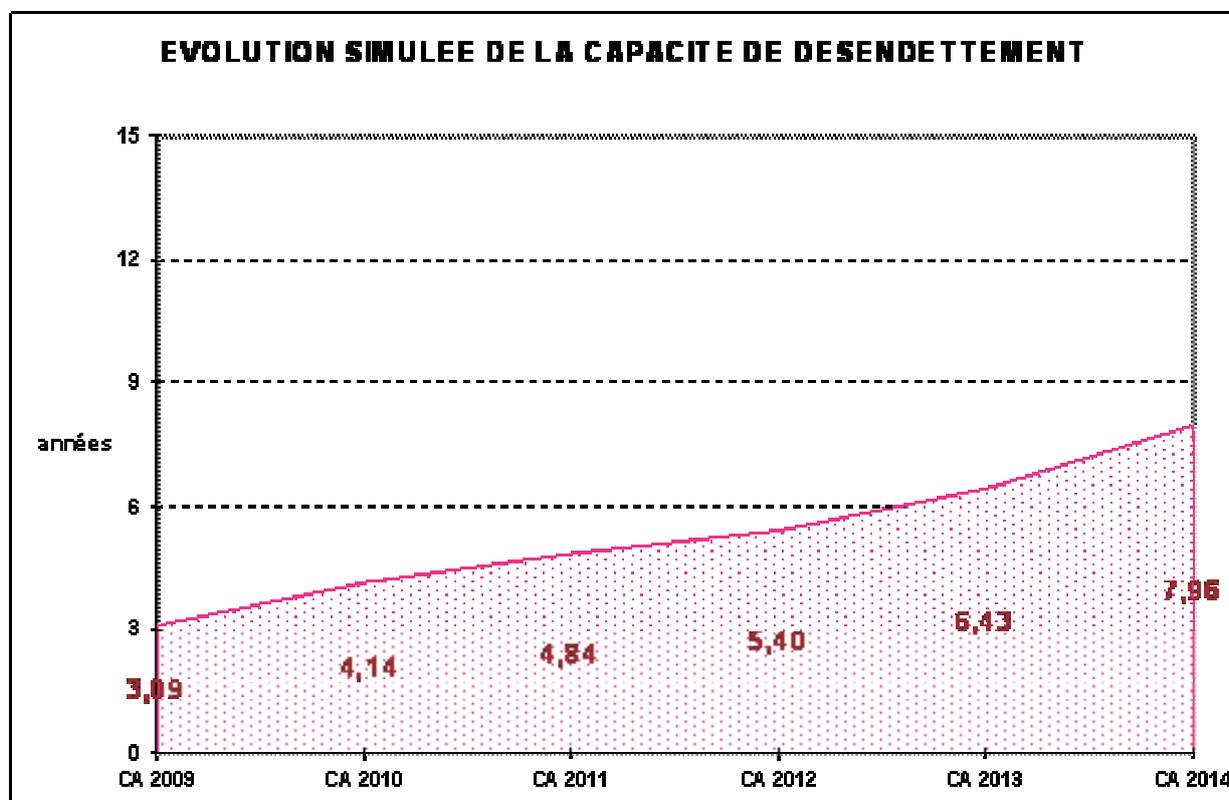
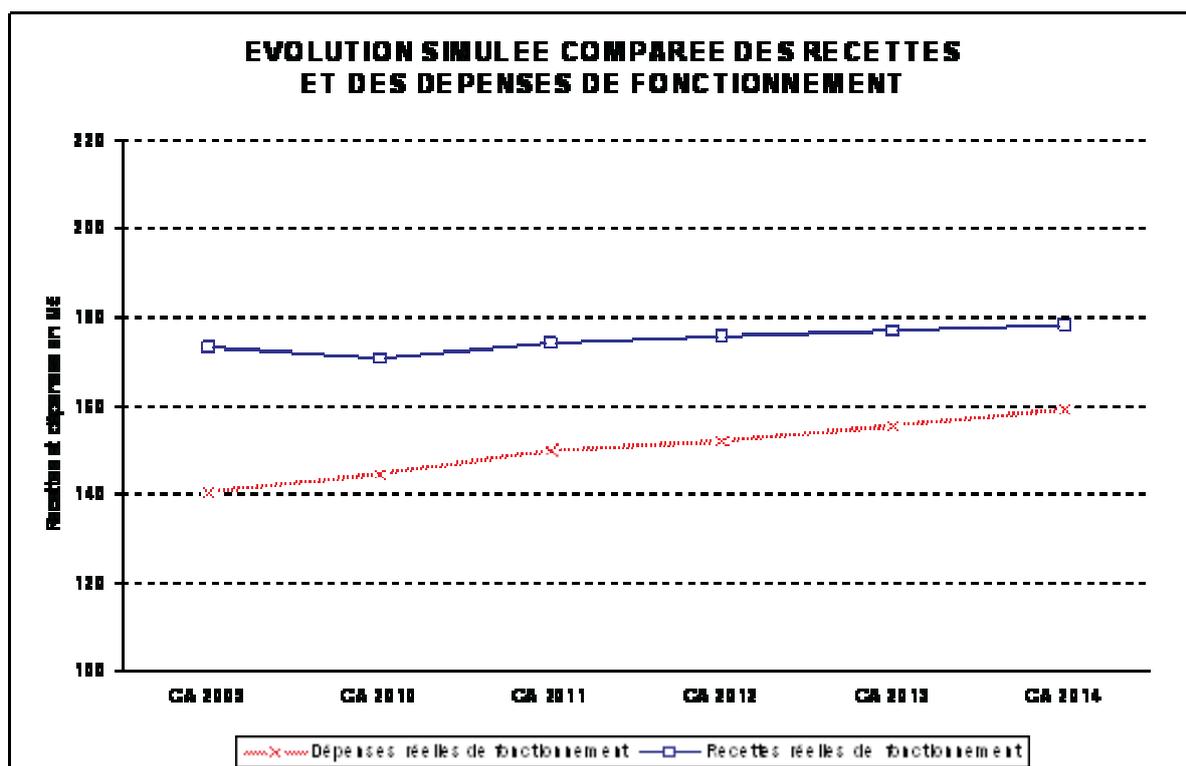
La construction du BP 2010 s'inscrit dans le cadrage financier pluriannuel établi en début de mandat :

- Maintien global de l'autofinancement sur la période avec une épargne brute stabilisée,
- Hausse des taux de fiscalité directe encadrée et limitée, pour la part communale, au maximum au niveau de l'inflation,
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement, en calant au plus juste leur évolution, mais sans renoncer pour autant aux missions qui sont celles de la Ville (avec en particulier une progression des dépenses de personnel plafonnée à 2 % par an, GVT compris).
- Une évolution des dépenses d'équipement au-delà de la moyenne constatée de 35 M€/an, financée par une progression de l'endettement, mais de telle façon que la capacité de désendettement réalisée reste inférieure à 8 ans en fin de mandat.

Ces éléments de cadrage s'apprécient en tendance et sur la période 2008-2014. Ils permettent de construire les outils de pilotage nécessaires à notre action et, en particulier, de prévoir l'évolution pluriannuelle de nos dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Les graphiques ci-après permettent de visualiser l'actualisation de la prospective budgétaire de référence (budget principal) sur laquelle vont s'inscrire les budgets à venir. Pour les raisons évoquées dans les premières parties de ce rapport, l'exercice est particulièrement difficile fin 2009. Ces données sont donc à prendre avec précaution ; elles ne prennent pas en compte les effets de la réforme territoriale et de la réforme fiscale pour la Ville, faute de lisibilité et d'éléments de chiffrages. Sous cette réserve, l'actualisation ne remet pas en cause les orientations retenues jusqu'à présent.





**Dans ces conditions, le budget principal devrait progresser en 2010 à un niveau proche de l'inflation estimée en loi de finances (+ 1,2 %).** Comme indiqué précédemment, l'autofinancement devrait être globalement maintenu. L'encadrement des dépenses de personnel, la modération des dépenses et la faiblesse persistante des taux d'intérêt en 2010 permettront de compenser une partie des baisses de dotations de l'Etat et le recul de la fiscalité indirecte, sans peser trop lourdement sur le levier fiscal. **Le niveau de la fiscalité locale sera annoncé lors du vote du BP 2010, pour limiter au plus juste cette évolution. Pour la taxe d'habitation, elle sera entre 0 % et 1 %, avec l'objectif de se tenir au plus près de l'objectif de stabilité.**

**En investissement**, comme annoncé également, nous maintiendrons notre effort avec un volume de dépenses d'équipement qui sera supérieur à 40 M€ et un emprunt voté de l'ordre de 17 à 18 M€.

**Pour ce qui concerne les budgets annexes**, le budget général compte un nouveau budget, celui de l'archéologie préventive. Il est construit, en 2010, sans participation du budget principal, compte tenu de ses perspectives d'interventions, en particulier sur le chantier de la ZAC Pasteur. Les deux budgets annexes les plus significatifs en volume restent ceux de **l'Eau et de l'Assainissement**. Comme décidé en Conseil Municipal du 14 décembre dernier, le prix de l'eau est en très légère augmentation de 3 centimes par m<sup>3</sup>. En revanche, la part Assainissement reste stable. Cela représente pour les usagers une hausse modérée, pour une ressource qui restera à Besançon sensiblement moins chère que pour la grande majorité des villes de + 100 000 h. Il faut rappeler que le prix de l'eau n'avait pas augmenté depuis 6 ans et que la facture globale a même diminué sur les dernières années, à consommation constante. Cette évolution tarifaire est indispensable dans un contexte de baisse régulière des volumes consommés et pour maintenir le service à un haut niveau de performance. Comme pour le budget principal, ces deux budgets sont adossés à des prospectives et à un programme d'investissement significatif.

### 3 - L'actualisation du PPI

**L'actualisation du Programme Pluriannuel d'Investissement sur le budget principal est présentée pour information au Conseil Municipal.** Comme c'est le cas depuis 2002, il s'agit d'un document ajustable et évolutif qui tient compte des contraintes de la prospective actualisée, des évolutions de plannings de réalisation, des ajustements techniques et des choix de l'équipe municipale. Le PPI actualisé prend aussi en compte les imprévus (liés notamment aux appels d'offres) et les projets nouveaux.

La version présentée ci-après prend en compte les informations connues et actualisées, pour des projets importants. C'est le cas notamment pour l'aménagement de la gare Viotte, le projet de la Cité des Arts et de la Culture, le projet Battant/Madeleine ou la ZAC des Prés de Vaux. Le détail figure ci-après.

#### Plan Pluriannuel d'Investissement 2010-2014

PROJET	TOTAL	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Total AMENAGEMENTS CONNEXES AU TCSP</b>	<b>32 400 000</b>					
Aménagements d'accompagnement au TCSP	19 400 000					
CAGB : participation à la construction du TCSP ( <i>subvention d'équipement</i> )	13 000 000					
<b>Total POLE D'ECHANGES MULTIMODAL GARE VIOTTE</b>	<b>22 004 640</b>					
1 <sup>ère</sup> Tranche : passage souterrain - débouché Nord et quai militaire ( <i>subvention d'équipement</i> )	2 800 000					

PROJET	TOTAL	2010	2011	2012	2013	2014
2 <sup>ème</sup> Tranche : parking ( <i>subvention d'équipement</i> )	1 150 000					
2 <sup>ème</sup> Tranche : amgts intermodaux ( <i>subvention d'équipement</i> )	10 500 000					
POLE GARE VIOTTE : déplacement du Monument aux Morts	1 004 640					
POLE GARE VIOTTE : aménagement de voiries périphériques	3 000 000					
CONSTRUCTION Pont Chemin Français (accompagnement TGV)	1 250 000					
RESTRUCTURATION Pont Nicolas Bruand	2 300 000					
<b>Total ZAC PASTEUR</b>	<b>11 244 221</b>					
Participations d'équilibre ( <i>subvention d'équipement</i> )	1 760 221					
Aménagement des rues adjacentes (rachat d'ouvrages)	1 794 000					
Parking (VEFA)	7 690 000					
<b>Total CITE DES ARTS ET DE LA CULTURE</b>	<b>9 353 320</b>					
Aménagements extérieurs	3 744 000					
Acquisition foncier	992 000					
Participation à la CAGB pour le Conservatoire à Rayonnement Régional ( <i>subvention d'équipement</i> )	3 115 000					
Aménagements avenue Gaulard	1 000 000					
Aménagement mur anti-crue (au-delà Cité des Arts) / Protection du Centre	502 320					
CONSERVATION ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE VAUBAN	8 840 000					
<b>Total PRU DE PLANOISE</b>	<b>7 278 667</b>					
PARC URBAIN	500 000					
RECONSTITUTION CRECHE Ile de France rue d'Artois	1 257 000					
Maîtrise d'œuvre axe Ile de France / Cassin	150 000					
ILOT OUEST	718 316					

PROJET	TOTAL	2010	2011	2012	2013	2014
SITE TRIPODE	1 873 913					
LIAISON Ile de France / Cologne : Acquisition 1 3 5 RUE DE COLOGNE	73 700					
LIAISON Ile de France / Cologne et SITE COLLEGE	860 680					
RUE DE COLOGNE	472 770					
SECTEUR FORUM : aménagement	1 030 387					
AMENAGEMENT DEVANT HOTEL D'ENTREPRISES Brabant Luxembourg	41 901					
PRU PLANOISE : participation au programme de réhabilitation GBH (subvention d'équipement)	300 000					
MUSEE BEAUX-ARTS : Réaménagement	7 000 000					
<b>Total PRU DE CLAIRS-SOLEILS</b>	<b>5 763 688</b>					
Mission d'expertise contractualisée ANRU	10 000					
Aménagement rue de Chalezeule	166 600					
Aménagement rue de la Brême	367 191					
Crèche	1 897 835					
Aménagement d'espaces publics : parc, place et rue de Chalezeule (CPA SEDD)	2 592 900					
Participation d'équilibre CPA SEDD (subvention d'équipement)	714 712					
Programme de logements Grand Besançon Habitat (subvention d'équipement)	14 450					
<b>Total AMENAGEMENT DU SECTEUR DES PRES DE VAUX</b>	<b>5 496 282</b>					
Etudes	715 282					
Acquisition / démolition immeuble RHODIA	3 000 000					
Aménagement friche culturelle	860 000					
Acquisition bâtiment SUPERIOR à la SAIEMB	521 000					
Espaces publics	400 000					
<b>Total SALLE DES MUSIQUES ACTUELLES</b>	<b>4 575 410</b>					
Bâtiment et équipements scéniques	3 756 410					
Aménagements extérieurs	819 000					

PROJET	TOTAL	2010	2011	2012	2013	2014
PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN	3 250 000					
STADE RUGBY AUX ORCHAMPS	2 900 000					
REFECTION COMPLEXE SPORTIF DE ROSEMONT	2 500 000					
TRAVAUX EGLISE SAINTE-MADELEINE	2 400 000					
ENERGIES RENOUVELABLES	2 250 000					
INSTITUT FEDERATIF DE CANCEROLOGIE (subvention d'équipement)	2 000 000					
RENOVATION PALENTE/ORCHAMPS et VAREILLES	1 700 000					
UFR MEDECINE PHARMACIE - Tranche 2 (subvention d'équipement)	1 612 500					
PLATEFORME BOTANIQUE ET DE CULTURE SCIENTIFIQUE	1 500 000					
MAISON des SCIENCES HUMAINES (subvention d'équipement)	1 500 000					
SCHEMA D'ACCESSIBILITE HANDICAPES	1 500 000					
CITE UNIVERSITAIRE CANOT (subvention d'équipement)	1 404 111					
POLITIQUE FONCIERE	1 375 000					
SYM MICROPOLIS (subvention d'équipement)	1 322 337					
<b>Total ZAC HAUTS DU CHAZAL</b>	<b>1 098 315</b>					
ZAC HAUTS DUCHAZAL - POLE SANTE : rachat d'ouvrages	800 000					
ZAC HAUTS DU CHAZAL- participations à l'équilibre (solde subvention d'équipement)	298 315					
ELARGISSEMENT VOIE MONTRAPON/TEMIS	1 000 000					
OPERA THEATRE : réhabilitation du plateau technique	1 000 000					
RU CHATEAUFARINE (subvention d'équipement)	1 000 000					
PARCS et JARDINS de QUARTIERS	1 000 000					
PORTE NOIRE	985 700					
CARTABLES NUMERIQUES	900 000					
REFONTE DES LOGICIELS FINANCES RH SIG	820 000					

PROJET	TOTAL	2010	2011	2012	2013	2014
AMENAGEMENT D'UN GRAND ACCUEIL RDC CAM	717 000					
REHABILITATION MAISON DU PEUPLE : rénovation salle David	680 000					
POLITIQUE DE STATIONNEMENT DANS LES QUARTIERS : acquisitions VEFA parkings	650 000					
RENOVATION QUARTIER FONTAINE ECU ( <i>subvention d'équipement</i> )	600 000					
FONDS D'EMBELLISSEMENT URBAIN	600 000					
OPERATIONS D'ACCOMPAGNEMENT EN URBANISME : requalification des quartiers et du centre-ville	600 000					
AMENAGEMENT VERSANTS COLLINES	600 000					
RENOVATION FOURNEAU ECONOMIQUE / TRANSFERT ACCUEIL JOUR	580 000					
AMENAGEMENT DU CARREFOUR DES 4 VENTS	550 000					
BRC TENNIS - rénovation locaux club rue de Trépillot ( <i>subvention d'équipement</i> )	550 000					
CENTRE INTERNATIONAL DE SEJOUR 2 <sup>ème</sup> tranche	500 000					
CAMPUS LA BOULOIE - Aménagement ( <i>subvention d'équipement</i> )	500 000					
PARCS JARDINS DU CENTRE-VILLE	500 000					
RESTAURANT UNIVERSITAIRE DE LA BOULOIE ( <i>subvention d'équipement</i> )	497 000					
REAMENAGEMENT HANGARS DES TORCOLS	400 000					
Subventions EQUIPEMENTS SCENIQUES ( <i>subvention d'équipement</i> )	400 000					
AGENDA 21	385 000					
REAMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU QUARTIER SAINT-CLAUDE	370 000					
<b>Total rénovation Hôtel de Ville</b>	<b>345 000</b>					
Rénovation et mise en sécurité Salle du Conseil Municipal	300 000					
Restauration toiture et façade (étude)	45 000					
AMENAGEMENT DES JARDINS FAMILIAUX	325 000					

PROJET	TOTAL	2010	2011	2012	2013	2014
Participation à la CAGB pour service PIG(subvention d'équipement)	322 445					
REFONTE DE L'INTRANET	310 000					
BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE / BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE CENTRE-VILLE	300 000					
REHABILITATION DES LOGEMENTS FOYERS (subvention d'équipement)	300 000					
MISE EN SURETE ACCES LOCAUX ADMINISTRATIFS	300 000					
CASSIN - Restaurant Inter entreprises	252 260					
PAE CHATEAUFARINE : amélioration de voirie	250 000					
SITE ST-JACQUES (études)	200 000					
SECTEUR DES VAITES : études et premières acquisitions	190 000					
AIDE A L'EQUIPEMENT DES STRUCTURES ASSOCIATIVES DE QUARTIER (subvention d'équipement)	160 000					
PATINOIRE LA FAYETTE : remise aux normes de l'installation de froid	150 000					
REPLACEMENT DU PYLONE DE PLANOISE	150 000					
AIDE FONCIERE AUX OPERATEURS (subvention d'équipement)	145 000					
AIRE POUR CAMPING CARS VEIL PICARD - ARENES	130 000					
REHABILITATION DU QUARTIER VAUBAN : études	126 000					
PLAN DE JALONNEMENT PIETONNIER	110 000					
ZAC PORTE DE VESOUL : études	100 000					
AMENAGEMENT DES LOCAUX MUNICIPAUX	100 000					
RHI BACCHUS (solde subvention d'équipement)	50 000					
SYNDICAT MIXTE LUMIERE : extension réseau (subvention d'équipement)	50 000					
SNB : MISE AUX NORMES PISCINE PORT JOINT (subvention d'équipement)	50 000					
PARC STATIONNEMENT GARE VIOTTE (subvention d'équipement)	41 500					

PROJET	TOTAL	2010	2011	2012	2013	2014
CHARTRE DES BARS ( <i>subvention d'équipement</i> )	22 500					
ETUDES SECTORIELLES SUITE AU PLAN LOCAL URBANISME	20 000					
DEMOCRATISATION TIC - EPN	20 000					

ANNEXE 1

**Récapitulatif actualisé du désengagement de l'Etat  
Pertes de ressources annuelles (depuis le 01/01/2004)**

Objet	Nature	Diminution par année pleine						Mode de calcul
		2004	2005	2006	2007	2008	2009	
<b>Budgets</b> ⇒ Taux d'évolution du complément de garantie ⇒ Réforme des dotations	Amendement loi de finances 2007  Loi de finances 2005, 2008 et 2009		498 579	87 123 - 386 546	- 412 679	77 000	758 444	Comprend la baisse liée à l'impact population (-185 K€) Ne comprend pas la baisse liée à la nouvelle variable d'ajustement, la DCTFB (- 280 K€) On note un manque à gagner de 22,4 K€ de la DGD Hygiène dû à la suppression de l'indexation
<b>Bibliothèques</b> ⇒ Réforme du concours particulier de la DGD relatif à la bibliothèque	Loi de finances 2006 - Décret 2006-1247 du 13/10/2006							Changement d'objet de la DGD relative aux bibliothèques : l'aide au fonctionnement disparaît au profit de l'aide à l'investissement
<b>Petite Enfance et Vie des Quartiers</b> ⇒ Dégressivité de la PSEJ	Contrat Enfance Jeunesse - Circulaire CNAF du 22/06/2006 Contrat d'un an pour 2006 puis contrat de 4 ans pour 2007/2010			126 700	126 700	126 700	126 700	Application d'une dégressivité de 3/57 par an pour passer d'une PSEJ 2005 de 2 407 944 € à une PSEJ de 1 404 817 € en 2014
<b>Eau et Assainissement</b> ⇒ Suppression des aides de l'Agence de l'Eau sur les programmes d'eau potable	Depuis le 9 <sup>ème</sup> programme (2007/2012), les travaux relatifs à l'entretien et à l'extension du réseau ne sont plus financés par l'Agence de l'Eau				250 000	250 000	250 000	Valeur estimative d'après travaux réalisés en 2007, 2008 et 2009
<b>CCAS</b> ⇒ Diminution dotation	Baisse de financement du PARSA (Plan d'actions renforcées pour les sans-abris)						12 600	

Objet	Nature	Diminution par année pleine						Mode de calcul
		2004	2005	2006	2007	2008	2009	
<b>Formalités Administratives</b> ⇒ Diminution dotation	Concernant l'envoi de la propagande électorale pour les élections municipales et cantonales 2008					6 700		0,25 € par électeur en 2008 contre 0,29 € en 2004
<b>Sport</b> ⇒ Diminution de l'aide de la CAF	Financement de Vital'Eté et Vital Sport			5 000			2 000	Aides CAF 2004 et 2005 : 15 000 €/an Aides CAF 2006, 2007 et 2008 : 10 000 €/an Aides CAF 2009 : 8 000 €
<b>Total pertes de ressources annuelles</b>		<b>498 579</b>	<b>218 823</b>	<b>- 9 846</b>	<b>47 721</b>	<b>1 149 744</b>		

Récapitulatif désengagements Etat 2004/2008	2004	2005	2006	2007	2008	2009
	Total coûts supplémentaires annuels	0	540 941	608 569	1 007 897	1 459 672
Total pertes de ressources annuelles		498 579	218 823	- 9 846	47 721	1 149 744
<b>Total désengagements annuels de l'Etat</b>	<b>0</b>	<b>1 039 520</b>	<b>827 392</b>	<b>998 051</b>	<b>1 507 393</b>	<b>2 794 356</b>
<b>Total désengagements annuels cumulés Etat</b>	<b>0</b>	<b>1 039 520</b>	<b>1 866 912</b>	<b>2 864 963</b>	<b>4 372 356</b>	<b>7 166 712</b>

**Coûts annuels supplémentaires  
(consécutifs à l'application des textes législatifs et réglementaires publiés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004)**

Objet	Nature	Evaluation en année pleine					Mode de calcul	
		2004	2005	2006	2007	2008		2009
<b>Prévention des risques urbains</b> Plan communal de sauvegarde ⇒ prévention du risque d'inondation  Grippe A H1N1 ⇒ Distribution de masques auprès des professionnels de la santé	Loi de modernisation de la Sécurité Civile du 13/08/2004 ⇒ mise en place dispositif d'alerte téléphonique ⇒ panneaux d'affichage (niveau de vigilance)  Sur demande du Préfet				20 000	42 300	3 300	Gestion stock et distribution masque : 1 semaine ETC + 10 semaines 40 % ETC catégorie C
					20 000	42 300	3 300	
<b>Commande Publique</b> ⇒ Dématérialisation de la procédure de passation des marchés publics	Circulaire d'application du 07/01/2004 ⇒ mise en place d'une plateforme informatique investissement  Coût de fonctionnement		12 200					
			11 700	20 700	19 600	18 370	18 000	Coût estimatif 2008 : 20 000 €
<b>Ressources Humaines</b> ⇒ Relèvement de la cotisation FNAL (augmentation sur 2 ans)  ⇒ Mise en place du régime de retraite supplémentaire de la Fonction Publique en faveur des fonctionnaires titulaires et stagiaires CNRACL  ⇒ Journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et/ou handicapées	Loi de finances 061666 du 21/12/2006 applicable au 01/01/2007 Loi de finances 071822 du 24/12/2007 applicable au 01/01/2008  Décret 2004-569 du 18/06/2004 applicable au 01/01/2005  Loi 2004-626 du 30/06/2004 applicable au 01/07/2007				100 000	100 000	100 000	100 000 + 0,2 % d'augmentation de la cotisation
			23 900	20 700	19 600	18 370	18 000	100 000 + 0,2 % d'augmentation de la cotisation 350 000 Cotisations portant sur primes et indemnités non prises en compte par le régime de retraite de base de la CNRACL
	Sous-total				140 000	140 000	140 000	Taux de contribution : 0,3 %

Objet	Nature	Evaluation en année pleine					Mode de calcul
		2004	2005	2006	2007	2008	
<b>Ressources Humaines (suite)</b> ⇒ Indemnité de congés non pris (rachat de congés dans la limite de 4 jours) ⇒ Indemnisation perte d'emploi (CAE et CA) - Impossibilité de s'affilier au régime ASSEDIC ⇒ Nouvelle bonification indiciaire	Décret 2007-1597 du 12/11/2007				24 500	67 500	0 Mesure ponctuelle
	Arrêté du 26/10/2005					10 600	72 700
	Décret 06-779 et 06-780 du 03/07/2006 applicable au 01/08/2006			60 000	60 000	60 000	60 000 Extension des conditions d'accès
	Sous-total		350 000	410 000	674 500	828 100	822 700
<b>Petite Enfance et Vie des Quartiers</b> ⇒ Compensation de la baisse de la PSEJ aux structures municipales Enfance et Jeunesse	Contrat Enfance Jeunesse Circulaire CNAF du 22/06/2006 Contrat d'un an pour 2006 puis contrat de 4 ans pour 2007/2010			126 700	253 400	380 100	Reconstitution des actions qui ne sont plus financées par la CAF
	Sous-total			126 700	253 400	380 100	
<b>Formalités Administratives</b> ⇒ Recensement de la population	Décret du 05/06/2003 applicable au 01/01/2004	72 956	82 741	84 369	68 597	63 348	Par année ⇒ Coûts - dotation de compensation 2004 : 92 496 - 19 540 = 72 956 € 2005 : 102 372 - 19 631 = 82 741 € 2006 : 104 731 - 20 002 = 84 369 € 2007 : 88 739 - 20 142 = 68 597 € 2008 : 88 981 - 20 282 = 68 699 € 2009 : 89 248 - 25 900 = 63 348 €
	Décrets du 26/02/2001	84 300	84 300	84 300	84 300	35 125	Pour mémoire : investissement 109 744 € Charges de fonctionnement de 01/2001 à 12/2007 : 590 100 € Estimation coût moyen annuel : 84 300 €
	Règlement du Conseil Européen du 12/12/2004					19 000	Investissement : 27 K€ Compensation d'investissement : 4 K€ par site - 2 sites : Mairie et Planoise, 5 stations au total 25 000 Frais de pers. - compens. de fonction. (5 K€ par station/an pour faire face à la demande usagers des communes non équipées)
⇒ Délivrance passeports		157 256	167 041	168 669	152 897	142 473	

Objet	Nature	Evaluation en année pleine					Mode de calcul	
		2004	2005	2006	2007	2008		2009
<b>Maîtrise de l'énergie</b> ⇒ Taxe intérieure sur cons. en gaz naturel	Loi 2007-1824 du 25/12/2007						53 000	Estimation 2009
	Sous-total						53 000	
<b>Education</b> ⇒ Droit d'accueil les jours de grève	Circulaire d'application 2008-799 du 20/08/08 Décret 2008-901 du 04/09/08					7 023	0	Les frais engagés en 2009 sont totalement compensés
	Sous-total					7 023	0	
<b>Sport</b> ⇒ Compensation baisse de financement de la CAF pour Vital été et Vital Sport				5 000		5 000	5 000	Reconduction des actions qui ne sont plus financées par la CAF
	Sous-total			5 000		5 000	5 000	
<b>Vie des Quartiers</b> ⇒ Surcroît de travail lié à CEJ (gestion totale du dispositif) : 1 quart de temps supplémentaire ⇒ Encadrement accueil loisirs des 14/17 ans	Arrêté du 22/09/2006 et instruction 06.192 du 22.11.2006			9 200	9 200	9 200	9 200	Quart-temps réparti à 80 % sur adjoint administratif et 20 % sur attaché Embauche vacataires supplémentaires pour répondre aux normes d'encadrement de l'accueil des 14/17 ans
	Sous-total			9 200	9 200	16 700	14 800	
<b>Voirie</b> ⇒ Mise aux normes voirie ⇒ Plan d'accessibilité handicapés (étude)	Décret 2006-1657 du 21/12/2006 Mise en accessibilité de la voirie et aménagements des espaces publics Loi du 11/02/2005				Non chiffré			Mise aux normes obligatoire dès lors que des travaux sont effectués sur la voie publique. Frais de l'étude portant sur la réalisation du plan d'accessibilité
	Sous-total pour la partie chiffrable						40 000	
							40 000	

Objet	Nature	Evaluation en année pleine					Mode de calcul	
		2004	2005	2006	2007	2008		2009
<b>Bâtiments</b> - Ascenseur : mise aux normes de sécurité - Diagnostic accessibilité ERP pour personnes handicapées - Mise aux normes accessibilité pers. handicapées - Diagnostic plomb	Décret du 04/09/2004 date limite au 31/12/2010					170 000	155 000	
	Loi du 11/02/2005 date limite au 01/01/2011						34 000	
	Loi du 11/02/2005 date limite au 01/01/2015	Difficilement chiffrable car compris dans coût des opérations globales de rénovation						
	Décret du 25/04/2006	Difficilement chiffrable car compris dans coût des opérations globales de rénovation						
	Sous-total pour la partie chiffrable					170 000	195 000	
Sécurisation incendie ERP - formation agents communaux - prestataires extérieurs	Arrêté du 25/05/2005 et du 05/02/2007					8 080	1 364	10 000 Prestations lors de spectacles au Kursaal
	Sous-total					8 080	11 364	
	<b>TOTAL COUTS ANNUELS</b>		<b>540 941</b>	<b>608 569</b>	<b>1 007 897</b>	<b>1 459 672</b>	<b>1 644 612</b>	

## Autres désengagements dont décisions à venir

### Bâtiments

- Transfert de maîtrise d'ouvrage sur monuments historiques (loi de décentralisation Acte 2 du 13/08/2004) : contraint la Ville à faire l'avance des fonds et de la TVA.
- Modification sur système de sécurité incendie (décret du 4 avril 2002) : les détecteurs incendie à tête ionique doivent être démantelés et remplacés par des détecteurs à tête optique avant 2019. Le démantèlement est prévu sur la période 2014-2017.
- Poursuite des travaux de sécurisation des ascenseurs en 2010 : 70 K€ H.T.
- Poursuite diagnostics accessibilité ERP pour personnes handicapées : 42 K€ pour 2010. Fin de mise en conformité : 01/01/2015.

### Bibliothèques

- Prise en charge attendue des postes de conservateurs par les villes et non plus par l'Etat, à compter de 2010.

### Budget

Au niveau national, l'augmentation du montant de l'enveloppe DSUCS est de plus en plus faible (évolution de + 120 M€ entre 2005 et 2006 + 120 M€ entre 2006 et 2007 ; + 94 M€ entre 2007 et 2008 ; + 70 M€ entre 2008 et 2009).

### Commande Publique

- A compter du 01/01/2010 : pour tous les marchés > à 90 000 € H.T. Il sera obligatoire de mettre en ligne les avis de publicité sur une plate forme électronique et être en mesure de fournir le dossier de marché sur le profil d'acheteur. De plus, pour les marchés informatiques, les plis devront obligatoirement nous être transmis par voie électronique.

### Eau et Assainissement

- La loi sur l'eau du 30 décembre 2006 (assainissements non collectifs, procédés de traitement) pourra avoir des impacts financiers non chiffrés à ce jour car les décrets ne sont pas encore parus.
- Les projets en cours se rapportant à l'assainissement sont de plus en plus difficiles à faire financer (diminution du taux d'aide sur actions de dépollution par temps de pluie).

### Formalités Administratives

- Délivrance du permis de conduire par la Commune et non plus par la Préfecture.
- Traitement des dossiers de PACS (Pacte civil de solidarité) par la Commune et non plus par le tribunal d'instance.
- Délivrance de cartes d'identité électroniques (10 000 demandes par an : temps de traitement actuel 5 à 7 mn, futur au mieux 15 mn).
- Traitement et délivrance des procurations de vote par la Commune et non plus par la police, la gendarmerie ou le tribunal d'instance.

### Hygiène-Santé

- Si déclaration du plan de pandémie, un centre de vaccination sera installé à Micropolis.

## Urbanisme

➤ Gestion des coûts d'extension et de renforcement du réseau électrique par la Ville (loi POPE 07-2005 applicable au 01/01/2009).

La Ville doit dans le délai d'instruction des autorisations d'occuper le sol (généralement 2 mois) définir et délibérer sur la répartition de ces dépenses (Ville et pétitionnaire). Principe retenu par le texte de loi : la facturation doit être proportionnelle aux besoins de l'intéressé.

La Ville doit donc procéder à une étude préalable afin de définir si l'extension pourrait être utilisable par d'autres futurs usagers.

Si aucune délibération n'est prise pendant le délai d'instruction, l'extension est à charge de la commune.

Actuellement deux «litiges» avec ERDF portant sur un global de 16 K€.

## Maîtrise de l'Energie

➤ Dans le cadre de la protection de l'environnement et de la sécurité, le chauffage urbain devrait être soumis aux MTD (Meilleures Techniques Disponibles). En attente de l'arrêté d'exploitation.

➤ Arrêté préfectoral (été 2009) fixe les nouvelles conditions d'exploitation du chauffage urbain, mise aux normes à effectuer sur le site :

- Dispositif de traitement des effluents
- Séparation réseaux eaux de pluie, usées et industrielles
- Mise en sécurité des zones à atmosphère explosive (ATEX)
- Traitement contre la foudre, dispositifs de coupures électriques, alarme remplissage fioul des cuves.

➤ Diagnostic de performances énergétiques et affichage de ces performances (de multiples décrets en 2006 et 2007) sur bâtiments existants.

➤ Utilisation d'hydrochlorofluorocarbones HCFC interdite (protocole de Montréal, règlement n° 2037/2000) :

- Mise aux normes patinoire à réaliser en 2010 : 150 K€
- Mise aux normes de tous les équipements de réfrigération à réaliser avant 2015 (non chiffré)

➤ Taxe carbone : sur la base de 17 €/tonne de CO2 émise et évaluation consommation → estimation 2010 : 144 K€.

## Parc Auto Logistique

➤ Taxe carbone : sur la base de 17 €/tonne de CO2 émise et évaluation consommation → estimation 2010 : 23 K€ dont 19 K€ pour la Ville et la différence pour la Direction Eaux assainissement et CCAS.

## Petite Enfance

➤ Compte tenu des nouvelles règles de financement (PSU et CEJ ne sont plus indexés sur dépenses réelles mais sur l'activité réelle. La PSU ne finance que les heures facturées aux familles), à long terme le reste à charge de la Ville ne peut qu'augmenter.

**Ressources Humaines**

➤ Monétisation du Compte Epargne Temps : Texte qui n'a pas encore été publié pour la fonction publique territoriale mais qui l'a été pour l'Etat. Coût maxi : 320 000 €.

➤ Non renouvellement de la possibilité de s'affilier au régime ASSEDIC pour la prise en charge de l'indemnisation de la perte d'emploi (allocations chômage) pour les seuls emplois d'insertion (CAE contrat d'accompagnement vers l'emploi et CA contrat d'avenir). Par conséquent, obligation pour la Ville d'assurer elle-même la charge de l'indemnisation de la perte d'emploi (arrêté ministériel du 26 octobre 2005 ayant une échéance au 31/12/2007). Sont potentiellement concernés 5 CAE et 2 CA.

**Vie des Quartiers**

➤ Inquiétude sur les financements CUCS pour les accueils de loisirs et de jeunes.

**Police Municipale**

➤ Poursuite de la tendance lourde de transfert des missions de tranquillité publique de la Police Nationale vers la Police Municipale.

➤ En attente de différents textes à venir sur les chiens potentiellement dangereux.

**Voirie.**

Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances et de la citoyenneté des personnes handicapées :

➤ L'étude pour la réalisation du plan d'accessibilité a été faite en 2009.

➤ Les travaux de mise aux normes à réaliser sont estimés à 300 K€ par an sur 10 ans.

**Désengagements indirects :**

Induisant une fragilité financière pour les associations qui en bénéficient et qui pourraient se retourner vers la Ville. Sont concernées les Directions des Sports, Vie des Quartiers, Développement Local, Culture et Patrimoine et la mission Insertion.

- Non renouvellement du dispositif d'emplois aidés (CAE et CA).

- Probable diminution en 2010 des fonds distribués par le FONJEP pour le financement de postes permanents d'animateur.

- Probable diminution des financements de l'Etat pour les réseaux Information Jeunesse.

**Grenelle de l'environnement :**

➤ En attente des textes relatifs aux Grenelle 1 et 2.

## Annexe 2

**I - Données du compte administratif 2008****II - Etude comparative des comptes administratifs - Années 2004 à 2008**

Les études mentionnées ci-dessus sont réalisées sur les opérations réelles de chacun des exercices considérés, par agrégation des mandats payés ou des recettes encaissées, sans tenir compte des opérations d'ordre budgétaires.

Elles reprennent les concepts utilisés dans le Guide des finances des communes de plus de 10 000 habitants publié par le Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales. La définition et le mode de calcul de ceux-ci se trouvent en fin de document.

Afin qu'une comparaison significative sur plusieurs exercices des différentes données puisse être établie, il n'a pas été tenu compte des mouvements financiers induits par la gestion active de la dette. De plus, les données des années 2004 et 2005 ont été retraitées selon la nomenclature M14 mise en place au 01/01/2006, à savoir : les subventions d'équipement ont été affectées à la section d'investissement.

Il est également à préciser que l'usine d'incinération des ordures ménagères (gérée auparavant par le Budget Déchets) a été transférée à la CAGB le 01/01/2004.

Depuis le 01/01/2005, les opérations du secteur «Chauffage Urbain» ne sont plus enregistrées sur le Budget Principal mais sur le budget annexe de même appellation.

A compter du 01/01/2006, le Conservatoire National de Région a été transféré à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, tout comme la collecte des ordures ménagères (gérée auparavant par le Budget Déchets). Cette étude ne tient pas compte des opérations exceptionnelles (versement des excédents du budget Déchets à la CAGB) engendrées par ce dernier transfert.

**I - ETUDE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008****Balance générale (en milliers d'euros)****A) Dépenses réelles de l'exercice (1)**

	Budget principal	Eau	Assainissement	SSADPA	Forêts	ZAC Champs Montants	ZA Thomas Edison	Chauffage urbain	TOTAL
Investissement	49 566	3 578	5 754	40	183	0	0	1 781	60 902
Fonctionnement	133 917	6 227	3 845	576	333	7	0	305	145 210
TOTAUX	183 482	9 805	9 598	616	516	7	0	2 086	206 112

1) conformément aux définitions du Guide des Finances de plus de 10 000 habitants les travaux en régie ont été déduits des dépenses de fonctionnement pour être ajoutés aux dépenses d'investissement

**B) Recettes réelles de l'exercice (1)**

	Budget principal	Eau	Assainissement	SSADPA	Forêts	ZAC Champs Montants	ZA Thomas Edison	Chauffage urbain	TOTAL
Investissement	27 457	3 661	5 029	133	125	18	0	1 538	37 961
Fonctionnement	161 533	8 830	9 350	592	520	0	33	606	181 464
TOTAUX	188 990	12 491	14 379	725	645	18	33	2 144	219 425

1) la part de l'excédent de fonctionnement affectée à la couverture des dépenses d'investissement a été reprise dans les recettes d'investissement

**C) Constitution des excédents 2008**

	Budget principal	Eau	Assainissement	SSADPA	Forêts	ZAC Champs Montants	ZA Thomas Edison	Chauffage urbain	TOTAL
Montants cumulés 2007	10 827	3 378	8 240	198	125	- 16	- 221	971	23 502
Part affectée à l'investissement 2008	2 323	3 339	4 380	125	125	0	0	935	11 228
Résultat antérieur disponible	8 504	39	3 860	73	0	- 16	- 221	36	12 275
Monants exercice 2008 (B-A)	5 507	2 686	4 781	109	129	11	33	58	13 314
Montants cumulés 2008	14 011	2 725	8 641	181	129	- 5	- 187	94	25 588

**Répartition entre budget principal et budgets annexes  
(en milliers d'euros)**

Dépenses réelles totales	2007		2008	
	Valeurs	%	Valeurs	%
Budget principal	189 999	87,93	183 482	89,02
Eau	10 803	5,00	9 805	4,76
Assainissement	11 782	5,45	9 598	4,66
SSADPA	485	0,22	616	0,30
Forêts communales	504	0,23	516	0,25
ZA Champs Montants	0	0,00	7	0,00
ZA Thomas Edison	0	0,00	0	0,00
Chauffage urbain	2 515	1,16	2 086	1,01
TOTAUX	216 089	100,00	206 112	100,00

**Répartition entre dépenses réelles d'investissement  
et dépenses réelles de fonctionnement  
(en milliers d'euros)**

Dépenses réelles totales	2007		2008	
	Valeurs	%	Valeurs	%
Investissement (avec travaux en régie)	71 113	32,91	60 902	29,55
Fonctionnement (hors travaux en régie)	144 976	67,09	145 210	70,45
TOTALS	216 089	100,00	206 112	100,00

**Ventilation fonctionnelle des dépenses réelles d'investissement  
(avec travaux en régie)  
(en milliers d'euros)**

Budget principal	2007		2008	
	Valeurs	%	Valeurs	%
Services généraux	4 404	7,67	4 288	8,65
Enseignement - Formation	2 963	5,16	4 444	8,97
Culture	6 029	10,50	4 287	8,65
Vie des quartiers	2 939	5,12	3 531	7,12
Sports	2 604	4,53	1 223	2,47
Action Sociale - Santé	1 607	2,80	875	1,76
Protection civile - Ordre public	8	0,01	8	0,02
Actions économiques	1 572	2,74	1 509	3,04
Urbanisme - Aménagement urbain	12 553	21,86	7 635	15,40
Espaces Verts - Environnement	1 557	2,71	2 219	4,48
Voirie - Stationnement - Circulation	6 227	10,85	4 523	9,13
Eclairage public	716	1,25	1 038	2,09
Remboursement dette en capital	13 783	24,00	13 506	27,25
Divers	460	0,80	481	0,97
Sous-total	57 422	100,00	49 566	100,00
<b>Budgets annexes</b>				
(Eau - Assainissement - SSADPA - Forêts communales - ZA Champs Montants - ZA Thomas Edison - Chauffage urbain)	13 691		11 336	
TOTAL	71 113		60 902	

**Ventilation fonctionnelle des dépenses réelles de fonctionnement  
(hors travaux en régie)  
(en milliers d'euros)**

Budget principal	2007		2008	
	Valeurs	%	Valeurs	%
Services généraux	30 639	23,11	31 097	23,22
Information - Communication - Rel. publiques	4 024	3,03	4 010	2,99
Enseignement - Formation	11 104	8,38	11 198	8,36
Culture	19 030	14,35	19 393	14,48
Vie des quartiers	5 590	4,22	6 000	4,48
Sports	8 077	6,09	8 127	6,07
Action sociale	19 724	14,88	19 569	14,61
Santé	1 120	0,84	1 083	0,81
Protection civile - Ordre public	3 620	2,73	3 784	2,83
Actions économiques	3 121	2,35	2 744	2,05
Urbanisme - Aménag. urbain - Eclairage public	7 269	5,48	7 616	5,69
Espaces verts - Environnement	6 339	4,78	6 413	4,79
Voirie - Stationnement - Circulation	9 724	7,33	9 691	7,24
Opérations financières (1)	2 976	2,24	2 978	2,22
Divers	221	0,17	214	0,16
Sous-total	132 578	100,00	133 917	100,00
<b>Budgets annexes</b>				
(Eau - Assainissement - SSADPA - Forêts communales - ZA Champs Montants - ZA Thomas Edison - Chauffage urbain)	12 398		11 293	
TOTAL	144 976		145 210	

(1) en tenant compte des intérêts de dette

**Répartition des subventions d'investissement encaissées (en milliers d'euros)**

Budget principal	2007		2008	
	Valeurs	%	Valeurs	%
Services généraux	0	0,00	58	1,00
Enseignement - Formation	23	0,26	0	0,00
Culture	1 276	14,61	430	7,42
Vie des quartiers	85	0,98	320	5,52
Sports	1 625	18,60	219	3,78
Action sociale - Santé	200	2,29	281	4,84
Actions économiques	0	0,00	31	0,54
Urbanisme - Aménag. urbain - Eclairage public	2 925	33,49	2 313	39,88
Environnement - Forêts - Espaces verts	146	1,68	150	2,58
Voirie - Stationnement - Circulation	2 400	27,48	1 924	33,17
Divers	53	0,61	75	1,29
Sous-total	8 732	100,00	5 800	100,00

Budget principal	2007		2008	
	Valeurs	%	Valeurs	%
<b>Budgets annexes</b> (Eau - Assainissement - SSADPA - Forêts communales - ZA Champs Montants - ZA Thomas Edison - Chauffage urbain)	3 044		1 255	
TOTAL	11 776		7 055	

### Budget principal

#### Répartition des subventions versées par la Ville par secteurs d'activités (équipement et fonctionnement)

	2007		2008	
	Valeurs	%	Valeurs	%
<b>Equipement</b>				
Secteur culturel	540	11,39	83	4,20
Secteur économique	3 971	83,78	1 771	89,62
Secteur social	229	4,83	122	6,18
Secteur sportif	0	0,00	0	0,00
Sous-total	4 739	100,00	1 976	100,00
<b>Fonctionnement</b>				
Secteur culturel	3 623	17,97	3 914	18,96
Secteur économique	1 537	7,62	1 595	7,72
Secteur social	13 019	64,57	12 957	62,75
Secteur sportif	1 983	9,84	2 183	10,57
Sous-total	20 162	100,00	20 649	100,00
TOTAL GENERAL	24 901		22 625	

**Budget principal**  
**Grandes masses des dépenses réelles**  
**(en milliers d'euros)**

	2007		2008	
	Valeurs	%	Valeurs	%
Dépenses d'équipement (avec travaux en régie)	37 700	65,66	33 599	67,79
Subventions d'équipement et fonds de concours	4 739	8,25	1 976	3,99
Remboursement de la dette en capital	13 783	24,00	13 506	27,25
Autres dépenses d'investissement	1 199	2,09	485	0,98
<b>Dépenses réelles d'investissement avec travaux en régie</b>	<b>57 422</b>	<b>100,00</b>	<b>49 566</b>	<b>100,00</b>
Rémunérations et charges personnel permanent et vacataire	78 799	59,44	79 839	59,62
Remboursement de la dette - intérêts	2 976	2,24	2 978	2,22
Subventions de fonctionnement versées	20 162	15,21	20 649	15,42
Charges à caractère général (chapitre 011 hors travaux en régie)	27 627	20,84	27 545	20,57
Autres charges de gestion courante (chapitre 65 hors 657)	2 344	1,77	2 389	1,78
Autres dépenses de fonctionnement	671	0,51	517	0,39
<b>Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie</b>	<b>132 578</b>	<b>100,00</b>	<b>133 917</b>	<b>100,00</b>
<b>Dépenses réelles totales</b>	<b>189 999</b>		<b>183 482</b>	
Solde d'exécution de la section d'investissement de l'exercice précédent	11 911		18 133	
<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>201 911</b>		<b>201 615</b>	

**Budget principal**  
**Les grandes masses des recettes réelles (en milliers d'euros)**

	2007		2008	
	Valeurs	%	Valeurs	%
Subv. d'investissement - dotations (FCTVA...)	9 141	28,41	13 872	50,52
Emprunts	13 439	41,77	10 634	38,73
Autres recettes d'investissement	1 657	5,15	627	2,28
Part excédent affectée à la couverture des dépenses d'investissement reportées de l'exercice	7 940	24,67	2 323	8,46
<b>Recettes réelles d'investissement de l'exercice</b>	<b>32 178</b>	<b>100,00</b>	<b>27 457</b>	<b>100,00</b>
Contributions directes	62 069	38,81	68 820	39,51
Autres recettes fiscales et taxes diverses (fiscalité indirecte)	12 486	7,81	12 401	7,68
Dotations de l'Etat	43 665	27,30	44 232	27,38
Subventions et participations	7 567	4,73	8 614	5,33
Fiscalité reversée	18 131	11,34	18 192	11,26
Produits d'exploitation et de gestion courante	12 347	7,72	12 573	7,78
Autres recettes de fonctionnement	3 664	2,29	1 702	1,05
<b>Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>159 929</b>	<b>100,00</b>	<b>161 533</b>	<b>100,00</b>
<b>Recettes réelles totales de l'exercice</b>	<b>192 107</b>		<b>188 990</b>	
Autofinancement de l'investissement de l'exercice précédent	11 911		18 133	
Résultat exercice précédent	16 660		10 827	
Part excédent affectée à la couverture des dépenses d'investissement de l'exercice	- 7 940		- 2 323	
Résultat exercice précédent disponible	8 720		8 504	
<b>RECETTES REELLES TOTALES</b>	<b>212 738</b>		<b>215 626</b>	

## II - Etude comparative des CA 2004 à 2008 - Budget Principal (en milliers d'euros)

### 1 - Investissement

- Dépenses réelles d'investissement avec travaux en régie

	2004	2005	2006	2007	2008
Dont opération exceptionnelle reversement à la CAGB solde exécut. investissement du budget Déchets	51 358	49 304	47 525 - 240	57 422	49 566
Retraitement modification M14 (subvention d'équipement)	6 815	5 444			
DRI avec travaux en régie (retraitées)	58 173	54 748	47 285	57 422	49 566
% dépenses réelles totales	32,0	29,9	27,2	30,2	27,0

- Subventions versées

	2004	2005	2006	2007	2008
Subventions d'équipement et fonds de concours	6 815	5 444	4 656	4 739	1 976
% évolution		- 20,1	- 14,5	1,8	- 58,3
% dépenses réelles d'investissement	11,7	9,9	9,8	8,3	4,0

## - Travaux en régie

	2004	2005	2006	2007	2008
	2 544	2 109	2 292	2 394	2 977

## - Remboursement emprunts en capital

	2004	2005	2006	2007	2008
	15 361	15 433	14 486	13 783	13 506
% dépenses réelles d'investissement	26,4	28,2	30,6	24,0	27,2

## - Dépenses réelles d'équipement (comptes 20 sauf 204, 21 et 23) avec travaux en régie

	2004	2005	2006	2007	2008
	34 947	33 857	27 584	37 700	33 599

## dont acquisition de biens avec travaux en régie

	2004	2005	2006	2007	2008
	4 812	4 978	4 552	5 849	6 709

## dont immobilisations en cours avec travaux en régie

	2004	2005	2006	2007	2008
	29 541	27 927	22 293	30 618	25 542

## - Recettes réelles d'investissement

	2004	2005	2006	2007	2008
	32 910	31 375	27 621	32 178	27 457
Dont opération exceptionnelle reversement à la CAGB solde execut. investissement du budget Déchets			- 240		
RRI (retraitées)	32 910	31 375	27 381	32 178	27 457

## - Emprunts réalisés

	2004	2005	2006	2007	2008
	15 309	15 336	10 470	13 439	10 634
% dépenses réelles d'investissement	26,3	28,0	22,1	23,4	21,5
% dépenses réelles totales	8,4	8,4	6,0	7,1	5,8

## - Subventions et dotations encaissées

	2004	2005	2006	2007	2008
	10 077	9 741	13 897	9 141	13 872
% dépenses réelles d'investissement	17,3	17,8	29,4	15,9	28,0
% dépenses réelles totales	5,5	5,3	8,0	4,8	7,6

**2 - Fonctionnement****- Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie**

	2004	2005	2006	2007	2008
	130 222	133 922	129 173	132 578	133 917
Dont opération exceptionnelle reversement à la CAGB solde exéc. fonctionnement du budget Déchets			- 2 905		
Retraitement modification M14 (subvention d'équipement)	- 6 815	- 5 444			
DRF hors travaux en régie (retraitées)	123 407	128 478	126 268	132 578	133 917

**- Intérêts des emprunts (ICNE inclus)**

	2004	2005	2006	2007	2008
	3 313	3 276	3 134	2 976	2 978
% dépenses réelles de fonctionnement	2,7	2,5	2,5	2,2	2,2

**- Frais de personnel (avec travaux en régie)**

	2004	2005	2006 (1)	2007	2008
	75 463	77 539	74 786	78 799	79 839
% dépenses réelles de fonctionnement travaux en régie inclus	59,9	59,4	58,2	58,4	58,3

**(1) Transfert à la CAGB du Conservatoire National de Région****- Subventions versées**

	2004	2005	2006	2007	2008
Subventions d'équipement et fonds de concours	6 815	5 444	0	0	0
Retraitement modification M14 (subvention d'équipement)	- 6 815	- 5 444			
Subvention de fonctionnement	17 879	18 457	19 269	20 162	20 649
% évolution		3,2	4,4	4,6	2,4
Total	17 879	18 457	19 269	20 162	20 649
% dépenses réelles de fonctionnement	14,5	14,4	15,3	15,2	15,4

**- Recettes réelles de fonctionnement**

	2004	2005	2006	2007	2008
	154 761	154 628	157 200	159 929	161 533
Dont opération exceptionnelle reversement à la CAGB solde exéc. fonctionnement du budget Déchets			- 2 905		
	154 761	154 628	154 295	159 929	161 533
- Evolution		- 0,1	- 0,2	3,7	1,0

## - Contributions directes (compte 7311)

	2004	2005	2006	2007	2008
	57 211	58 088	59 855	62 069	63 820
- Evolution		1,5	3,0	3,7	2,8
% recettes réelles de fonctionnement	37,0	37,6	38,8	38,8	39,5
% dépenses réelles totales	31,5	31,7	34,5	32,7	34,8

## - Subventions de fonctionnement + dotations + participations

	2004	2005	2006	2007	2008
	49 333	47 073	47 524	51 232	52 845
% recettes réelles de fonctionnement	31,9	30,4	30,8	32,0	32,7
% dépenses réelles totales	27,2	25,7	27,4	27,0	28,8

**3 - Renseignements financiers complémentaires**

## - Epargne brute

	2004	2005	2006	2007	2008
	31 354	26 150	28 027	27 351	27 616

- Taux de réalisation des opérations d'équipement avec travaux en régie  
(comptes 20 sauf 204 + 21 + 23)

	2004	2005	2006	2007	2008
	65,2 %	68,8 %	58,5 %	65,3 %	54,3 %

## - Solde global du compte administratif

	2004	2005	2006	2007	2008
	14 498	11 422	16 660	10 827	14 011

## - Reports de crédits

	2004	2005	2006	2007	2008
Recettes	9 967	12 025	11 719	19 738	17 775
Dépenses	15 820	14 911	19 659	22 061	23 283
Besoin d'autofinancement des reports de crédits	5 853	2 886	7 940	2 323	5 508

## - Fonds disponibles

	2004	2005	2006	2007	2008
Solde du CA	14 498	11 422	16 660	10 827	14 011
Recettes affectées					
Besoin d'autofinancement des reports de crédits	- 5 853	- 2 886	- 7 940	- 2 323	- 5 508
Solde CA disponible	8 645	8 537	8 720	8 504	8 503
Reprise anticipée d'excédent au BP	8 645	8 537	8 720	8 504	8 503
Fonds disponibles	0	0	0	0	0

\* Depuis 1999, le solde de l'exercice précédent est repris en totalité, les fonds disponibles sont donc nuls. Néanmoins restent les crédits de dépenses imprévues votés chaque année, soit pour 2008 : 1 000 K€ en investissement et 1 100 K€ en fonctionnement.

## - Taux d'inflation annuel

	2004	2005	2006	2007	2008
- Indice tous ménages avec tabac	2,1 %	1,7 %	1,7 %	1,5 %	2,8 %
- Indice tous ménages sans tabac	1,7 %	1,8 %	1,7 %	1,5 %	2,8 %

## - Dépenses réelles totales

	2004	2005	2006	2007	2008
	181 580	183 226	176 698	189 999	183 482
Dont opération exceptionnelle reversement à la CAGB solde exécut. investissement du budget Déchets			- 240		
Dont opération exceptionnelle reversement à la CAGB solde exécut. fonctionnement du budget Déchets			- 2 905		
Dépenses réelles totales retraitées	181 580	183 226	173 553	189 999	183 482

## - Recettes réelles totales

	2004	2005	2006	2007	2008
	187 671	186 003	184 821	192 107	188 990
Dont opération exceptionnelle reversement à la CAGB solde exécut. investissement du budget Déchets			- 240		
Dont opération exceptionnelle reversement à la CAGB solde exécut. fonctionnement du budget Déchets			- 2 905		
Recettes réelles totales retraitées	187 671	186 003	181 677	192 107	188 990

## - Annuités d'emprunts (ICNE inclus)

	2004	2005	2006	2007	2008
% dépenses réelles totales	18 675	18 709	17 620	16 759	16 484
	10,3	10,2	10,2	8,8	9,0

## - Epargne de l'exercice

	2004	2005	2006 (1)	2007	2008
1. Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	154 761	154 628	154 295	159 929	161 533
2. Dépenses de gestion (DF réelles - tx en régie - intérêts de la dette)	120 093	125 203	123 134	129 602	130 939
3. Epargne de gestion (1-2)	34 667	29 426	31 162	30 327	30 594
4. Remboursement intérêts payés	3 313	3 276	3 134	2 976	2 978
5. Epargne brute (3-4)	31 354	26 150	28 027	27 351	27 616
6. Taux d'épargne brute (5/1) * 100	20,3 %	16,9 %	18,2 %	17,1 %	17,1 %
7. Remboursement dette en capital	15 361	15 433	14 486	13 783	13 506
5. Epargne nette (5-7)	15 993	10 717	13 541	13 568	14 110

(1) 2006 : transfert du Conservatoire National de Région de la Ville à la CAGB

### Concours globaux de l'Etat

#### 1. Dotations sous enveloppe (contrat de stabilité à partir de 2008)

	2004	2005	2006	2007	2008
<b>a. DGF</b>					
- Dotation forfaitaire	29 112	29 403	29 802	30 171	30 419
% d'évolution		1,0	1,4	1,2	0,8
- DGF permanents syndicaux	25	25	63	51	53
Total DGF	29 136	29 428	29 865	30 222	30 472
% des recettes de fonctionnement	18,8 %	19,0 %	19,4 %	18,9 %	18,9 %
<b>b. DSUCS</b>	3 269	3 433	4 051	4 997	5 605
% d'évolution		5,0	18,0	23,4	12,2
<b>c. Dotation spéciale instituteurs</b>	24	23	16	16	17
% d'évolution		- 4,2	- 30,4	0,0	3,0
<b>d. DGD</b>	1 104	1 192	1 150	1 150	1 162
% d'évolution		8,0	- 3,5	0,0	1,0
<b>e. DCTP : abattement 16 % + réduction fraction imposable des salaires (hors REI)</b>	3 344	2 989	2 668	2 359	1 953
% d'évolution		- 10,6	- 10,7	- 11,6	- 17,2
<b>f. DNP</b>	1 006	1 059	1 259	1 248	1 302
% d'évolution		5,3	18,9	- 0,9	4,3
<b>Total</b>	37 883	38 124	39 008	39 993	40 510
% d'évolution		0,6	2,3	2,5	1,3

**2. Autres concours globaux de l'Etat**

	2004	2005	2006	2007	2008
<b>a. FCTVA (*)</b>	4 685	3 505	4 550	0	7 626
% d'évolution		- 25,2	29,8	- 100,0	
<b>b. Compensation au titre des exonérations des taxes foncières</b>	1 323	1 189	1 198	1 266	1 297
% d'évolution		- 10,1	0,8	5,7	2,4
<b>c. Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation</b>	2 260	2 266	2 306	2 315	2 367
% d'évolution		0,3	1,8	0,4	2,3
<b>d. Dotation de recensement</b>	20	20	20	20	20
% d'évolution		0	0	0	0
<b>Total</b>	8 287	6 978	8 074	3 601	11 310
% d'évolution		- 15,8	15,7	- 55,4	214,0

(\*) le FCTVA encaissé en 2008 comprend aussi celui de 2007 (4 286 K€)

<b>Total général concours globaux de l'Etat</b>	46 170	45 103	47 082	43 594	51 820
% d'évolution		- 2,3	4,4	- 7,4	18,9

**Budgets Annexes****1. Eau**

- Dépenses réelles d'investissement avec travaux en régie

	2004	2005	2006	2007	2008
	5 497	4 021	4 617	4 379	3 578

- Remboursement emprunts en capital

	2004	2005	2006	2007	2008
	605	632	385	367	351

- Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie

	2004	2005	2006	2007	2008
	6 124	5 826	5 703	6 424	6 227

- Intérêts des emprunts (ICNE inclus)

	2004	2005	2006	2007	2008
	111	114	92	78	62

## - Dépenses réelles totales

	2004	2005	2006	2007	2008
	11 622	9 847	10 320	10 803	9 805

## - Recettes réelles d'investissement

	2004	2005	2006	2007	2008
	4 721	3 805	4 494	3 965	3 661

## - Emprunts réalisés

	2004	2005	2006	2007	2008
	1 153	1 062	65	0	0

## - Recettes réelles de fonctionnement

	2004	2005	2006	2007	2008
	8 958	9 359	9 375	10 187	8 830

## - Recettes cumulées

	2004	2005	2006	2007	2008
Recettes réelles totales de l'exercice	13 679	13 164	13 868	14 151	12 491
Résultats antérieurs reportés	3 433	2 282	3 464	3 596	3 378
Part affectée à l'investissement	3 208	2 135	3 416	3 554	3 339
Résultat antérieur disponible	225	147	47	42	39
- Recettes cumulées	13 904	13 311	13 916	14 193	12 530

## - Excédents cumulés

	2004	2005	2006	2007	2008
	2 282	3 464	3 596	3 390	2 725

## - Produit de vente d'eau (y compris location compteurs et FNDAE)

	2004	2005	2006	2007	2008
	6 277	6 460	6 289	6 477	6 124

- Prix de vente du m<sup>3</sup> HT (en euros)

	2004	2005	2006	2007	2008
% évolution	0,86	0,86	0,86	0,86	0,86
		0,0	0,0	0,0	0,0

**2. Assainissement**

- Dépenses réelles d'investissement avec travaux en régie

	2004	2005	2006	2007	2008
	9 330	4 727	5 204	6 862	5 754

- Remboursement emprunts en capital

	2004	2005	2006	2007	2008
	1 886	1 990	1 734	1 489	1 337

- Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie

	2004	2005	2006	2007	2008
	3 675	3 426	3 603	4 920	3 845

- Intérêts des emprunts (ICNE inclus)

	2004	2005	2006	2007	2008
	342	312	244	192	132

- Dépenses réelles totales

	2004	2005	2006	2007	2008
	13 005	8 153	8 807	11 782	9 598

- Recettes réelles d'investissement

	2004	2005	2006	2007	2008
	8 235	5 385	6 872	7 300	5 029

- Emprunts réalisés

	2004	2005	2006	2007	2008
	840	50	137	107	57

- Recettes réelles de fonctionnement

	2004	2005	2006	2007	2008
	10 490	9 375	9 105	9 263	9 350

## - Recettes cumulées

	2004	2005	2006	2007	2008
Recettes réelles totales de l'exercice	18 725	14 760	15 977	16 563	14 379
Résultats antérieurs reportés	5 945	5 860	7 582	9 240	8 240
Part affectée à l'investissement	5 805	4 885	5 512	5 732	4 380
Résultat antérieur disponible	139	975	2 070	3 508	3 860
- Recettes cumulées	18 864	15 735	18 047	20 072	18 239

## - Excédents cumulés

	2004	2005	2006	2007	2008
	5 860	7 582	9 240	8 289	8 641

## - Produit de la redevance d'assainissement

	2004	2005	2006	2007	2008
	5 693	6 008	5 818	5 957	5 524

- Valeur en euros de la taxe d'assainissement par m<sup>3</sup> HT

	2004	2005	2006	2007	2008
% évolution	0,91	0,91 0,0	0,91 0,0	0,91 0,0	0,91 0,0

**3. Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées**

## - Dépenses réelles d'investissement

	2004	2005	2006	2007	2008
	12	29	71	0	40

## - Dépenses réelles de fonctionnement

	2004	2005	2006	2007	2008
	344	396	436	485	576

## - Dépenses réelles totales

	2004	2005	2006	2007	2008
	356	425	507	485	616

## - Recettes réelles d'investissement

	2004	2005	2006	2007	2008
	208	253	242	107	133

## - Recettes réelles de fonctionnement

	2004	2005	2006	2007	2008
	437	384	409	476	592

## - Recettes cumulées

	2004	2005	2006	2007	2008
Recettes réelles totales de l'exercice	646	637	651	583	725
Résultats antérieurs reportés	207	290	254	206	198
Part affectée à l'investissement	207	248	193	107	125
Résultat antérieur disponible	0	41	61	99	73
- Recettes cumulées	646	679	713	682	797

## - Excédents cumulés

	2004	2005	2006	2007	2008
	290	254	206	198	181

## - Forfait global annuel de soins proposé par la DDASS

	2004	2005	2006	2007	2008
	431	371	406	475	580

**4. Forêts communales**

## - Dépenses réelles d'investissement avec travaux en régie

	2004	2005	2006	2007	2008
	177	124	197	200	183

## - Remboursement emprunts en capital

	2004	2005	2006	2007	2008
	13	14	14	15	15

## - Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie

	2004	2005	2006	2007	2008
	305	348	303	304	333

## - Intérêts des emprunts (ICNE inclus)

	2004	2005	2006	2007	2008
	3	3	3	3	3

## - Dépenses réelles totales

	2004	2005	2006	2007	2008
	481	472	499	504	516

## - Recettes réelles d'investissement

	2004	2005	2006	2007	2008
	104	112	167	143	125

## - Emprunts réalisés

	2004	2005	2006	2007	2008
	0	0	0	0	0

## - Recettes réelles de fonctionnement

	2004	2005	2006	2007	2008
Recettes d'exploitation du service	144	110	145	75	258
Participation du Budget Principal	346	417	331	412	262
Recettes réelles de fonctionnement	490	527	476	486	520

## - Recettes cumulées

	2004	2005	2006	2007	2008
Recettes réelles totales de l'exercice	594	639	643	630	645
Résultats antérieurs reportés	100	112	167	143	125
Part affectée à l'investissement	100	112	167	143	125
Résultat antérieur disponible	0	0	0	0	0
- Recettes cumulées	594	639	643	630	645

## - Excédents cumulés

	2004	2005	2006	2007	2008
	112	167	143	125	129

## - Participation du Budget Principal

	2004	2005	2006	2007	2008
	346	417	331	412	262
% dépenses réelles totales	71,9	88,4	66,3	81,6	50,7

## - Produit des coupes de bois

	2004	2005	2006	2007	2008
	134	100	137	63	252

**5. Déchets**

- Dépenses réelles d'investissement avec travaux en régie

	2004	2005	2006	2007	2008
	2 025	1 217	0	0	0

- Remboursement emprunts en capital

	2004	2005	2006	2007	2008
	1 065	201	0	0	0

- Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie

	2004	2005	2006	2007	2008
	8 699	8 186	0	0	0

- Intérêts des emprunts

	2004	2005	2006	2007	2008
	42	19	0	0	0

- Dépenses réelles totales

	2004	2005	2006	2007	2008
	10 724	9 403	0	0	0

- Recettes réelles d'investissement

	2004	2005	2006	2007	2008
	1 899	800	0	0	0

- Emprunts réalisés

	2004	2005	2006	2007	2008
	0	0	0	0	0

- Recettes réelles de fonctionnement

	2004	2005	2006	2007	2008
	10 285	10 904	0	0	0

## - Recettes cumulées

	2004	2005	2006	2007	2008
Recettes réelles totales de l'exercice	12 184	11 703	0	0	0
Résultats antérieurs reportés	1 661	1 467	0	0	0
Part affectée à l'investissement	1 654	623	0	0	0
Résultat antérieur disponible	7	844	0	0	0
- Recettes cumulées	12 191	12 548	0	0	0

## - Excédents cumulés

	2004	2005	2006	2007	2008
	1 467	3 145	0	0	0

## - Produit de la redevance des ordures ménagères

	2004	2005	2006	2007	2008
	8 758	9 650	0	0	0

**6. ZA des Champs Montants**

## - Dépenses réelles d'investissement

	2004	2005	2006	2007	2008
	0	114	0	0	0

## - Dépenses réelles de fonctionnement

	2004	2005	2006	2007	2008
	81	0	0	0	7

## - Dépenses réelles totales

	2004	2005	2006	2007	2008
	81	114	0	0	7

## - Recettes réelles d'investissement

	2004	2005	2006	2007	2008
	0	57	39	0	18

## - Recettes réelles de fonctionnement

	2004	2005	2006	2007	2008
	0	95	0	0	0

## - Recettes réelles totales

	2004	2005	2006	2007	2008
	0	152	39	0	18

## - Excédents ou déficits cumulés

	2004	2005	2006	2007	2008
	- 92	- 54	- 16	- 16	- 5

## - Recettes cumulées

	2004	2005	2006	2007	2008
Recettes réelles totales de l'exercice	0	152	39	0	18
Résultats antérieurs reportés	- 11	- 92	- 54	- 16	- 16
Part affectée à l'investissement	0	0	0	0	0
Résultat antérieur disponible	- 11	- 92	- 54	- 16	- 16
- Recettes cumulées	- 11	59	- 16	- 16	2

**7. ZA Thomas Edison**

## - Dépenses réelles d'investissement

	2004	2005	2006	2007	2008
	0	0	0	0	0

## - Dépenses réelles de fonctionnement

	2004	2005	2006	2007	2008
	42	0	0	0	0

## - Dépenses réelles totales

	2003	2004	2005	2006	2007
	42	0	0	0	0

## - Recettes réelles d'investissement

	2004	2005	2006	2007	2008
	0	0	0	0	0

## - Recettes réelles de fonctionnement

	2004	2005	2006	2007	2008
	0	0	0	0	33

## - Recettes réelles totales

	2004	2005	2006	2007	2008
	0	0	0	0	33

## - Excédents ou déficits cumulés

	2004	2005	2006	2007	2008
	- 221	- 221	- 221	- 221	- 187

## - Recettes cumulées

	2004	2005	2006	2007	2008
Recettes réelles totales de l'exercice	0	0	0	0	33
Résultats antérieurs reportés	- 179	- 221	- 221	- 221	- 221
Part affectée à l'investissement	0	0	0	0	0
Résultat antérieur disponible	- 179	- 221	- 221	- 221	- 221
- Recettes cumulées	- 179	- 221	- 221	- 221	- 187

**8. Chauffage Urbain**

## - Dépenses réelles d'investissement

	2004	2005	2006	2007	2008
	0	3 620	4 748	2 250	1 781

## - Remboursement emprunts en capital

	2004	2005	2006	2007	2008
	0	76	90	132	182

## - Dépenses réelles de fonctionnement

	2004	2005	2006	2007	2008
	0	179	206	265	305

## - Intérêts des emprunts (CNE inclus)

	2004	2005	2006	2007	2008
	0	48	59	135	204

## - Dépenses réelles totales

	2004	2005	2006	2007	2008
	0	3 799	4 955	2 515	2 086

## - Recettes réelles d'investissement

	2004	2005	2006	2007	2008
	0	2 635	3 142	2 437	1 538

## - Emprunts réalisés

	2004	2005	2006	2007	2008
	0	840	1 594	1 545	0

## - Recettes réelles de fonctionnement

	2004	2005	2006	2007	2008
	0	1 067	1 149	789	606

## - Recettes cumulées

	2004	2005	2006	2007	2008
Recettes réelles totales de l'exercice	0	3 702	4 291	3 226	2 144
Résultats antérieurs reportés	0	0	- 97	- 429	971
Part affectée à l'investissement	0	0	- 333	- 733	935
Résultat antérieur disponible	0	0	236	305	36
- Recettes cumulées	0	3 702	4 526	3 531	2 180

## - Excédents cumulés

	2004	2005	2006	2007	2008
	0	- 97	- 429	1 016	94

**Budget Général****Emprunts réalisés**

	2004	2005	2006	2007	2008
Budget Principal	15 309	15 336	10 470	13 439	10 634
Eau	1 153	1 062	65	0	0
Assainissement	840	50	137	107	57
Forêts Communales	0	0	0	0	0
Déchets	0	0	0	0	0
Chauffage Urbain		840	1 594	1 545	0
Total	17 302	17 287	12 266	15 091	10 691

**Annuités d'emprunts (ICNE inclus)**

	2004	2005	2006	2007	2008
Budget Principal	18 675	18 709	17 620	16 759	16 484
Eau	716	746	477	445	413
Assainissement	2 228	2 302	1 978	1 681	1 470
Forêts Communales	16	16	17	18	18
Déchets	1 107	221	0	0	0
Chauffage Urbain		125	149	267	387
Total	22 742	22 118	20 242	19 170	18 772

**Définition et mode de calcul des concepts utilisés (nomenclature M14)**

\* **Dépenses réelles d'investissement y compris les travaux en régie** : total des dépenses d'investissement, dont sont déduits les dépenses d'investissement d'ordre [les reprises sur apports, sur dotations et réserves (compte 10), sur subventions d'investissement (compte 139), sur provisions (comptes 14, 15, 29, 39, 49, 59), les différences sur réalisations d'immobilisations (compte 19) et les charges à répartir (compte 481)] et le déficit antérieur reporté. A ces dépenses on ajoute les travaux en régie (R 72).

\* **Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie** : total des dépenses de fonctionnement, dont sont déduits les dépenses d'ordre [les intérêts courus non échus de l'exercice (compte D 6611), les subventions ou dotations d'équipement en nature (compte 6741), la valeur comptable des immobilisations cédées (compte 675), la différence sur réalisations transférées en investissement (compte 676), les dotations aux amortissements et provisions (compte 68)], le déficit antérieur reporté et les travaux en régie (R 72).

\* **Dépenses réelles totales** : somme des dépenses réelles de fonctionnement et des dépenses réelles d'investissement.

\* **Dépenses réelles d'équipement brut y compris travaux en régie** : total des immobilisations incorporelles (compte 20), immobilisations corporelles (compte 21), travaux en cours (compte 23) en mouvements réels et les travaux en régie (R 72).

\* **Remboursement de la dette en capital** : compte 16 en dépenses réelles.

\* **Intérêts de la dette (ICNE inclus)** : compte 661 en dépenses réelles.

\* **Annuité de la dette (ICNE inclus)** : somme des intérêts payés et du remboursement de la dette en capital (comptes 16 + 661 en dépenses réelles).

\* **Charges de personnel et frais assimilés** : compte 621 : personnel extérieur au service, compte 64 : charges de personnel, compte 631 : impôts et taxes, compte 633 : versement transports, cotisations au FNAL, au centre de gestion de la FPT et participations des employeurs à la formation continue.

\* **Recettes réelles d'investissement de l'exercice** : recettes réelles d'investissement auxquelles on ajoute l'excédent d'investissement reporté (R 001) et la part de l'excédent de fonctionnement affectée aux investissements de l'exercice (compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé moins le compte D 001 : déficit d'investissement reporté).

\* **Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice hors travaux en régie** : total des recettes de fonctionnement, dont sont déduits les recettes de fonctionnement d'ordre [les travaux en régie (compte 72), la différence sur réalisations d'immobilisations (compte 776), la quote-part des subventions d'investissement transférées au résultat de l'exercice (compte 777), les reprises sur amortissements et

provisions (compte 78), les transferts de charges (compte 79 sauf compte 7911 indemnités de sinistre)] et l'excédent antérieur reporté.

\* **Recettes réelles totales** : somme des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice et des recettes réelles d'investissement.

\* **Dotations, subventions d'investissement reçues** : compte 10 (hors compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé) et compte 13 en recettes.

\* **Emprunts contractés** : compte 16 en mouvements réels en recettes.

\* **Dotations, subventions et participations de fonctionnement reçues** : compte 74.

\* **Produit des 4 taxes** : contributions directes (compte 7311).

\* **Epargne de gestion** : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors intérêts de la dette.

\* **Epargne brute ou autofinancement brut** : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie.

\* **Epargne nette ou autofinancement net** : épargne brute après déduction du remboursement de la dette en capital.

### Proposition

Compte tenu des éléments figurant dans ce rapport, il est proposé au Conseil Municipal de débattre des orientations budgétaires 2010 et de prendre connaissance de l'actualisation du PPI pour la période 2010-2015.

**«M. LE MAIRE** : Je le dis chaque année, ce n'est pas encore le budget, il sera examiné le 25 février. Ce soir il ne s'agit pas trop de parler de chiffres mais plutôt de planter le décor, de vous rappeler le contexte dans lequel nous préparons le budget et de fixer les grandes orientations de notre action pour l'année 2010 qui vient de démarrer. Alors, cela ne va pas vous surprendre, en 2010 on va continuer à décliner notre programme municipal avec cependant quelques ajustements car le fait marquant aujourd'hui c'est quand même -nous en parlons quasiment dans toutes nos réunions de maires- l'incertitude générale qui pèse sur l'avenir des collectivités et sur les finances locales. Ce sont des interrogations, des craintes peut-être d'ailleurs infondées que nous avons actuellement sur nos capacités à faire face demain à nos obligations. Cela dit, on l'a toujours fait et on continuera à le faire en gérant avec beaucoup de pragmatisme, beaucoup de sérieux, pour limiter les effets négatifs que cela pourrait avoir et pour sortir d'une alternative dont nous ne voulons pas, c'est : faire moins de services ou plus de fiscalité. Tout d'abord on le sait, ce serait une double erreur car la ville doit continuer à se développer parce que le développement est source de richesses et parce que nous croyons qu'en temps de crise, eh bien justement l'action publique est plus que jamais nécessaire. Sur le bilan économique et financier, vous avez les chiffres dans le rapport et vous pourrez intervenir si vous le souhaitez. C'est vrai qu'on est inquiet quand on voit les comptes publics, 140 milliards de déficit en 2009, ça finit par faire beaucoup. On parlait tout à l'heure de Philippe SEGUIN, je veux juste attirer votre attention sur un rapport de la Cour des Comptes qu'il avait présenté en 2008, qui avait fait d'ailleurs pas mal de bruit et qui disait un peu la même chose que nous d'ailleurs, que le déficit public c'est d'abord le déficit de l'Etat puisqu'il est passé de 78 % en 2005 à 86 % en 2008. De plus, et c'est important, ce déficit est pour moitié structurel et la crise n'y est pas forcément pour quelque chose. Donc cela doit relativiser le discours de certains donneurs de leçons qui veulent désigner les collectivités comme éternels mauvais gestionnaires, que ce soit d'ailleurs les Régions, les Départements, les Communes ou les Agglomérations.

Ce rapport rappelle aussi quels ont été les impacts de la crise en 2009, un aspect positif avec la baisse des taux, très très importante dont on a bénéficié et des effets négatifs sur l'économie, l'emploi et sur les comptes des collectivités avec l'accroissement des dépenses, notamment les dépenses sociales

et la baisse des recettes, entre autres des droits de mutation même si pour les communes c'est peu par rapport à ce que subissent les conseils généraux où cela représente une perte de l'ordre de 13 millions d'euros. Par contre, cela ne résulte que de la crise.

Cela dit, en 2009 nous avons pris nos responsabilités et nous avons décidé, parce que nous avons pensé que c'était bon d'accompagner le plan de relance de l'Etat, que c'était intéressant que nous puissions nous engager. Nous avons accru ainsi notre investissement comme on nous le demandait et au 31 décembre 2009 nous avons respecté les engagements que nous avons signés. Nous avons accéléré notre effort en cours d'année avec un plan municipal pour relever les défis de la crise, de près de 5 millions d'euros financés d'ailleurs en partie par le surcroît de FCTVA qui n'est pas une recette nouvelle mais une recette avancée, sachant qu'un jour peut-être on ne nous le paiera pas une année d'avance, on reviendra à l'année précédente et à ce moment-là il y aura un blanc. Pour l'année qui vient, ce remboursement par anticipation de TVA est reconduit. Dans cette perspective notre logique de concentration de tous nos moyens est toujours d'actualité mais on doit se mobiliser sur trois enjeux : favoriser la création de richesses et d'emplois parce que c'est vraiment effectivement ce que l'on attend de nous avec les moyens qui sont les nôtres, favoriser la cohésion sociale en luttant contre l'exclusion en favorisant le lien social parce qu'effectivement il y a, Marie-Noëlle pourrait le dire, de plus en plus de gens en difficultés et ça devient dramatique dans certains quartiers de certaines villes et Besançon n'échappe pas à cela, et troisième point : favoriser un développement respectueux de l'environnement dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial et de l'Agenda 21. Cela c'est d'ores et déjà le fil rouge de notre futur budget 2010 et c'est aussi autour de cela que s'organisent donc nos orientations budgétaires. Cela dit, ce budget se fait sans une réelle lisibilité même si c'est mieux qu'à l'Agglomération par exemple ou qu'au Département. Certains départements ont d'ailleurs été amenés à reporter le vote de leur budget tant les incertitudes sont grandes. Alors bien sûr il y a la décision de supprimer la taxe professionnelle. Cela ne nous impacte pas directement mais on sait très bien que ça va impacter entre autres les agglomérations et les conseils généraux et que leurs financements se tarissant, les opérations que nous menions avec eux vont, elles aussi, se tarir. On va être vigilant pour qu'il n'y ait pas des économies budgétaires du côté de l'Etat et que nous, nous ayons des dépenses supplémentaires. Car pour l'instant on est obligé de constater qu'en matière de désengagements de l'Etat, on passe d'une perte annuelle de 1 million par an entre 2005 et 2007, à 1,5 million en 2008 et à 2,8 millions en 2009. A la question que l'on m'a posée récemment, comment faites-vous malgré ces désengagements pour investir plus, je répondrai que d'abord on a eu des taux favorables, qu'on mène une gestion draconienne dans tous les domaines, qu'on a aussi des habitants en plus, un millier cette année et cela génère des recettes en plus, taxe d'habitation et autres. Pour prendre un exemple, la gestion de la dette nous a permis en 2009 d'économiser pas loin de 700 000 € et 700 000 € c'est 1,5 point d'impôt. Donc l'ensemble de tout cela fait que malgré ces difficultés on arrive à tenir, mais jusqu'à quand, je ne le sais pas. En tout cas, si vous comptez 1 million en 2005, en 2006 et en 2007, 1,5 million en 2008 et 2,8 millions en 2009, vous voyez que ça commence à faire quand même beaucoup d'argent qui commence à manquer.

Dans ce contexte qui n'est d'ailleurs pas propre à Besançon mais à toutes les villes de France, on va fixer 4 priorités. En 2010 on va maintenir un effort exceptionnel dans les programmes d'investissement et dans les opérations d'équipement parce que tout cela bien sûr c'est de l'argent injecté dans l'activité économique et nous irons en 2010 au-delà des 40 millions d'euros qui sont inscrits au BP 2009. Ensuite nous allons renforcer l'accompagnement des personnes en difficulté et les politiques menées par le CCAS. Vous savez qu'on avait voté l'année dernière 300 000 € de crédit complémentaire, ces 300 000 € vont être pérennisés en 2010.

Notre 3<sup>ème</sup> priorité est une attention particulière à la question du pouvoir d'achat. Nos moyens ne sont pas énormes pour agir en ce domaine mais nous pouvons par exemple faire en sorte que les tarifs municipaux globalement augmentent moins que l'inflation, retravailler un certain nombre de grilles sur les coefficients familiaux et surtout limiter l'augmentation de la hausse des impôts communaux. On va essayer de poursuivre ces efforts parce qu'on sait très bien que de plus en plus il y a un problème de pouvoir d'achat dans nos populations.

Et 4<sup>ème</sup> priorité : on confirme notre attachement au service public. On a prouvé ici dans beaucoup de domaines et on continue à le faire d'ailleurs que le service public, quand il est bien géré, quand il sait

s'adapter, est aussi performant, voire plus performant, en temps de crise que d'autres solutions que certains ont pu avoir l'envie d'adopter.

De grands équipements vont marquer le budget 2010. Bien sûr il y a le TCSP dont on aura l'occasion de reparler mais surtout on doit préparer en même temps l'accueil de la LGV sur la cité Viotte. C'est pour cette raison qu'en lien avec l'Agglomération on va mener dès 2010 de grandes opérations de communication sur l'arrivée de la ligne à grande vitesse à Besançon-Auxon, à Besançon-Viotte, en lien d'ailleurs avec la Région, le Département et les autres agglomérations mais il y aura une action spécifique du Grand Besançon et de la Ville de Besançon pour vraiment valoriser cela car c'est une chance extraordinaire que nous avons là. Il y a aussi la Cité des Arts qui avance dont la première pierre, pour ne pas interférer avec la campagne électorale, sera posée au mois d'avril. Je rappelle d'ailleurs que nous sommes dans l'enveloppe, même en-dessous, en ayant prévu un toit avec plusieurs centaines de m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques pour ce bâtiment public qui sera certainement l'un des premiers à être un bâtiment basse consommation BBC. On a aussi la SMAC, qui avance bien et qui devrait être inaugurée en décembre. Puis il y a le 6 rue de la Madeleine dont on a beaucoup parlé un temps. Désormais c'est un projet qui avance en lien avec la SAIEMB, la sedD et un opérateur privé sur Besançon, le réaménagement du quartier Vauban et les Vaîtes. Quand on sait que pour la ZAC Planoise, il a fallu 33 ans, 1977-2010, pour aménager ce quartier, je ne suis pas sûr qu'il y en ait beaucoup ici au Conseil Municipal, qui seront encore là pour le bilan de clôture des Vaîtes, peut-être les très très jeunes conseillers. Nous avons pris également la décision de préempter sur le site des Prés de Vaux et on attend ce que va nous dire le juge de l'expropriation. Nous avons préempté sur le prix des Domaines ; à l'origine c'était 1 €, maintenant les choses ont un petit peu été modifiées avec le PPRI, donc on a préempté je crois à 800 000 €. Par ailleurs les fouilles à Pasteur démarrent enfin. On a aussi des travaux prévus sur les équipements universitaires et bien sûr la préparation du plan de développement touristique dont nous reparlerons.

Au-delà de toutes ces grandes opérations, nous allons poursuivre et renforcer les différentes interventions de ce qui fait le propre de notre politique municipale. Vous savez que la question du développement durable est toujours au centre de notre politique, plus que jamais je dirais avec le Plan Climat Energie Territorial et les opérations en matière d'économie d'énergie dont nous avons déjà parlé avec, entre autres, le million d'euros énergie que nous allons investir et qui cette année, je le rappelle, puisque les Adjointes se sont mis d'accord entre eux, sera dirigé en direction de la voirie et de l'éclairage public avec le remplacement de 2 000 lanternes cette année. 2 000 lanternes à 28 € d'économie par lanterne, ça fait quand même 56 000 € par an d'économie d'énergie. C'est mathématique vous me direz mais ce sont aussi ces petites économies qui font les grandes économies dans la gestion de la ville. On va également continuer à développer des actions qui participent à la qualité de la vie et spécialement, je le disais, dans le domaine de l'environnement, des actions en faveur de la jeunesse, l'accueil des étudiants, des structures associatives, des maisons de quartiers, tout ce qui touche à la qualité de la vie dans cette ville.

On a parlé des questions sociales mais je voudrais parler de la politique en direction du handicap, je crois que c'est très très important. Un gros travail est fait entre autres par Jean-Jacques DEMONET en direction du handicap à l'Agglomération, et la lutte contre toutes les discriminations continuera à être une priorité. Je rappelle à ce propos que je devrais recevoir à Besançon Louis SCHWEITZER qui va venir nous dire ce qu'il pense de notre plan de lutte contre les discriminations puisque la HALDE, la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et l'Exclusion a fait un rapport qui est plutôt un bon rapport, malgré quelques remarques. J'ai donc invité Louis SCHWEITZER et il devrait venir ici début février. En matière culturelle, on est en train de travailler sur la préfiguration de la SMAC et on va aussi renforcer notre soutien aux sports amateurs. En matière d'investissement il y a un PPI actualisé et qui est présenté pour information au Conseil Municipal.

Ce rapport de présentation comporte aussi une actualisation de nos prospectives budgétaires de référence. On essaie toujours de se caler au plus proche de la réalité, ce qui est assez difficile compte tenu des interrogations que nous avons et on ne peut pas dire que tout ça est gravé dans le marbre, c'est toujours sous réserve de grosses modifications. En tout cas c'est la ligne que nous nous sommes fixée il y a quelques années ; elle n'est pas remise en cause fondamentalement mais vous m'autorisez à dire que j'émets quand même un certain nombre de réserves. Il faut dire que les premiers résultats de 2009 ne sont

pas mauvais. L'épargne brute ne devrait que très faiblement diminuer, de quelques centaines de milliers d'euros, donc elle est quasiment stable. Nous avons de bons résultats sur la maîtrise de la masse salariale, la gestion de la dette et l'investissement. Pour la dette on est toujours à moins de 5 ans, ce qui est vertueux, certains disent même presque trop vertueux et dans ce domaine, dans l'investissement nous avons fait mieux que nos engagements puisque les dépenses d'équipement sont en hausse de 10 millions d'euros. Ce sont des millions d'euros qui, en grande partie, retombent dans l'économie locale. Dans le même temps, l'emprunt nouveau a été limité à 10 M€ sur le budget principal et l'encours de la dette est resté stable et bas. L'évolution des différents ratios de ces 5 dernières années figure dans le rapport. Ce sont donc des résultats satisfaisants, surtout en cette période, je crois qu'il ne faut pas s'en cacher.

Dans ces conditions, le budget sur lequel nous travaillons et dont j'ai fixé les grandes lignes devrait être proche de celui de l'année dernière, avec une évolution proche de l'inflation. Notre objectif, je l'ai dit, c'est de maintenir l'autofinancement à quelques centaines de milliers d'euros près, confirmer notre volonté de maintien de nos effectifs et de modération des dépenses. Il y a aussi des exercices de gestion de la dette ; en période de baisse des taux c'est important. Je crois d'ailleurs que j'ai les chiffres là, je vais vous les donner car cela peut vous intéresser. Pour les taux à court terme, il y a un an, le taux EONIA par exemple était à 2,16, aujourd'hui il est à 0,35. L'EURIBOR 1 an était à 2,88, il est à 1,24. Donc on a quand même bénéficié de cela et c'est vrai que ça impacte nos résultats. Je ne m'en cache pas mais il y a aussi une hausse de ces taux prévue à partir du second semestre cette année. Donc nous n'allons pas faire la politique de l'autruche, c'est-à-dire que ce budget-là prend déjà en compte les prévisions les plus pessimistes de l'augmentation des taux. Notre dette est répartie de la façon suivante : 50 % d'emprunts revolving, 26 % de taux fixe, 15 % de taux flottant et 9 % de taux structurés.

S'agissant de nos choix fiscaux et je crois que c'est important aussi que vous le sachiez, en terme d'orientation nous avons décidé que l'évolution des taux communaux serait inférieure à ce que nous avons fait en 2009 pour tenir compte des difficultés des ménages. Pour la taxe d'habitation, la part communale sera comprise entre 0 et 1 % au maximum, 0 si possible, 1 % au maximum. Je ne détaille pas les propositions des budgets annexes, j'en ai déjà parlé.

Je voudrais vous redire très simplement sur ces grandes orientations mes inquiétudes. Un sondage a été fait par l'Association des Maires de France dont le Président, je vous le rappelle, est Jacques PELISSARD, d'où il ressort que les maires et les présidents de communauté sont très pessimistes, 10 % de Maires sont plus pessimistes encore que l'année dernière et maintenant 1 Maire sur 2 est très pessimiste par rapport à l'évolution de la fiscalité. Quand je dis 1 Maire sur 2, cela concerne l'ensemble des maires des communes de 20 habitants aux grandes métropoles. Sur les grandes villes la proportion des maires inquiets, à mon avis est plus près de 95 % que de 50 %. Cela dit, malgré tout cela, nous allons continuer notre gestion efficace et pragmatique, pas clinquante, pas flamboyante, ce n'est pas notre style, au service des Bisontins et surtout avec toujours beaucoup d'ambition pour Besançon et je sais qu'on est tous d'accord pour dire qu'il faut avoir de l'ambition pour cette ville.

**M. Philippe GONON** : Ce débat, Monsieur le Maire, va nous permettre de rappeler les six principes, les six priorités que nous aurions souhaité voir appliquer en 2010 illustrées de quelques exemples d'application concrète et précise.

Premier principe, première priorité pour nous, c'est des impôts locaux enfin assagis. Après une «annus fiscalis horribilis» puisque certains impôts notamment la taxe foncière a augmenté de plus de 5 %, il nous semble absolument indispensable de revoir à la baisse les augmentations de taux et de base pour que les impôts locaux, dans leur globalité, ne dépassent pas une augmentation de 1,2 % qui sera celle de l'inflation en 2010 et qui est, si j'ai bien lu la loi fiscale 2010, la hausse prévue pour l'augmentation des bases. Donc nous souhaiterions, Monsieur le Maire, que vous acceptiez ce principe en 2010, c'est-à-dire une augmentation en masse des impôts locaux, taux + base, qui ne serait pas supérieure à 1,2 %, tous impôts locaux confondus.

Deuxième principe, notre priorité absolue c'est le développement économique et c'est l'emploi et notamment l'emploi pour ceux qui sont les plus fragiles, notamment les jeunes de 18 à 25 ans. J'étais un petit peu déçu quand j'ai regardé la vidéo qui est passée lors de la cérémonie des vœux car j'ai vu

beaucoup de photos sur la culture, beaucoup de photos sur le sport, je n'ai pas vu beaucoup de photos sur le développement économique...

Nous étions dans une soirée à la fois Ville et CAGB et on aurait pu parler de beaucoup d'inaugurations d'usines qui auraient pu se passer sur le territoire de Besançon par exemple...

**M. LE MAIRE** : Non, non, Cher ami...

**M. Philippe GONON** : ...je sais que la crise est passée.

**M. LE MAIRE** : Ce n'est pas ça. Si vous venez aux vœux de l'Agglomération auxquels vous êtes invité et qui auront lieu très prochainement, vous verrez qu'on commence par l'emploi parce que l'emploi c'est la compétence de l'Agglomération et ce sujet est très très largement traité.

**M. Philippe GONON** : Je parlais du 7 janvier.

**M. LE MAIRE** : Oui, mais le 7 janvier ce n'étaient pas les vœux de l'Agglomération, ça vous a peut-être échappé, c'étaient les vœux de la Ville de Besançon et c'est pour cela que nous n'avons pas parlé de l'emploi parce que ce n'est pas une compétence de la Ville mais de l'Agglomération, donc votre souhait sera exaucé à la fin du mois.

**M. Philippe GONON** : Simplement, nous le savons déjà, le chômage va encore augmenter en 2010, on nous annonce plus de 200 000 destructions d'emplois, plus 200 000 chômeurs après les 500 000 de 2009, on nous annonce 1 million de Français qui sortiraient des systèmes amortisseurs de crise, je ne sais pas combien ça fait de Bisontins mais ça risque d'être énorme. On sait que les plans de relance vont commencer à cesser de faire sentir leurs effets. Il nous semble donc absolument prioritaire de tout mettre sur le développement de l'emploi à Besançon. Et je pense à un exemple précis : plutôt que de subventionner ou en plus de subventionner des organismes qui ont pour mission de chercher des emplois aidés à certains, j'aimerais bien que la Ville décide, par exemple, de prendre en charge une exonération de charges, patronales ou pas patronales dans leur globalité ou pas, pour toute entreprise qui emploierait un ou plusieurs salariés en CDI pendant au moins une année, c'est-à-dire que pendant l'année 2010 nous voudrions que la Ville prenne en charge...

**M. LE MAIRE** : Ce n'est pas possible mais je répondrai globalement.

**M. Philippe GONON** : ... en CDI, embauche en CDI et l'exonération serait prise en charge pendant une année.

Troisième principe, une solidarité toujours renforcée, nous sommes d'accord avec vous sur ce point-là. Si la crise s'estompe, elle va s'estomper tout doucement, très progressivement à partir de 2010, et encore. Mais il va falloir accompagner ceux qui vont rester sur le quai et je dirais que ça ça sera notre absolue deuxième priorité, solidarité avec les plus âgés, les exclus, les jeunes les moins formés et les femmes seules par exemple. Je reviens sur cette idée que vous n'avez pas acceptée, l'année dernière, mais qui me semble intéressante, c'est-à-dire par exemple pour les personnes âgées de plus de 65 ans vivant seules qui sont au minimum vieillesse, c'est de prendre en charge une partie des repas qui leur sont livrés à hauteur de 2 ou 3 €. Vous m'aviez dit l'année dernière que cela représentait une somme globale de 400 à 450 000 € ; il me semble que cette somme n'est pas une somme abominable, elle représente par exemple la moitié du budget global de Sonorama.

**M. LE MAIRE** : Il faut arrêter avec cela !

**M. Philippe GONON** : C'est un exemple, c'est le chiffre que vous m'avez qualifié de ridicule...

**M. LE MAIRE** : Je veux bien que vous développiez votre programme électoral et qu'il y en ait pour tout le monde...

**M. Philippe GONON** : Non, ce n'est pas un programme électoral, je vous l'ai dit l'année dernière, vous m'avez dit que c'était ridicule comme proposition...

**M. LE MAIRE** : Vous nous avez habitués à être sérieux mais il faut arrêter avec ça maintenant...

**M. Philippe GONON** : Pas du tout, non, non.

**M. LE MAIRE** : Si, parce que vous ne savez pas ce qui va se passer pour Sonorama cette année, premièrement et deuxièmement arrêtez quand même à chaque fois de revenir là-dessus car on peut aussi supprimer un opéra au théâtre, un match de foot, c'est de la démagogie.

**M. Philippe GONON** : Il me semble que sur ce point-là, Monsieur le Maire, j'ai été très silencieux jusqu'à présent, je ne vous ai rien reproché, j'ai même voté Sonorama, je vous le rappelle, j'ai voté et je ne vous ai rien reproché depuis. Je dis simplement la chose suivante, c'est que ça représente un peu moins qu'un budget de Sonorama, c'est-à-dire moins d'un million d'euros, c'est-à-dire la moitié. Quatrième priorité : la lutte contre l'effet de serre et le réchauffement climatique. Nous voudrions vous proposer deux mesures allant dans ce sens, la première n'est pas originale parce que d'autres villes l'ont mise en œuvre, c'est un fonds de lutte contre la précarité énergétique. J'aime bien ce mot-là parce qu'effectivement il y a beaucoup maintenant de Français qui ont du mal à prendre dans leur budget quotidien des charges dites énergétiques, électricité, gaz, etc. etc. qui sont de plus en plus lourdes et qu'ils ont de plus en plus de mal à payer. Plusieurs villes se sont lancées dans ce projet cette année. Et deuxième chose, à l'occasion du plan de sauvegarde du centre-ville, nous avons parlé de projet d'installation de panneaux photovoltaïques. Nous avons accepté le principe même, je crois, de les installer sur les toits du centre-ville. Il serait intéressant que la Ville de Besançon ait une action générale sur l'ensemble du centre-ville avec des subventions particulièrement incitatives pour tous les propriétaires privés qui se lanceraient dans l'installation de panneaux photovoltaïques sur leur toit.

Pour en terminer, sur des principes de gestion cette fois-ci, je voudrais vous proposer une idée parfois traumatisante pour des élus, c'est de dire simplement : nous avons des recettes sans doute en baisse, pourquoi ne pas baisser nos dépenses également ? Et ce que je voudrais vous proposer c'est de limiter en masse globale l'ensemble des dépenses 2010 au fameux 1,2 % que nous pourrions également appliquer à nos recettes.

**M. LE MAIRE** : Ça tombe bien, c'est ce qu'on va faire.

**M. Philippe GONON** : Tant mieux.

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie pour cette déclinaison quasi complète d'un programme électoral. Il y en a pour tout le monde, chacun va s'y retrouver, c'est très bien fait. Les impôts locaux assagis : est-ce qu'il y a quelqu'un ici qui veut qu'on augmente les impôts locaux ? Si on peut l'éviter, bien sûr que non ! Vous proposez de rester au taux de l'inflation, nous allons certainement le faire pour la taxe d'habitation. Quant à la taxe foncière, vous savez qu'elle est à Besançon particulièrement basse par rapport à d'autres. Vous savez, il n'y a pas de miracle, il n'y a pas de génération spontanée d'euros. La taxe d'habitation c'est ce qui est le plus lourd à payer pour l'ensemble des familles, et effectivement nous sommes attentifs à cela. Alors quand vous dites : il faut baisser les impôts, votre proposition n'est pas forcément mauvaise, je l'avais annoncée mais vous n'avez peut-être pas bien écouté. Je ne sais pas si vous savez ce que c'est, dans le contexte actuel, d'augmenter un budget globalement de 1,2 %, alors que vous avez 3 millions d'euros de pertes de recettes de l'Etat, alors que vous avez de plus en plus de personnes en difficulté. Cela nécessite vraiment au niveau des services, et je les en remercie sincèrement aujourd'hui, des efforts démentiels pour réduire les dépenses. On discute en réunion avec le Directeur Général des Services, on discute à 1 000 € près quand même. Je ne peux pas laisser dire qu'on ne le fait pas. Aucun maire de gauche ou de droite ou MODEM ne gère sa ville d'une façon dispendieuse. En ce qui concerne le développement économique, je suis désolé que vous, chef d'entreprise, ne sachiez pas que le développement économique relève de la responsabilité de l'Agglomération du Grand Besançon. Vous verrez aux vœux de l'Agglomération qu'on parle énormément du développement économique. Mon

credo c'est de dire qu'on ne peut pas créer, développer des actions sociales, culturelles, sportives s'il n'y a pas de création de richesse et c'est pour cela qu'il faut effectivement du développement économique.

Pour le BP 2010, les dépenses de fonctionnement augmentent de 1,2 %, c'est ce que vous nous demandez, et les seules dépenses courantes des services de + 0,5 %. C'est moins que la moitié de l'inflation. Pour l'exonération des charges, c'est très bien et ça fait toujours plaisir. Mais je veux vous donner un chiffre que Bercy vient de publier, c'est qu'avec la baisse de la taxe professionnelle les entreprises viennent de voir -c'est une des conséquences je dirais favorable pour les entreprises- leurs charges fiscales baisser de 22 %, avec cette réforme de la taxe professionnelle que d'ailleurs on va faire payer à d'autres, parce qu'il n'y a pas de miracle et ce sont les habitants entre autres qui vont payer un peu la différence car cela va se retrouver dans une colonne Agglomération. C'est compensé à l'euro près les premières années, 2010-2011 mais après on en discutera. 22 % donc et en plus je suis au regret de vous dire ce que vous devriez savoir, Cher Ami, c'est que les exonérations de charges, ni la Ville, ni l'Agglomération n'ont le droit d'en faire. Donc je vous le redis, c'est bien de faire des propositions et c'est sûr, quand on est dans l'opposition -je ne veux pas dire que je souhaiterais y être car je suis bien là- c'est facile parce qu'on peut dire : il ne faut pas augmenter les impôts, il faut faire du développement économique, il faut exonérer les charges, établir la gratuité, les repas à domicile pour certains... Bien sûr mais il faut aussi que chacun reste dans ses compétences. Vous faites une remarque concernant la précarité énergétique, cela existe déjà. J'étais Conseiller Général en 1988 et dans les CLC, il existe des fonds de précarité énergétique alimentés d'une part par EDF et d'autre part par le Conseil Général. Ça existe déjà au titre de l'aide sociale et c'est le Département qui le fait maintenant parce que c'est sa compétence. Mais il y a quelque chose qui peut aider à la précarité énergétique, qui est de notre compétence et vous auriez pu dire, c'est de renforcer tous les dispositifs d'isolation et de maîtrise d'énergie dans les bâtiments HLM car quand on baisse la consommation énergétique dans un bâtiment HLM, cela se traduit immédiatement par des baisses importantes de charges et c'est une aide à celles et ceux qui ne peuvent pas payer leur loyer.

Quant au photovoltaïque au centre-ville, il faut que vous sachiez que le centre-ville est en PSMV. On en a parlé récemment avec entre autres l'Architecte des Bâtiments de France, Marc WATTEL, avec les gens du secteur sauvegardé. Ils ne sont pas d'ailleurs résolument contre, il y aura des possibilités mais au centre-ville, les toits ne sont pas particulièrement ensoleillés, donc je pense que si on veut faire du photovoltaïque auquel je crois beaucoup et je ne suis pas le seul ici, il faut le faire sur des grandes surfaces. Vous ne savez peut-être pas qu'un photovoltaïque doit être incliné à 17° pour qu'il y ait un bon positionnement, qu'il y ait un bon éclairage, il ne faut pas que ça soit orienté n'importe comment, il ne faut pas qu'il y ait un bâtiment devant... ce n'est pas facile mais par contre mettre du photovoltaïque sur la Cité des Arts et de la Culture, au CTM, sur les bâtiments publics, où comme la SAIEMB vient de le faire sur un bâtiment à Planoise, l'ancien SM2E, c'est bien. Si on peut le faire au centre-ville on le fera mais la vraie solution d'abord c'est le solaire thermique, qui marche bien et beaucoup de bâtiments sont maintenant équipés. C'est effectivement une solution d'avenir, comme aussi les d'éoliennes, on ne va pas en mettre dans la Grande Rue. Il y a des projets dans l'Agglomération sur des communes aux alentours, et je dis pourquoi pas. J'ai vu des champs éoliennes, entre Nancy et Paris, ce n'est pas spécialement laid. Voilà donc ce que je voulais vous dire de façon très cordiale. En fait, il n'y a pas beaucoup d'opposition entre nous là-dessus, beaucoup de choses sont déjà faites.

**M. Philippe GONON** : Vous m'avez coupé dans mon élan...

**M. LE MAIRE** : Oh non !

**M. Philippe GONON** : Si, si je vous assure parce que j'avais une conclusion qui vous aurait certainement très intéressé...

**M. LE MAIRE** : Vous alliez voter le budget ?

**M. Philippe GONON** : Je vous rappelais simplement que vos trois priorités correspondaient à peu près aux trois que je vous avais proposées.

**M. LE MAIRE :** Cher Monsieur GONON, c'était déjà dans notre programme électoral de 2008. Vous savez, baisser les impôts, créer des emplois, développement durable, de droite comme de gauche, tout le monde le fait. Après on regardera aussi comment tous ces allègements de charges se traduisent en matière d'emplois, car le chiffre que je vous donnais de 22 % de charges fiscales en moins, c'est quand même important. Il y a aussi une chose, quand on supprime un impôt à une catégorie, c'est une autre qui le paie, ça c'est mathématique. Je pense que vous devriez quand même vraiment vous féliciter de cette gestion très rigoureuse. Ce que vous proposez aujourd'hui correspond à ce que nous développons dans cette ville depuis 2008 mais ça ne peut que me réjouir. Peut-être que ça vous incitera à voter le budget. Enfin, on n'en est pas encore là.

Les repas à domicile des personnes qui perçoivent le minimum vieillesse, me dit ma Première Adjointe, sont déjà totalement pris en charge par le Département. Sinon, si on a des ressources correctes, on paie son repas... Si vous percevez 1 000 € par mois quand vous avez 60 ans, il n'y a pas de raison que vous payiez moins cher que celui qui a 1 000 € par mois et qui a 20 ans. Je dirais même que ce pourrait être l'inverse car on a peut-être plus de besoins quand on a 20 ans.

**M. Jean ROSSELOT :** Mes Chers Collègues, la crise économique et ses effets de ciseaux en effet, exige de nous qu'on se serre les coudes. L'esprit d'équipe fait des miracles quand on se serre les coudes entre les collectivités, en particulier entre les grandes collectivités comme la nôtre et la collectivité des collectivités comme on dit, l'Etat. C'est ce qu'on vous avait déjà dit d'ailleurs lors du débat sur le plan de relance. Si je lis le rapport sur les orientations que vous nous avez fourni, j'y vois au contraire des arguments de division et plus encore des arguments pour enfoncer l'Etat qui, le monde entier s'accorde à le reconnaître, s'en est plutôt bien tiré en assurant même un rôle pilote dans la crise qui a fait tant de dégâts et dans l'émergence d'un système nouveau de gouvernance financière mondiale. Vous appelez même à la rescousse Philippe SEGUIN, vous lui tressez des couronnes, vous verrez où je veux en venir, je vous ai écouté, je vous ai lu, j'ai envie de vous poser une question : est-ce que vous vous souvenez de la volée de bois vert que vous lui avez assénée lorsqu'en 2007 je crois il a produit, puisque c'est le rôle des magistrats financiers, des observations sur l'emploi des fonds publics, lorsqu'il a produit son rapport sur les dérives de l'intercommunalité dont la CAGB était d'ailleurs un bel exemple. Vous avez répondu violemment. Alors j'ai envie de vous dire qu'il ne faut pas être séguiniste que lorsque cela vous arrange...

**M. LE MAIRE :** Je ne suis pas séguiniste, je reconnais que c'était un grand homme.

**M. Jean ROSSELOT :** ...ce n'est pas très honnête intellectuellement, ça fait un peu «faux cul»... Le rapport de la Cour des Comptes, le voilà. Il y en a des idées là-dedans. Vous jouez sur une ambivalence, il a eu un passé politique mais le rôle d'un magistrat financier n'a rien à voir, ce n'est pas les mêmes paradigmes, ce n'est pas la même logique. Vous nous ramenez des remarques et des observations, il faut aller jusqu'au bout et ce document est plein de préconisations qui vous ringardisent, sur le plan de ce qu'il faut faire justement pour être une grande collectivité en 2010, sur le plan de l'architecture budgétaire, rapprocher le vote et le débat du compte administratif du débat d'orientations budgétaires, on dirait que ça ne vous intéresse absolument pas l'effort de réorganisation des services de l'Etat. Vous, vous ne demandez que de l'argent mais est-ce que vous ne vous demandez pas si l'on peut gérer autrement pour arriver à rendre les mêmes services au moindre coût ? Vous n'avez pas dû mesurer l'importance de l'effort qu'a fait l'Etat, je voudrais que la collectivité en fasse autant face à la crise. Lors de votre discours des vœux, vous avez salué le Directeur Régional des Finances Publiques. Mais ça voulait dire simplement ceci, c'est que là où Dominique STRAUSS-KAHN avait essayé de faire quelque chose, là où Christian SAUTTER a tout fait mais s'est cassé la figure -vous en savez quelque chose, vous étiez député à ce moment-là- Eric WOERTH y est quand même arrivé. 150 ans qu'on avait d'un côté le service de l'assiette et de l'autre le service du recouvrement, voilà un exemple de mutualisation parce que vous, vous en parlez beaucoup mais je n'en vois jamais la couleur.

**M. LE MAIRE :** Ce n'est pas vrai !

**M. Jean ROSSELOT :** Il y a la mutualisation de deux ou trois services, je vous l'accorde, CCAS, CAGB et Ville. Mais ça ne va quand même pas très loin. Il y a plein de citations dont il faudrait, Monsieur le Maire, que vous vous imprégniez parce que quand on lit ça et qu'on voit l'architecture budgétaire que vous nous présentez, on n'est vraiment pas fier. Et on se dit qu'on est en décalage, en retard, qu'on est d'une

autre époque. Je ne veux pas rentrer dans les détails... Vous dites, c'est aussi une façon de nous préparer, de nous adapter, de répondre correctement à la crise, vous dites : on est en pleine invisibilité mais pas du tout ! Il faudrait encore mesurer et je ne dis pas ça parce que je soutiens le Gouvernement mais parce qu'il y aurait une vision et un effort d'ensemble entre l'Etat et les collectivités à réaliser. Vous dites qu'on est dans l'invisibilité mais là encore quand même, ça a déjà été dit notamment par Edouard SASSARD sur la réforme de la taxe professionnelle, cet impôt qui pénalisait notre industrie, on s'y est attaqué et vous avez des assurances, je ne sais pas comment ça va se passer mais ça m'étonnerait que ça se passe mal, que les ressources des collectivités ne vont pas en souffrir.

**M. LE MAIRE** : Mais bien sûr que si !

**M. Jean ROSSELOT** : Par ailleurs la réforme des collectivités territoriales ce serait aussi une façon de rendre plus compétitif notre tissu économique. Vous savez, je me dis vraiment que c'est du travail de petite semaine que vous nous servez là, du travail de petits bras. Quand je lis des tas de questions du genre : comment devrait évoluer l'impôt ménage entre ville et CAGB, quelle garantie d'évolution, compensation machin, quelle garantie d'évolution des ressources, quelles contraintes... pendant que vous faites cette petite salade, Jean-Marie BOCKEL, lui, a déjà transformé sa communauté d'agglomération. Il y a absorbé trois, quatre communautés de communes parce qu'il a bien vu qu'il fallait aller plus vite que tout le monde, qu'il faut anticiper, qu'il faut renouveler, remodeler la gouvernance territoriale pour mieux soutenir la compétitivité de nos entreprises, l'attractivité de nos territoires et notre cohésion sociale. Je vais m'arrêter là mais franchement je suis déçu d'un tel travail. Où sont les ouvertures ? En lisant ça je pensais à Jean-Jacques ROUSSEAU, aux «Rêveries d'un promeneur solitaire»...

**M. LE MAIRE** : Pour l'instant c'est vous qui êtes solitaire !

**M. Jean ROSSELOT** : Moi je ne suis pas maire, parce que si je l'étais il y a longtemps que j'aurais engagé des pourparlers avec les 9 communautés de communes qui nous entourent, il y a longtemps que j'aurais fait le tour des 27 ambassades européennes qui nous entourent parce qu'on a une rente de situation extraordinaire entre Madrid et Varsovie, il y a longtemps que j'aurais pris des contacts un peu partout. Vous êtes dans le solitaire et votre rapport c'est les «Rêveries d'un promeneur solitaire». Je suis extrêmement déçu, je peux vous dire une chose, ce n'est pas avec ce type de travail qu'on va relever les défis !

**M. LE MAIRE** : Mon cher ami, je vous remercie. Je me sens beaucoup moins solitaire que vous. J'espère d'ailleurs qu'avec tout ce que vous avez comme qualités, vos amis à la Région qui sont en train d'établir leur liste, sauront prendre enfin vos compétences en main et que vous serez dans les tout premiers de la liste.

**M. Jean ROSSELOT** : Peut-être pas...

**M. LE MAIRE** : C'est dommage, on n'est jamais reconnu par les siens alors !

**M. Jean ROSSELOT** : C'est en cela que je serai séguiniste, c'est ce que l'histoire retiendra. Il aurait fallu aussi que je sois candidat !

**M. LE MAIRE** : Que moi je ne reconnaisse pas vos talents, certes, mais j'espère que vos amis les reconnaîtront et que vous serez en 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> position à la Région...

**M. Jean ROSSELOT** : C'est gentil mais ce n'est pas le sujet !

**M. LE MAIRE** : Quand vous dites qu'il faut rendre les services au moindre coût, vous êtes un grand enfonceur de portes ouvertes ! Qui va dire qu'il faut rendre des services en les faisant payer plus cher que ce qu'ils valent ? Tout le monde le fait ici mais tous les maires, le Maire de Besançon, comme celui de Vesoul, de Dole, de Pontarlier, tous les maires font le maximum pour que ça ne coûte pas cher, ce n'est pas un problème de gauche ou de droite. Et par rapport à M. SEGUIN, je vais vous dire une chose : lui il a souvent été d'ailleurs en désaccord, c'est que le fait d'être en désaccord sur des choses précises, ce qui a

été mon cas et je l'avais dit à ce moment-là, ça n'a pas été une charge comme vous le dites, cela n'empêche pas, Monsieur ROSSELOT, de s'incliner devant la mémoire d'un grand républicain. Je tiens à vous le dire quand même parce que j'apprécie fort peu ce que vous dites là. Quand il était Ministre de la Santé il y a un certain nombre de choses qu'il a faites que je n'avais pas non plus particulièrement appréciées mais ça ne m'empêche pas de dire que c'était un grand Monsieur, c'était un grand républicain qui avait le sens de la France et je m'incline devant sa mémoire.

Quant à la TP et je le dis très clairement, que ça soit bien entendu pour tout le monde : qu'est-ce qui va se passer ? Les entreprises vont effectivement avoir 22 % de charges fiscales en moins, j'attends de voir concrètement sur le terrain, en matière d'emplois ce que ça va donner. Je vous rappelle d'ailleurs que la gauche avait lancé un certain nombre de choses en ce domaine qui n'ont d'ailleurs pas eu les résultats espérés. Ce qui va se passer, vous le savez, c'est que nous allons, en 2010 et 2011 avoir à peu près la même somme, à 1 M€ près parce qu'on ne sait pas encore si ce sera l'année n ou l'année n-1, parce que nous allons avoir un transfert des taxes foncières du Département à l'Agglomération. Ça veut dire que pour la première fois il va y avoir cette colonne dont on ne voulait pas, impôt sur l'habitant qui va s'ajouter sur les feuilles d'impôt de l'Agglomération. Ça ne coûtera pas plus en 2010-2011 puisque ce qui sera payé dans la part Agglomération on ne le paiera plus au Département. Mais lorsque nous investissons dans l'emploi au niveau de l'économie au niveau de l'Agglomération, quand nous augmentons notre capacité d'emplois, nous avons des ressources nouvelles. Après, cette ressource nouvelle existera beaucoup moins, voire plus et le seul levier qu'auront les présidents d'agglomération -M. BOCKEL comme M. FOUSSERET- ce sera d'augmenter l'impôt sur le ménage. Donc je dis que si nous ne perdons rien en 2010-2011, c'est quand même à terme un transfert de l'impôt, un transfert de charges fort sur les ménages et ça vous ne pouvez pas me dire le contraire parce que c'est toujours pareil. On ne perd jamais rien la première année où c'est compensé intégralement sauf qu'après ce n'est plus compensé. Je ne dis pas que la taxe professionnelle est un impôt qui est un impôt juste, il fallait effectivement le réformer mais il a été réformé sans grande concertation avec l'ensemble des maires, de gauche comme de droite. Un jour je vais finir par vous emmener à une réunion de l'Association des Maires des Grandes Villes de France afin que vous entendiez l'ensemble des maires, vos amis UMP, ce qu'ils disent par rapport à ça, ce qu'a dit M. JUPPÉ par exemple, qui n'est quand même pas le dernier des idiots, ce qu'a dit M. RAFFARIN au Sénat et d'autres. M. JUPPÉ et M. RAFFARIN sont inquiets, M. PELISSARD aussi. Ils sont inquiets, donc moi je dis très solennellement que pour l'instant si ça ne va rien changer effectivement pour les habitants de cette agglomération en 2010-2011, attention à partir de 2012, attention !

Quand vous me dites que je gère mal alors que la dette de l'Etat augmente de 140 milliards, je vous dis, il faut être raisonnable. Vous voyez, sur ce document, rose ce sont les gouvernements socialistes et bleu ce sont les gouvernements de droite. Je prends ici à partir de CHIRAC, il y a eu une petite augmentation, jusque-là OK. Mais là quasi stabilité : ROCARD, CRESSON, BEREGOVOY. Forte augmentation : BALLADUR, JUPPÉ. Stabilité : JOSPIN, remontée avec RAFFARIN, DE VILLEPIN, FILLON. Ce sont les chiffres officiels, je tiens ce document à votre disposition et vous verrez que le déficit de la dette qui était, lorsque nous avons, nous, laissé les affaires avec Lionel JOSPIN en 2001 de 851 milliards, il est aujourd'hui de 1 457 milliards, ce sont les chiffres officiels. Je les laisse à la presse que ça peut intéresser car il faut arrêter de dire que la gauche détruit les emplois et augmente les impôts et la droite crée les emplois et baisse l'impôt, ce n'est pas vrai. Ce sont les chiffres de Bercy, ce ne sont pas les miens, vous regarderez où ça a été stable et où ça a augmenté. Et attendez-vous, comme disait Geneviève TABOUI il y a quelques années déjà, à partir de 2012, à voir ce que les ménages vont payer, le transfert de la TP, ce sont les ménages qui vont payer les charges nouvelles, tenez-vous le bien pour dit, et dans toutes les villes.

**M. Christophe LIME :** Monsieur le Maire et chers collègues, comme le souligne le rapport, les orientations budgétaires de notre Ville sont largement impactées par le contexte national. En effet, les conséquences de la crise économique sont toujours visibles et la reprise plus qu'aléatoire pour 2010. La spéculation a repris comme si rien ne s'était passé, certains croient voir le bout du tunnel dans le rebond somme toute relatif de la bourse. Mais le véritable indicateur c'est la situation de l'emploi avec près de 4 millions de chômeurs officiellement en France, en augmentation de 20 %. Ce sont des milliers de chômeurs qui vont perdre leurs allocations, des millions de familles qui vivent la réalité de cette crise et qui paient les conséquences de la recherche effrénée du profit. Besançon n'échappe pas évidemment à cette

situation avec un taux de chômage de près de 9 % et une évolution de plus de 26 % du nombre de chômeurs depuis un an. Cette situation est d'autant plus injuste que le gouvernement continue sa politique en faveur des plus riches. Le bouclier de l'année dernière coûtera plus de 15 milliards d'euros, ce qui va permettre, entre autres, à 834 contribuables de recevoir en moyenne un chèque de 360 000 €, c'est une politique toute entière au service de la bande du Fouquet's de M. SARKOZY. De cadeaux fiscaux en cadeaux fiscaux, on creuse des déficits qui seront les impôts de demain. Alors que les collectivités, et la nôtre en particulier, sont des amortisseurs aux désastres sociaux provoqués par la crise, les collectivités locales sont face au coup de boutoir des réformes du gouvernement. La réforme de la taxe professionnelle en est un exemple flagrant. C'est une véritable arnaque de l'Etat aux seuls profits des entreprises et au détriment des contribuables. Répondant avec zèle aux exigences du MEDEF, la suppression de la taxe professionnelle va réduire la contribution des entreprises à la solidarité territoriale entraînant un report de charges sur les familles, une réduction des dépenses publiques et des services rendus aux populations, générant encore et toujours plus d'inégalité. Les évolutions envisagées aujourd'hui vont amener à la création d'un nouvel impôt pour l'ensemble des contribuables de notre agglomération, c'est la mise en place de la 4<sup>ème</sup> colonne, largement regrettée par de nombreux collègues sur la feuille d'impôt au niveau local, ça c'est annoncé pour l'année prochaine.

**M. LE MAIRE :** C'est ce que je viens de dire.

**M. Christophe LIME :** Les communes sont contraintes de puiser toujours dans le pouvoir d'achat des ménages pour équilibrer leur budget puisque le financement venant des entreprises ne représentera plus, en moyenne, que 25 % de leurs recettes fiscales, contre 50 % à ce jour, et passera donc pour les ménages de 50 à 75 %. Le Président de la République déclarait récemment : « je n'ai pas été élu pour augmenter les impôts et je ne les augmenterai pas ». Ce qu'il ne disait pas c'est qu'il forcerait les collectivités à le faire alors qu'elles réalisent 73 % des investissements publics et qu'elles ont permis le maintien et la création de centaines de milliers d'emplois dans cette crise. C'est dans ce contexte qu'il faut apprécier ce débat d'orientations budgétaires.

C'est pourquoi nous soutenons la stratégie municipale et tout particulièrement les opérations de réhabilitation des quartiers de Planoise, Clairs-Soleils et Montrapon. Nous invitons à prolonger l'effort sur le quartier Palente-Orchamps. Il est en effet de notre responsabilité de donner rapidement le même niveau d'engagements financiers à ce quartier populaire qui risque d'avoir de nombreuses difficultés. En revanche nous regrettons la part budgétaire trop importante consacrée à la création du TCSP, c'est plus de 50 M€ qu'il va falloir mobiliser sur les budgets de la Ville, et nous souhaitons réaffirmer ce soir notre opposition au versement de la subvention d'investissement de 20 M€ à l'Agglomération pour équilibrer les comptes de ce projet. Dans ce contexte de casse sociale sans précédent que nous connaissons et voulue par les dirigeants actuels, il est important de favoriser la cohésion sociale en luttant contre l'exclusion, de renforcer la politique menée par le CCAS, de consolider le lien social par l'accompagnement des personnes en difficulté en pérennisant notre choix d'effectuer ces activités sociales vitales par le service public municipal et ne pas envisager de le déléguer à d'autres, nous y serons très attentifs. Dans ce contexte social de plus en plus dégradé, nous nous devons de répondre au mieux aux attentes et aux besoins de nos concitoyens, il en est de notre responsabilité d'élus. Je vous remercie de votre attention.

**M. LE MAIRE :** Je partage totalement ton analyse sur le transfert des impôts sur les ménages.

**M. Edouard SASSARD :** Je voudrais dire que le cadre des orientations budgétaires 2010 doit nous permettre, ce qu'on avait déjà fait l'année dernière, de faire un petit point sur l'année politique 2009, sur les OB de 2009 et la façon dont elles ont été mises en place. Je voudrais quand même rappeler que vous vous asseyez sur le projet Besançon 2020 auquel vous faites référence.

Quatre grands enjeux dans ce Besançon 2020. Premier enjeu : le renforcement de la notoriété de Besançon. Deuxième enjeu : la nécessité de son redimensionnement. Troisième enjeu : le renforcement de l'attractivité résidentielle et économique. Quatrième enjeu : le développement durable. En faisant un petit bilan sur 2009, si je prends le premier point, concernant le renforcement de la notoriété de Besançon, je vais prendre quelques exemples qui sont révélateurs, que vous mettiez vous-même en avant il y a encore un an. Premier exemple : classement à l'UNESCO qui devait tirer la Citadelle en terme de visites.

Résultat : baisse de la fréquentation. Deuxième exemple : les clubs sportifs de haut niveau : plus un seul dans l'élite en un an, pas d'open de Franche-Comté de tennis, pas directement lié à vous...

**M. LE MAIRE** : Merci quand même !

**M. Edouard SASSARD** : ... il n'empêche que l'image de marque du sport de haut niveau à Besançon aujourd'hui est mauvaise. L'échec de Sonorama au niveau culturel est mauvais.

Sur ces trois points-là nous avons un échec culturel, touristique et sportif. Deuxième enjeu, concernant la nécessité de redimensionnement : au niveau géographique on perçoit l'urgence, comme le dit souvent Jean ROSSELOT, de finaliser le travail du SCOT parce qu'on a des contraintes dans le temps aujourd'hui. Un retard très important, trop important a été pris sur le SCOT. Rien n'a été anticipé et nous, Besançon capitale régionale n'avons pas su être moteur du changement, nous l'avons subi. Comment se prétendre capitale régionale quand on ne s'en donne pas les moyens. Deuxième exemple : au niveau des savoirs et de la connaissance, l'année dernière au même moment, pendant les OB 2009, auprès de Philippe GONON vous vous étiez engagé à ce que M. CONDÉ vienne parler de l'avenir de l'Université de Franche-Comté, qu'on en débattenne, on ne l'a jamais vu. Troisième exemple : l'arrivée de la LGV avec le problème qu'on a à la ZAC, on doit faire attention parce que ça va faire craindre à certains investisseurs qui ne viendront pas sur cette zone-là, donc la réussite de la zone d'installation de la LGV n'est absolument pas faite aujourd'hui.

Troisième point concernant le renforcement de l'attractivité résidentielle et économique. Je vous rappelle en 2009 : augmentation des impôts locaux, taxe d'habitation et taxe foncière, taxe foncière qui touche les ménages mais aussi les entreprises, une situation économique en terme d'emploi qui est une des plus mauvaises en France au niveau régional mais aussi bisontin, preuve que nos entreprises étaient et sont fragiles. Nous sommes dans un contexte bisontin et agglomération où les entreprises sont fragiles. Troisième exemple : augmentation de la taxe du versement transport, + 38 % en un an, subie par les entreprises qui n'ont pas connu une situation actuelle depuis plus de 100 ans. Au final vous taxez les propriétaires, des jeunes qui ont pu acheter des appartements, qui viennent d'investir alors que le meilleur moyen pour intégrer des personnes, c'est justement quand elles achètent des biens. Plutôt que la taxe d'habitation où les gens sont susceptibles de partir, grâce à la taxe foncière les gens restent et ça prouve qu'ils ont envie de rester à Besançon et ces personnes-là il faut leur faire un signe. Et il y a des personnes qui sont aujourd'hui au chômage et qui ne peuvent plus payer leurs crédits. Dernier point, concernant le développement durable, le TCSP qui s'enlise dans son projet alors que des bus propres sur des voies réservées étaient possibles depuis très longtemps, la dépollution du site de la Rhodia dont vous vous êtes fait acteur majeur grâce à un système d'herbe écologique, etc. pour lequel vous avez été félicité, on a vu le petit film là-dessus. Il n'empêche que pendant combien d'années on a vécu cette pollution visuelle, quand on vient de la Suisse, de Pontarlier et qu'on voit ça dans un premier temps, c'est une pollution visuelle au bas de la Citadelle, c'était mauvais, c'était une mauvaise image de marque. Malgré ces faits, ces réalités objectives, d'après vous, il y a eu quelques difficultés, c'est ce qu'on a entendu aux vœux -je fais une petite parenthèse pour dire que c'est facile d'affirmer que ça ne concernait pas la CAGB alors que vous aviez quand même Gabriel BAULIEU à vos côtés devant 1 500 personnes, et que vous le remerciez de sa présence, c'est quand même un peu osé-. Reste que, à part ces difficultés, tout va bien, tout va bien dans le meilleur des mondes, aucune remise en cause de la politique municipale, aucune, dans aucun des domaines. Au contraire, comme précisé sur les 5 pages du BVV, le titre c'est « nous continuons d'avancer », de grandes photos, c'est beau, on vous voit sur 5 pages, impeccable. Malheureusement les orientations budgétaires de 2010 s'engagent exactement comme celles de 2009, les mêmes causes produiront les mêmes effets. Comme l'année dernière vous demandez aux Bisontins de vous signer un chèque en blanc sans tenir compte du tournant de votre mandat et de la réalité de cette année 2009. Les mêmes causes reproduiront les mêmes effets. Si je reprends point par point, concernant le renforcement de la notoriété de Besançon, nous attaquons l'année sans politique touristique structurée. Nous avons 3 mois de retard et nous ne connaissons pas le budget pour définir et lancer le tourisme bisontin. Nous avons des atouts formidables, nous avons fait des propositions au dernier conseil municipal, ville de congrès, près de la montagne, arc jurassien, etc. On sait qu'au niveau du budget annuel du tourisme il va falloir mettre le paquet, or on ne sait pas, en début d'année, comment va partir ce projet touristique. Deuxième point, même système, nous attendons toujours votre politique sportive. Nous avons eu des

débats en septembre et octobre derniers, il devait y avoir une présentation en fin d'année, nous sommes en janvier, nous attaquons les orientations budgétaires, nous allons voter un budget 2010 sans connaître votre politique sportive. Nos clubs survivent mais il n'y a pas d'ambition ni de résultats recherchés qui sont définis. Comment les sponsors peuvent, veulent investir alors qu'ils ne connaissent même pas les intentions de la Municipalité ? Une politique culturelle où nous apprenons, une semaine avant le conseil, que le projet de rénovation du Musée passe à 7 M€, dans quelle logique globale de notre politique culturelle ? Comment les Bisontins peuvent comprendre que de telles sommes sont disponibles malgré le soi-disant désengagement de l'Etat, et votre budget de résistance ? Tout cela sans présenter une logique globale et comprise par les Bisontins, comment les entreprises et leurs salariés qui ont vu leur imposition augmenter interprètent ce signe d'une municipalité ? Que pensent les acteurs locaux de la culture qui, comme le dit Elisabeth PEQUIGNOT régulièrement, se sont sentis les oubliés de Sonorama ?

Deuxième point concernant la nécessité de redimensionnement qui s'associe au rayonnement de la capitale régionale : vous avez toutes les cartes en main, malheureusement pour nous, pour travailler ensemble : la Mairie, le Conseil Général, le Conseil Régional, quand en plus ces élus-là, Marie-Guite DUFAY et M. JEANNEROT ont été Adjointes au Conseil Municipal de Besançon. Cet atout naturellement aurait dû nous mettre en position de force vis-à-vis des voisins comme le Conseil Général de Haute-Saône. Au contraire de ça, on a l'impression d'être en situation d'infériorité. Troisième point, concernant l'attractivité résidentielle et économique : de nouveau, augmentation des impôts locaux, taxe d'habitation et taxe foncière. Vous n'avez même pas le courage d'inscrire dans vos OB de 2010 quelle sera l'augmentation de la taxe foncière. C'est entre 0 et 2 %, on sera de nouveau près de 2 %, écrivez-le ! La taxe foncière concerne à la fois, je le redis, les habitants qui ont investi, qui s'investissent dans Besançon, qui vont mettre leurs enfants à Besançon dans les années à venir, c'est une certitude, par rapport aux taxes d'habitation où les gens pourront faire des allers et retours éventuels ou partir de Besançon, et on les impose et au même titre, de nouveau, les entreprises. L'eau augmente, 3,45 % même si le prix est le même qu'en 2001, reste que le prix augmente par rapport à 2009...

**M. LE MAIRE** : Soyez raisonnable, ne critiquez pas l'incriticuable quand même ! C'est l'eau la moins chère de France ! Soyez crédible Monsieur SASSARD, ne critiquez pas tout !

**M. Edouard SASSARD** : ...reste que c'est quand même une augmentation tarifaire à noter en 2010. En terme d'emplois notre rôle, quand on sait qu'on est une capitale régionale, et notre bassin d'emplois est l'un des plus touchés de Franche-Comté est de tout faire pour sauvegarder les emplois. Quelles sont les actions concrètes que vous proposez ? Aucune, aucune action avec le Conseil Général et avec le Conseil Régional n'est envisagée. Bien sûr, donner plus au CCAS est indispensable, on est d'accord avec vous, on l'avait défendu au dernier budget mais en amont il faut sauver les emplois. Vous ne défendez pas le pouvoir d'achat si vous ne défendez pas dans un premier temps l'emploi, l'emploi est la priorité. Le pouvoir d'achat va être la conclusion de l'emploi et pas l'inverse. Et puis il y a votre entêtement sur le tramway à Besançon. Cela représente un investissement je lis de 32 M€ sur les 5 ans dans la Ville. Une fois de plus nous posons la question de son utilité et nous ne sommes pas les seuls. L'argent utilisé empêche d'autres investissements. Nous devons en priorité soulager les ménages en n'augmentant pas les impôts, il faut sauver les emplois et créer des richesses en investissant dans des secteurs d'activités pour faire venir les entreprises. Concernant les charges, ça marche l'allègement des charges, je vais prendre un exemple : en Commission 3 à la CAGB il y a eu un retour sur la ZFU où M. NAPPEY nous expliquait que dès que c'était passé en ZFU, les entreprises qui pouvaient être en difficulté ont pu continuer à vivre, s'en sont sorties et des entreprises ont pu recruter. Ce n'est pas difficile, vous allez dans la ZFU et vous voyez les conclusions en terme de recrutement, de leur réussite au niveau financier et vous verrez ensuite au niveau des investissements et vous vous demanderez pourquoi autant d'entreprises souhaitent venir dans le cadre de la ZFU, pourquoi il y a autant de demandes et pourquoi on demande qu'elle s'agrandisse. L'allègement de charges est une des meilleures solutions pour une entreprise pour pouvoir vivre, pour pouvoir souffler, pour pouvoir investir et faire confiance avec des salariés. Nous ne serons pas une vraie capitale régionale parce que nous avons un tram mais parce que nous dynamiserons la région, parce que les entreprises auront intérêt à y venir, parce que nous aurons une vraie politique touristique, sportive et culturelle, une université forte qui proposerait une bonne formation et des emplois à Besançon pour ceux qui le souhaitent. Les 32 millions d'euros sont une charge

énorme pour notre Ville, construisons un TCSP plus modeste et redéfinissons les priorités de notre ville pour qu'elle redevienne la capitale régionale de notre région, que notre région attend. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE :** Que répondre à cela ? Vous avez de grandes idées générales. On citait tout à l'heure ROUSSEAU, c'est lui qui disait que les idées générales sont la source des grandes erreurs des hommes. Vous devriez méditer cette phrase Monsieur SASSARD mais ça correspond bien à la politique dogmatique que vous soutenez au niveau national. D'ailleurs entre parenthèses, ce que vous avez dit concernant les services, M. ROSSELOT est un peu insultant parce que je pense qu'ils font des efforts pour gérer au plus près les finances de la Ville.

Il faut quand même un certain culot, pour dire qu'on n'aime plus Besançon quand le résultat du recensement qu'on vient de connaître de l'INSEE donne 1 000 personnes en plus en une année, les gens aiment tellement peu Besançon qu'il y en a 1 000 qui y viennent en plus. Deuxièmement, alors qu'au niveau national on a 140 milliards d'euros de dettes cette année, que la situation pour l'emploi n'a jamais été ce qu'elle est aujourd'hui, qu'il n'y a jamais eu autant de précaires, que les gens n'ont jamais été si désespérés que vous, vous veniez nous donner des leçons, je vous demande simplement un peu de retenue ! Quand le Président de la République dit que le pouvoir d'achat continue de progresser pendant la crise, c'est un mensonge. Effectivement il a menti par omission parce qu'il a progressé en un an de 0,1 par personne, mais il a diminué de 0,8 par ménage, c'est ça la réalité, 0,1 par personne mais - 0,8 par ménage mais il dit que le pouvoir d'achat continue à augmenter. Alors, que la situation ne soit pas facile, je vous l'accorde mais de grâce je préférerais que vous puissiez être à nos côtés pour dire qu'il y a des choses qui sont bien et qu'on va travailler ensemble. Revenir sur le prix de l'eau mais vous faites rire tout le monde ici, vous n'êtes même pas crédible, on l'a augmenté de 3 centimes par m<sup>3</sup>, c'est la moins chère de France. Tous vos copains, tous vos amis, vos maires amis qui ont confié la gestion de l'Eau à des grandes sociétés, à la Générale des Eaux par exemple, paient l'eau quasiment le double d'ici, ça ne vous choque pas que vos amis dans toutes les villes qui l'ont concédée, la paient le double et vous nous reprochez de faire ici, pour la première fois depuis 6 ans, une augmentation de 3 centimes d'euros par m<sup>3</sup>, 3 % sur six ans ça ne fait même pas 0,5 % par an sur un prix de l'eau qui est quand même l'un des plus bas de France, ce n'est pas raisonnable. Quand vous parlez du sport, vous devriez être modeste. On va en reparler car un certain nombre de grands groupes privés ont dit qu'ils donneraient de l'argent, il fallait que la Ville donne de l'argent, des parlementaires devaient amener de l'argent, j'attends de voir où est cet argent car pour l'instant, sachez bien une chose, c'est que la Ville a respecté tous ses engagements et j'attends de voir si les grands groupes privés, les parlementaires et tous ceux qui devaient amener de l'argent le feront car c'est facile de critiquer mais on en reparlera. Vous savez, dans un certain nombre de domaines il y a souvent des retours de bâtons, il faut être un peu plus modeste que ça. Pour le sport, je pense que le BRC va s'en sortir parce que nous respecterons nos engagements, je pense que le hand va s'en sortir parce que nous respecterons nos engagements mais nous donnerons la réalité des chiffres. J'ai eu des promesses d'engagements, je sais à cet instant qui a payé et je peux vous dire que ce n'est pas du côté de la ville qu'il manque le plus d'argent, alors je vous demande un peu de retenue !

Par rapport à l'Université, Claude CONDÉ viendra. Il est venu en 2007, il n'est pas venu en 2009, on lui demandera de venir cette année. Je pense qu'il nous parlera du PRES mais on est au téléphone avec lui quasiment une fois par semaine, alors il ne faut pas non plus exagérer. Si j'étais à votre place je ferais profil bas parce que je vois comment nous allons dans le mur avec les déficits budgétaires parce que dites-vous bien une chose, ces 1 400 milliards de dettes, il va bien falloir un jour que les Français les remboursent, le Président nous avait promis monts et merveilles, «je vais diminuer l'impôt», demandez aux plus modestes si leur impôt a diminué et «je vais créer des emplois», ça n'a jamais été aussi catastrophique. Je ne dis pas que c'est de sa seule responsabilité parce que j'essaie d'avoir un brin d'honnêteté mais quand même, je trouve que là vous allez très très fort. Mais je vais vous dire, vous avez raison de faire comme ça, parce que vous critiquez dans tous les domaines et vous n'êtes plus crédible. Vous pensez que les gens sont idiots, qu'on ne vit que dans une politique de communication, que les gens vont se laisser séduire par tout ce qu'ils entendent, mais les gens dans ce pays réfléchissent figurez-vous et je crois que les résultats ne sont pas forcément ceux que vous attendez. La population dans notre pays n'est pas idiote et vous pouvez dire que le pouvoir d'achat augmente, allez demander aux habitants de cette ville s'il y en a beaucoup qui ont constaté en 2009 que leur pouvoir d'achat a augmenté. S'il y en a ici, qu'ils lèvent la main. Peut-être vous mais vous allez être quand même assez isolé. Il ne faut pas croire non

plus qu'on peut faire prendre des vessies pour des lanternes aux habitants de cette région et aux Français parce qu'ils souffrent trop et je peux vous dire qu'ils souffrent beaucoup parce que la situation de l'emploi n'a jamais été aussi dramatique. On va baisser les charges des entreprises mais on annonce déjà, vous l'avez dit, qu'il va y avoir 1 million de chômeurs qui vont sortir du dispositif. Il est où le succès annoncé ? Parce que quand vous dites qu'on n'augmente pas les impôts, bien sûr mais je l'ai dit, Christophe LIME l'a redit mais je vous le répète, j'attends de voir si ça va créer des emplois dans les entreprises. Ce que je sais c'est que par le biais de la fiscalité locale on va aller encore ponctionner un peu plus les habitants des agglomérations, c'est ça que je veux dénoncer. Monsieur BONNET, traditionnel discours, vous avez attaqué le gouvernement, les collègues, c'est pas bien, parce que c'est ça généralement...donc je veux vous faire gagner un peu de temps.

**M. Pascal BONNET :** Je ne vais pas évoquer ROUSSEAU, je ne suis pas très rousseauiste pour ma part. En fait il y a un texte qui est celui de Jean-Louis FOUSSERET qui a retenu toute mon attention...

**M. LE MAIRE :** Mais je ne peux pas me mesurer à ROUSSEAU, je vous l'accorde !

**M. Pascal BONNET :** ... c'est moins poétique, quoique... J'ai été un peu surpris mais pas tant que cela en effet, quand on commence à lire le document, très longtemps on entend parler de l'Etat, après on en vient à la question globale des collectivités territoriales, on parle beaucoup des soucis du Département, on n'est pas loin quand même d'être hors sujet. On ne sait plus très bien si on va, à un moment donné avoir quelque chose sur la perspective budgétaire de la Ville, on y arrive enfin mais on reste un peu sur notre faim parce qu'on ne sait pas bien dans quel sens les choses vont aller, on aura sans doute plus d'éléments lors du débat budgétaire. Ceci étant, globalement je lis dans votre document que vous avez enfin le souci d'investir et que, par effet de ciseaux, la fiscalité est complexe, vous allez augmenter les impôts alors que vous dites vous-même que vous avez encore le souci d'optimiser les dépenses des services alors que tous les ans on dit qu'on fait le maximum, il y a toujours mieux à faire. Avec toute la qualité qu'on reconnaît aux services, ce ne sont pas eux qui sont en cause, c'est la façon de gérer les choses au niveau de l'équipe municipale. Vous voulez optimiser, il y a une politique de mutualisation mais elle n'est pas encore totalement satisfaisante et en particulier il serait temps de se poser la question de la mutualisation en matière de communication avec la CAGB. Or en matière de communication ce qu'on a vu lors d'un dernier conseil, c'est plutôt la création de postes pour communiquer au niveau des quartiers. Ne pourrait-on pas imaginer, vous avez parlé tout à l'heure des vœux de l'Agglomération, à terme, c'est peut-être anecdotique mais la communication à travers les vœux, dans la cérémonie, dans les cartes, la communication à travers les magazines, mutualisez rapidement Ville-Agglomération parce que de toute façon le discours est très proche et vous disiez vous-même, en effet le développement économique est essentiellement au niveau de l'Agglomération, et il est temps qu'il y ait un discours unifié dans la mesure où vous dirigez les deux, qui pourrait laisser toute place aux communes dans une communication d'Agglomération qui aurait aussi une part importante pour la Ville de Besançon. Donc là il y a une piste de mutualisation et d'économie pour arriver à faire cet investissement à moindre coût pour les Bisontins.

Pour ce qui est de l'investissement, Jean ROSSELOT et Edouard SASSARD sont largement intervenus donc je ne vais pas être très long. Je voudrais simplement dire quand vous avez fait remarquer à Philippe GONON que l'économie c'était l'Agglomération, oui, le développement économique c'est l'Agglomération mais on a encore, comme l'a dit Edouard tout à l'heure, des leviers importants de développement économique dans les politiques municipales : culture, tourisme pour une ville qui se veut et qui est une ville attractive, sur ce plan il y a un levier important. Vous le savez vous-même. Or, ce débat qu'on attend en matière de culture et de tourisme on l'attend toujours et on va voir tout à l'heure qu'on va prendre des décisions qu'on ne soutiendra peut-être pas, en matière culturelle, ponctuelles, d'enjeu majeur sur le plan économique et sur le plan de l'évolution de notre ville alors qu'on n'a pas encore eu le débat de fond. Pour ce qui est du développement économique il y a ces pistes-là mais il y a aussi cette piste de la LGV que vous avez-vous-même évoquée et je suis quand même effaré de vous entendre dire tout à l'heure : on a une politique pour l'accueil de la LGV, on va communiquer. Il n'y a pas autre chose à faire que de communiquer ?

**M. LE MAIRE :** On a déjà communiqué d'ailleurs.

**M. Pascal BONNET :** Ça je ne doute pas que vous communiquiez. Ce que j'ai entendu, c'est que le Conseil Economique et Social, au mois de décembre, s'est inquiété du retard qu'est en train de prendre le secteur de Besançon sur le Nord Franche-Comté. C'est une histoire qui se répète et c'est malheureux. Il y a un problème manifestement de choix mais ça je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, on continue à traiter la Viotte à Besançon, on traite le reste au niveau de l'Agglomération, même s'il y a un travail en commun ça ne me paraît pas cohérent. On a mis de côté pour l'instant les Portes de Vesoul, il y a une réflexion qui se fait dans le Club TGV, ce n'est pas à l'initiative de la ville même si elle est impliquée, c'est avant tout à l'initiative de la SNCF accompagnée de la Région mais qui me semble arriver un peu tard et là on a quand même, avec les questions culturelles et touristiques et avec la question de l'accueil de la LGV, des enjeux majeurs de développement qui peuvent encore se décider ici et pour lesquels votre réponse n'est pas satisfaisante.

**M. Eric ALAUZET :** Jean ROSSELOT a pris la parole tout à l'heure et un ange est passé, il nous a invités à nous serrer les coudes. La situation est grave, c'est compliqué, il faut se serrer les coudes et j'ai rêvé quelques instants, c'était : il faut que la Ville de Besançon serre les coudes avec l'Etat, c'est ça en fait, il manquait la fin de la phrase. Parce qu'alors côté opposition avec la majorité municipale, avec la charge d'Edouard SASSARD, rien n'a été épargné, rien. Au moins auriez-vous pu, parmi les 15, 20 critiques que vous avez faites, dire il y a un ou deux points quand même où ça se passe... mais pas un, à tel point que c'est d'une caricature extrême. Je ne comprends pas bien parce que je vous ai entendu lors du dernier conseil municipal prendre la parole à contre temps sur la politique touristique, on vous expliquait que le débat allait avoir lieu, vous êtes intervenu pour nous dire : Monsieur le Maire, vous ne nous laissez jamais parler, on veut faire des propositions, vous ne nous laissez pas faire de propositions. S'il y a un moment où on doit faire des propositions, c'est bien dans les orientations budgétaires et là zéro. Votre intervention n'a servi à rien, rien du tout, que des critiques, que des critiques...

**M. LE MAIRE :** Comme toujours.

**M. Eric ALAUZET :** ... des orientations budgétaires c'est vraiment fait pour donner le sens, alors dites-nous ce que vous proposez pour cette ville et pour cette agglomération. Eh bien il n'y a rien, je suis désolé de vous le dire, franchement c'était creux.

Je reviens à l'essentiel de ce que je voulais dire. C'est compliqué et ça va être compliqué, de plus en plus compliqué dans les années à venir. On voit bien que nos recettes vont être contraintes, elles vont se réduire, du côté de l'Etat malheureusement pas grand-chose à attendre, on voit bien que les transferts qui sont faits, s'ils sont accompagnés des transferts de recettes la première année ne le sont plus les années suivantes, donc l'Etat on ne peut plus compter sur lui pour les collectivités locales. On peut malheureusement moins compter sur nos habitants parce qu'on sait bien que les impôts on ne pourra aller guère au-delà et que de plus en plus d'entre eux sont sur le bord du chemin, ils sont même exonérés des impôts, donc côté impôts et citoyens on est un peu coincé. Et côté entreprise on voit bien aussi que ça devient compliqué parce qu'il faut supprimer la TP, Monsieur GONON demande même encore des exonérations supplémentaires, je veux dire : quand est-ce qu'on va s'arrêter sur les exonérations, plus personne ne va payer d'impôt, avec quoi on va faire ? On ne peut plus faire. Donc on voit bien qu'il y a une insolvabilité générale, l'Etat est insolvable, de plus en plus de ménages sont insolubles, de plus en plus d'entreprises sont insolubles, sans parler de l'insolvabilité de la nature à qui on a beaucoup emprunté depuis des décennies et qui est en train de nous le faire payer.

Donc je me demande bien comment on va faire. Je pense qu'il n'y aura d'issue que si l'on prend vraiment en compte le développement durable, le Maire l'a dit mais à travers les trois axes et les quatre priorités qu'il a cités, je crois qu'il faut qu'on fasse mieux pénétrer le développement durable dans l'ensemble de nos politiques, dans toutes nos politiques et sur l'ensemble du territoire avec l'ensemble des acteurs du territoire. Dans nos politiques bien sûr qu'il y a les transports, il y a tout le débat autour du TCSP, des modes doux, etc, il y a l'eau, il y a les déchets, il y a l'isolation des bâtiments mais il y a aussi tout le milieu autour de nous. Il faut qu'on fasse pénétrer le développement durable dans les entreprises. Je crois qu'on dissocie trop le développement économique et le développement durable, il faut qu'on imbrique beaucoup mieux ces deux notions. Donc mieux accompagner les acteurs du territoire, sur le logement notamment, ce n'est pas le photovoltaïque qui est la solution, on en fera, je ne veux pas revenir

sur ce qu'a dit le Maire, mais c'est d'abord l'isolation du logement. D'ailleurs le photovoltaïque, je pourrais le dire à Philippe GONON, au centre-ville, je ne sais pas pourquoi il s'est focalisé sur le centre-ville, faisons-le déjà ailleurs et on verra au centre-ville, d'autant que les axes principaux dans le centre-ville sont mal exposés, ils sont Sud-Est, Nord-Est, enfin quasiment aucune maison n'est orientée au Sud, donc c'est extrêmement compliqué ne serait-ce que de ce point de vue-là.

Et surtout il faut que dans nos politiques territoriales on fasse preuve de plus de sobriété, on l'a souvent dit à propos de l'aménagement de l'espace, sobriété au niveau de la consommation des espaces, parce qu'on a trop fait dans les années précédentes, un urbanisme qui certes rapportait de l'argent parce qu'il rapportait des populations et des taxes mais qui suscitait beaucoup de dépenses par ailleurs, de transport, de service public, de déplacements, d'équipement de toute sorte. On a créé un urbanisme qui coûtait de l'argent, donc il faut qu'on soit beaucoup plus sobre, qu'on ramasse beaucoup plus la ville et il faut qu'on se pose des questions sur notre patrimoine. Notre patrimoine est important, on a du mal à l'entretenir car on n'a pas assez de moyens parce qu'on a de moins en moins d'argent donc il va sans doute falloir qu'on se pose des questions sur la surface de notre patrimoine. Faut-il conserver l'ensemble de notre patrimoine, ou faut-il éventuellement -comment dire- en céder une partie pour mieux entretenir et mieux optimiser celui qui reste, ça c'est une vraie question de fond parce qu'on parle toujours d'économie, de fonctionnement, de train de vie, etc. je veux bien mais ça ne suffira pas, il faut travailler sur notre patrimoine et sur son périmètre sinon on n'arrivera pas à maîtriser nos budgets.

**M. LE MAIRE :** Sur le patrimoine tu as raison et je vais proposer à la Municipalité prochainement qu'on vende un certain nombre de pièces de notre patrimoine pour lequel nous n'avons plus d'utilité. Je crois qu'effectivement il ne faut pas continuellement ajouter de nouvelles pièces à notre patrimoine, il faut que l'on puisse réfléchir à ça et à un certain nombre d'immeubles qui n'ont plus d'intérêt pour nous. Cela dit on l'a fait avec l'Hôtel des Bains, on l'a fait avec Paul Bert et on va continuer à le faire.

**M. Nicolas BODIN :** J'ai été un petit peu choqué du propos d'Edouard SASSARD concernant le SCOT, un dossier qui à mon avis avance bien. C'est vrai qu'il y a eu un point d'achoppement en 2007 et globalement après les élections on a repris l'ensemble du dossier. Je constate moi l'absence d'un certain nombre d'élus aux réunions, cela explique effectivement en partie pourquoi ils ne connaissent pas l'avancée de ce dossier. Ce que je peux constater c'est qu'au 15 décembre de l'année dernière le PADD a été adopté sans opposition majeure et normalement au 15 juin le texte final du SCOT devrait être adopté pour une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier de l'année 2011. Donc il n'y a aucun retard dans ce dossier-là. Ce que je constate simplement c'est qu'on méprise un peu le travail des 133 maires et conseils municipaux des différentes communes car vous imaginez bien qu'élaborer un texte à 133 communes c'est plus qu'une performance, mais actuellement il n'y a aucun retard sur ce dossier-là.

En ce qui concerne le budget, M. ROSSELOT avait tendance plutôt à nier les désengagements de l'Etat. Il y a un calcul très simple à faire c'est que si vous calculiez les désengagements de l'Etat sur la période 2001-2008, c'est-à-dire celle du dernier mandat, vous pourriez constater que la Ville de Besançon, sans ces désengagements, aurait pu mener exactement la même politique sans augmenter d'un seul % ses impôts. Donc il y a bien eu désengagement de l'Etat et si on veut regarder globalement l'activité de l'Etat au niveau budgétaire, sur la période 2009, lorsqu'on parle de 140 milliards de dettes, Mesdames Messieurs, ça veut dire que l'Etat français, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009, a augmenté sa dette de 140 milliards d'euros, ça veut dire qu'il a dépensé 140 milliards d'euros de plus par rapport à ses recettes et ça veut dire que la dette cumulée actuellement est de l'ordre de 1 500 milliards d'euros...

**M. LE MAIRE :** 1 484.

**M. Nicolas BODIN :** ce qui représente quand même 69 % du PIB de la France alors que le traité de Maastricht qui normalement est la loi qui nous régit, limitait cette dette à 60 %, donc globalement vous verrez que tous les critères du traité de Maastricht ont été dépassés. En ce qui concerne l'investissement, je rappellerai à M. BONNET que sur le mandat précédent on avait des investissements de 37,5 M€ par an, donc sur la période 2001-2008, ce qui est supérieur aux autres villes de 100 000 à 300 000 habitants et pour la seule année 2009 nous sommes passés de 37,5 M€ à 43 M€ comme nous pourrions le constater lors du compte administratif qui nous sera présenté au mois de juin.

En conclusion je dirai, Messieurs de l'UMP, que vous êtes certainement beaucoup plus proches des problèmes que des solutions.

**M. LE MAIRE :** Ça c'est pas mal ! D'ailleurs vous savez, je regarde quelquefois la télévision le midi et à la sortie d'un Conseil des Ministres. M. Eric WOERTH à qui on posait cette question : alors cette année ? a répondu : «vous regarderez, on va continuer à écouter, mais on ne changera pas d'avis». Ça veut dire : causes toujours tu m'intéresses ! Alors venir nous reprocher à nous de ne pas entendre, quand on entend ce que dit le Ministre du Budget, personne n'a relevé ces propos qui m'ont vraiment choqué, c'est une façon tout à fait spéciale de concevoir la démocratie.

**M. Michel OMOURI :** Le débat budgétaire permet d'évaluer vos choix politiques ainsi que ses impacts sur la population bisontine. Vos orientations budgétaires pour 2010 manquent d'ambition. Nous souhaiterions ouvrir deux pistes de réflexion. Vous souhaitez verser au CCAS une subvention exceptionnelle de 300 000 € en plus des 9 M€. Quelle plus-value obtenons-nous alors que les compétences sociales dépendent du Département du Doubs ? L'analyse partagée des besoins sociaux et l'évaluation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale réalisée en 2009 nous indiquaient clairement que toutes nos politiques sociales n'étaient plus adaptées et que nous devrions toutes les moderniser. Le groupe de l'opposition vous invite dès à présent à lancer les états généraux des solidarités avec tous vos partenaires afin d'élaborer de nouvelles politiques sociales plus volontaristes, en direction de l'insertion, de l'emploi, du vieillissement, sans oublier le handicap.

En 2009 l'opposition a voté la création d'une grande DRH en fusionnant les services de ressources humaines de la Ville, du CCAS et de la CAGB. Les baisses de recettes auraient dû vous inciter à mutualiser davantage les moyens généraux afin de réduire les dépenses de fonctionnement. Hélas vos choix budgétaires pour 2010 manquent de courage politique. Le groupe de l'opposition vous invite à fusionner les services des finances, du courrier de la Ville et de la CAGB. Je vous remercie. Vous voyez, ce sont les propositions qu'on fait.

**Mme Marie-Noëlle SCHOELLER :** Ecoutez, on est si mauvais que l'ODAS, l'Office National d'Observation de l'Action Sociale a retenu 5 villes en France, dont il considère qu'elles sont très en avance sur toutes les autres, pour présenter leur gouvernance territoriale en matière d'action sociale. Et Besançon est la 2<sup>ème</sup>.

**M. Jean ROSSELOT :** Je voudrais simplement dire ceci, c'est que votre analyse ainsi que celle de Nicolas BODIN, vous le savez très bien, relève soit de la mauvaise foi sur les endettements, soit de l'ignorance mais je ne pense pas que ce soit de l'ignorance. Il faut quand même expliquer à nos collègues, s'ils ne s'en rappellent pas, que la fiscalité de l'Etat repose sur l'activité. Et la fiscalité des collectivités et de leurs groupements repose plutôt sur les biens immobiliers, en particulier pour les entreprises et surtout pour les propriétaires de maisons. Alors évidemment en période de baisse de commande pour les entreprises c'est certain l'impôt sur les sociétés par exemple ne va pas aller en augmentant, l'impôt sur les sociétés a chuté de 30 %. Avec les bases stables que vous avez, vous ne risquez pas ça parce que, heureusement, ni les maisons ni les ateliers ont perdu 30 % de leurs... alors vous avez quand même un petit chouia d'impôt sur l'activité, ce sont les droits de mutation. Et vous avez vu ce que ça faisait. L'Etat a 60 % de ses recettes qui sont, entre guillemets, des droits de mutation. Alors il ne faut pas dire que c'est une mauvaise gestion, c'est une gestion qui est dictée par la structure de la fiscalité de l'Etat par rapport à celle des collectivités locales. En tout cas ce que je sais c'est que ces déficits vont au moins servir à relancer l'activité, vous avez vu la Porte Noire, plan de relance Monuments historiques, le plan de l'automobile, le plan de développement des LGV qui rentre dans le Grenelle de l'Environnement, aucun gouvernement n'a fait autant pour tenter de déplacer le trafic des transports des routes sur les lignes de chemin de fer, pas un gouvernement n'a fait autant, des rapports 40 % à 60 % ont été inversés, il n'y a qu'à ouvrir les yeux, des lignes LGV sont lancées partout, il y a une volonté, tout le monde n'a pas eu ce courage. A côté de ça, que faites-vous, vous empruntez pour acheter des voitures au CCAS...

**M. LE MAIRE :** ... c'est grossier ça !

**M. Jean ROSSELOT :** Laissez-moi finir. Vous faites des cadeaux aux banques.

**M. LE MAIRE :** Des cadeaux aux banques ?

**M. Jean ROSSELOT :** ... pour rénover un ou deux bâtiments historiques de la Caserne Vauban, là au-dessus, nous faire des travaux exemplaires ? Vous avez vu l'article du Monde qui dit qu'il faut faire attention à ce que les éco-quartiers ne deviennent pas des réserves de bobos. Vous l'avez lu, moi je lis les articles, vous ne pouvez pas emprunter pour nous rénover avec toutes les modalités techniques d'aujourd'hui, haute qualité... vous ne pouvez pas le faire plutôt que de faire des cadeaux de 300 000 € par an aux banques. C'est invraisemblable et je ne comprends pas que la gauche ici dans cette assemblée accepte qu'on fasse des cadeaux de 300 000 € aux banques chaque année plutôt que d'emprunter pour reconstruire, restaurer des bâtiments historiques qui vont être rasés, c'est invraisemblable, c'est de la folie. Je l'ai dit l'année dernière, je le redis maintenant.

**M. LE MAIRE :** On l'a déjà dit au minimum dix fois.

**M. Jean ROSSELOT :** On s'offre des bagatelles, des petits sondages, comme on boit un whisky, à 20 000 €. Est-ce que vous donnez l'exemple de la sobriété et de la relance de l'investissement ? je dis non. On vous le dit mais vous n'en tenez aucun compte.

**M. LE MAIRE :** Monsieur ROSSELOT, concernant les cadeaux aux banques, vous avez quand même un culot monstre car qui a fait de gros cadeaux aux banques ces dernières années ? Quand vous parlez de la LGV, vous dites qu'il y en a partout des LGV, vous oubliez d'annoncer une chose, c'est qu'auparavant elles étaient financées entre autres par la SNCF, par l'Etat. Aujourd'hui qui finance ? Voilà encore un petit transfert de charges à hauteur de 12 M€ pour l'Agglomération, pour la Région de 250 M€ et des poussières. C'est la même chose pour les TER.

Quant aux baisses de charges, j'espère que les 22 % de baisse de pression fiscale liés à la TP vont servir à quelque chose quand on voit ce que les 2,5 milliards de baisse de la TVA ont créé comme emplois dans l'industrie hôtelière ! Vous viendrez m'en parler. Quels sont ceux ici qui ont vu des emplois créés, le prix de leur restauration baisser ? Voilà l'exemple même de cadeaux faits pour une catégorie de la population, des cadeaux qui sont des promesses électorales qui ont été dénoncées et j'imagine comme cela a dû passer à l'Assemblée Nationale pour que députés et sénateurs changent d'avis. 2,5 milliards ça en fait des prises en charge de repas pour les Restaurants du Cœur. Quel est l'impact sur les salaires et sur votre addition au restaurant ? Aucun, et vous le savez très bien, et ce que nous dénonçons, nous, justement c'est les cadeaux qui sont faits sans contre-partie. S'ils produisaient des emplois nous serions les premiers à nous en réjouir. J'ai voté en tant que député en 1998 la suppression de la part salaires sur la TP parce que je pensais que cela permettrait la création d'emplois. Maintenant je me repens de l'avoir votée parce qu'on sait très bien que tout ça n'a servi à créer aucun emploi. L'Agglomération, entre parenthèses a encore 20 millions d'euros de retard à récupérer par rapport à cela.

Regardez aussi les résultats des banques et vous me direz si vraiment on ne leur a pas fait de petits cadeaux. Ce qui est assez fantastique chez vous à l'UMP, c'est que vous n'avez aucun complexe à dire des trucs plus gros que vous, je n'oserais pas le faire.

**M. Edouard SASSARD :** Je voulais déjà dire en introduction que les attaques personnelles ne servent pas à grand-chose.

**M. LE MAIRE :** Vous êtes bien placé pour en parler !

**M. Edouard SASSARD :** Ça ne sert pas à grand-chose. Je pense que vous êtes Maire de Besançon, vous êtes Président de l'Agglomération. Il y a un minimum de respect vis-à-vis des personnes qui sont en face de vous et je ne souhaite pas être attaqué personnellement par rapport à des idées que je défends parce que ça me porte à cœur. Je n'accepte pas -quand Eric ALAUZET sera revenu je dirai la même chose- d'avoir un discours traité de creux. C'est un jugement, ça n'a aucun sens. La seule chose que j'ai faite, ce n'est même pas une charge, c'est de relater simplement ce qui s'est passé en 2009, c'est tout et j'ai fait des propositions pour 2010.

Concernant le BRC on sent une espèce de vengeance, d'aigreur...

**M. LE MAIRE** : Pas du tout !

**M. Edouard SASSARD** : De toute façon on ira jusqu'au bout pour sauver le club...

**M. LE MAIRE** : Ecoutez, j'ai encore signé une convention avec le Président du club il y a deux jours.

**M. Edouard SASSARD** : On fera le maximum, peu importe ce que vous ressentez comme impression à ce niveau-là...

**M. LE MAIRE** : Monsieur SASSARD, je vous interromps une seconde...

**M. Edouard SASSARD** : Non, absolument pas.

**M. LE MAIRE** : Je vous dis quand même simplement que j'ai signé il y a deux jours une convention avec le Président du club et que nous faisons en sorte que le BRC continue mais je souhaite simplement et je le dis que ceux qui avaient fait des promesses les tiennent.

**M. Edouard SASSARD** : Je sens que vous avez besoin de vous justifier. De toute façon c'est comme ça, attaque personnelle, vous vous justifiez...

**M. LE MAIRE** : Vous vous calmez avec le temps.

**M. Edouard SASSARD** : J'aurais dit à Eric ALAUZET que j'ai fait une proposition importante puisque j'ai dit et j'espère que les communistes nous suivront sur le budget en 2010, que le tramway n'est pas une bonne solution, que son budget est trop important et qu'il faut redispacher, rééquilibrer et composer un budget complètement différent. Donc ce que j'ai fait comme proposition concernant le tramway, c'est important, et moi c'est de l'inquiétude que je ressens pour Besançon.

**M. LE MAIRE** : Nous aussi on est inquiet. Et je suis même inquiet pour les Français !

**M. Edouard SASSARD** : Je suis extrêmement inquiet parce que je sens vraiment que ce rôle de capitale régionale est en train de nous échapper. Personne ne le récupère directement, à proximité, personne mais ce vrai rôle de capitale régionale on ne l'a plus aussi nettement que dans le passé. Et ce budget-là et ces orientations budgétaires par rapport à ce que vous avez vécu en 2009 devaient être un acte fort, et il est absent, et je redis qu'on a l'impression d'avoir un chèque en blanc signé par les Bisontins pour le budget, on ne sait pas où on va et vous ne nous le précisez pas davantage ce soir. Vous pouvez partir sur des problématiques nationales, vous ne répondez pas aux questions locales.

**M. LE MAIRE** : Vous parlez d'attaques personnelles mais un de vos amis m'a traité de «faux cul» tout à l'heure donc donnez vos leçons à M. ROSSELOT !

**M. Michel OMOURI** : J'aimerais simplement rebondir sur les propos de Mme SCHOELLER. Madame SCHOELLER, vous devriez relire la conclusion finale de l'analyse des besoins sociaux qui indiquait clairement qu'il n'y avait pas de solutions et qu'il fallait en trouver. C'est pour cela que j'ai proposé de lancer les états généraux des solidarités. Simplement j'aurais aimé avoir une réponse sur cela et sur la mutualisation. On vous fait des propositions, vous ne répondez pas. Pour terminer, on a entendu parler de l'ouverture d'une maison des seniors et c'est tant mieux, j'aurais simplement aimé qu'on en débattenne au Conseil Municipal. Quand on demande un avis au Conseil Municipal pour contracter un emprunt pour le CCAS, la moindre chose serait déjà de commencer à nous présenter des orientations budgétaires et politiques du CCAS pour 2010. Ça c'est la transparence parce que si on a une Commission 2 et qu'on ne peut même pas savoir, à quoi servent les emprunts ! Quand on emprunte l'équivalent de 389 000 € pour le foyer logements c'est tant mieux ; simplement je note un peu plus loin qu'on va encore investir 300 000 € entre 2010 et 2011 pour les foyers logements. On ne peut pas laisser le CCAS emprunter pour rénover ses foyers logements et la Ville emprunter pour faire ces travaux, il faut être cohérent. C'est pour cela que je demande à ce qu'en 2010 on puisse venir débattre ici des orientations politiques du CCAS. Je sais que la loi ne nous y oblige pas, Monsieur le Maire, mais qu'on le fasse au moins par souci de transparence.

Peut-être que Mme SCHOELLER pourrait nous indiquer deux mots sur cette Maison des Seniors pour savoir quel en est le coût et quelle est l'aide des collectivités locales.

**Mme Marie-Noëlle SCHOELLER :** Il y a eu suffisamment de documents fournis pour la Maison des Seniors. Il en a été largement débattu où cela doit l'être, c'est-à-dire au conseil d'administration du CCAS qui de ce point de vue a son autonomie. Je rappelle que son financement n'est pas celui de la Ville mais celui du Département. Pour le reste il y a suffisamment de documents, je pourrai vous les envoyer si vous ne les avez pas. Concernant les assises dont vous parlez, Monsieur OMOURI, elles auront lieu à l'initiative de l'ODAS le 28 janvier 2010 toute la journée et vous y êtes invité.

**M. LE MAIRE :** Voilà une bonne réponse.

**Mme Joëlle SCHIRER :** Je voulais simplement répondre sur ce qui paraît une anecdote. Claude CONDÉ n'est effectivement pas venu répondre à une invitation du Maire pour débattre sur l'Université. Je crois que quand il y a le feu dans une maison, on ne va pas prendre le thé chez ses voisins pour discuter de tout ce qui peut se passer alentour. Or, que s'est-il passé l'année 2009 à l'Université ? Des inspecteurs sont venus inspecter l'Université pour savoir si elle était bien gérée et si elle pouvait accéder aux nouvelles responsabilités. D'autre part il y avait une turbulence que vous n'êtes pas sans ignorer. Il y avait la turbulence due aux enseignants chercheurs, aux étudiants, aux étudiants IUFM, aux étudiants IUT. Il y avait une stabilité qui n'était quand même pas acquise et là je ne critique ni la position de Valérie PECRESSE ni la position de Claude CONDÉ. Je dis simplement qu'il y a un temps pour tout et le temps n'était pas venu de poser un débat à l'extérieur. Le Président CONDÉ a obtenu d'accéder aux responsabilités, il a préparé son plan quadriennal. Peut-être pourra-t-il venir débattre lorsque la situation des universités sera clarifiée, de la nôtre en particulier et du rapprochement avec Dijon. Maintenant ce sera peut-être dans quelques mois mais ne réclamez pas quelque chose qui n'avait absolument pas lieu d'être en 2009.

**Mme Martine JEANNIN :** Dans ce qu'on peut retenir ce soir, effectivement les orientations budgétaires c'est quelque chose d'important. On voit que l'Etat est très mal en point financièrement, les collectivités territoriales Conseil Général, Région, ce n'est pas mieux et ce qu'on peut retenir c'est que l'habitant, une fois de plus, va voir ses impôts augmenter. Simplement tout à l'heure vous avez dit que la population bisontine avait augmenté. Or dans vos tableaux il y a un chiffre qui m'a interpellé, à savoir dans les désengagements de l'Etat, 269 000 € de désengagements liés à l'impact de la population et l'an passé 185 000 €, ce qui fait 454 000 € de désengagements de l'Etat, liés à l'impact de la population. Si vous dites que la population a augmenté, il y a là quelque chose qu'il faudrait m'expliquer. Est-ce que des Bisontins partent de Besançon parce qu'ils n'ont plus de travail, vont voir ailleurs dans les autres régions ? Vous interrogez 1 000 familles sur le bien vivre à Besançon ; est-ce que quelqu'un vous dit : je pars parce que je n'ai plus de travail.

**M. LE MAIRE :** Ce que l'on reçoit, c'est la multiplication du nombre d'habitants par la somme attribuée par habitant ; si celle-ci baisse, vous pouvez avoir une augmentation du nombre d'habitants, sans que le produit soit en augmentation, c'est la première chose. Les chiffres que je vous donne sont ceux que m'a transmis aux alentours du 28 décembre M. BLAISEAU, directeur de l'INSEE, quelques jours avant de quitter Besançon où il va être remplacé. Ces chiffres ne sont pas intégrés dans votre document. Par rapport à l'année dernière, la Ville de Besançon a 1 000 habitants de plus, on est revenu au total à 121 857, l'Agglomération a elle aussi augmenté alors qu'il y a beaucoup de villes de France et d'agglomérations dont la population a baissé, ce qui au fond, est plutôt réconfortant. Il y avait eu une baisse vous le savez, il y a quelques années qui a été aussi compensée par un départ à l'Agglomération. Il y a maintenant une population nouvelle qui vient ici à Besançon, c'est-à-dire qu'elle ne s'y trouve pas si mal que ça, d'où la nécessité d'ailleurs de construire du logement pour que les gens aient envie de revenir à Besançon car en matière de développement durable c'est plutôt bien parce qu'ils ne vont pas travailler très très loin et n'utilisent pas leur voiture, d'autre part ça rapporte de la taxe d'habitation en plus, ce qui est plutôt bien.

**M. Yves-Michel DAHOUI :** Une observation plutôt générale sur la tonalité de ce débat pour vous dire que je rejoins complètement les propos d'Eric ALAUZET. Je ne suis pas déçu comme il l'est parce que je n'attendais pas grand-chose et je trouve que c'est une occasion ratée d'une vraie confrontation de

projet contre projet, je trouve simplement ça dommage. J'observe de la part de l'opposition une extraordinaire capacité de critique mais surtout de démolition systématique mais j'entendais un ami qui me disait toujours : «on sait si quelqu'un a dit quelque chose après avoir parlé si on est capable de prendre des notes» et moi franchement je n'ai pu en prendre aucune parce qu'il n'y a aucune substance. Vous êtes toujours soit dans le lieu commun, soit dans la proclamation, enfin bref vous n'êtes pas capable en même temps de dire on fait des propositions, on critique la mise en œuvre de votre politique mais on vous propose une politique alternative, ce qui ne veut pas dire simplement avoir toujours ce discours qui consiste à dire il ne faut pas augmenter les impôts, il faut diminuer les recettes mais il faut par ailleurs augmenter les charges. Vous ne nous dites jamais ce qu'il faut supprimer, ce que nous faisons en trop et qu'il faudrait donc supprimer pour faire autre chose que nous ne connaissons pas puisque vous ne le dites pas. Vous voyez qu'on est quand même franchement dans le creux, je suis désolé de vous le dire, je le pense et je vous le livre comme ça. Ecoute-moi Jean, j'ai toujours la patience de t'écouter et crois-moi il en faut !

Pour le reste, deuxième élément qui concerne Sonorama, c'est un os à ronger, je peux le comprendre. Nous ce qu'on fait c'est qu'on regarde les choses. On les prend les unes après les autres parce qu'on est assez rigoureux je crois et on aura en son temps et rapidement une réflexion sur l'avenir de cet événement après en avoir étudié l'ensemble des aspects. Ce que je reproche à M. SASSARD c'est de finalement avoir une vision assez étriquée de la culture parce que dire Sonorama -vous avez le droit de le penser- est un échec, par conséquent il n'y a pas de politique culturelle dans cette ville, c'est quand même très court. C'est quand même ce que vous avez dit parce qu'à chaque fois que vous évoquez Sonorama vous parlez d'une politique culturelle comme si la politique culturelle se limitait à cet événement. Et je l'ai déjà dit, vous ne m'écoutez pas, le principe d'une discussion c'est un dialogue et le principe du dialogue c'est de progresser intellectuellement dans le dialogue. Je vous ai dit pas mal de choses et vous faites comme si vous ne les aviez pas entendues alors même qu'au dernier conseil municipal nous avons évoqué cette question, vous n'avez rien répondu. C'est comme ça, je pense qu'il faut s'y habituer. Vous évoquez Elisabeth PEQUIGNOT, et ce n'est pas personnel mais on est responsable de ce qu'on dit et de ce qu'on écrit, voilà, vous ne l'avez pas citée complètement, elle a dit en gros que Sonorama c'était trop cher et qu'on devrait le faire avec des acteurs locaux parce que ce serait moins cher. Je ne sais pas si vous connaissez beaucoup d'acteurs culturels. A les entendre je ne crois pas, moi je les connais mais ils ont apprécié vos propos à leur juste valeur : en gros, prenez les acteurs culturels locaux, ça coûte moins cher qu'ailleurs. Franchement, à force de dire n'importe quoi vous savez, on se prend quand même les pieds dans le tapis. Vous avez aussi cette fâcheuse tendance à comparer les choses, ce que rappelait d'ailleurs le Maire tout à l'heure, qui est toujours un peu dommageable parce qu'on peut toujours trouver une urgence telle qu'il n'y a rien d'autre à faire ailleurs, notamment dans le domaine culturel, mais là je rassure Mme PEQUIGNOT qui se défend toujours d'être trop proche de l'UMP, vous avez une philosophie de droite, Madame, je vous rassure là-dessus, vous pouvez rester là où vous êtes, ça ne pose aucun problème parce que la constante c'est toujours de dire il y a mieux à faire dans le social, etc. vous ne devez pas engager d'argent dans la culture, etc. Alors à ce propos il y a quand même quelque chose qui finit par être énervant, c'est de dire que la culture a un coût. Oui, la culture ça coûte cher, mais c'est aussi une nourriture intellectuelle pour tout le monde, c'est-à-dire le pari mais ça rapporte aussi économiquement. Je vais vous donner quelques éléments simplement parce que c'est quand même quelque chose qu'il faut abattre, ça a un impact sur le plan économique. Je vous donnerai des chiffres concernant simplement une de nos trois scènes. Si on chiffre ce que sont les salaires, c'est une charge pour une structure mais c'est aussi des gens qui ont un travail qui consomment localement. Si on y ajoute tout ce qui rayonne autour des logements, des hôtels restaurants, tous les fournisseurs, etc., ça génère économiquement plus d'1 M€. Arrêtez de dire des choses comme ça Monsieur ROSSELOT, je vous parle actuellement d'une scène nationale, je ne vous parle pas de Sonorama, arrêtez d'être obsessionnel, prenez de la hauteur ! La politique culturelle, je viens de vous le dire, ce n'est pas ça et je vous parle de la scène nationale. Vous entendez au moins ce qu'on vous dit si vous ne comprenez pas toujours ? Si vous ne comprenez même pas ce qu'on vous dit ça va être difficile d'avoir un échange. Donc je vous parle d'une scène, du CDN en l'occurrence, ça ne vous intéresse pas de savoir ça ? Vous nous parlez d'économie tout le temps et qu'une structure culturelle génère directement ou indirectement plus d'un million d'euros sur le plan économique vous ne trouvez pas ça intéressant ? Ecoutez, c'est votre problème, moi je pense que c'est à mettre en lien avec le coût de la culture, je suis désolé mais je pense important de le dire. J'entends ou je lis aussi qu'il ne se passe rien, naturellement, toujours par rapport au

même événement. Un rappel rapide sur uniquement les scènes que nous avons, les trois scènes, si on y ajoute l'orchestre et le Cylindre, c'est 311 levées de rideau par an et c'est loin d'être tout ce qui se passe à Besançon avec l'ensemble des structures associatives, etc. qui rayonnent sur le plan culturel.

Voilà donc je ne m'oppose pas, je l'ai déjà dit et je pense que le Maire en sera d'accord pour faire un débat sur la culture. Pour l'instant, on met en œuvre les projets. Vous aurez à la fin de ce mandat l'occasion de toute façon de constater que le paysage culturel aura changé, je vous l'ai déjà dit. Avec la Scène des Musiques Actuelles, avec la Cité des Arts, les Musées, la friche culturelle, beaucoup de choses vont changer. Donc arrêtez, prenez un petit peu de distance par rapport à Sonorama même si je comprends bien que cette difficulté c'est du pain bénit pour vous, pour prendre un peu de hauteur et évoquer ce qu'est réellement une politique culturelle. Faites des propositions. Je m'excuse de vous le dire mais moi aussi vous savez j'ai une activité professionnelle : vous demandez un débat sur la culture or nous n'avons jamais, jamais un de vos représentants en commission. Vous êtes venu une fois Monsieur ROSSELOT et Mme PEQUIGNOT deux fois en tout début de mandat mais depuis il n'y a personne. Ce n'est pas un reproche que je vous fais mais je connais l'argument, c'est de dire qu'il ne s'y passe rien, qu'on ne peut rien dire, qu'on ne peut rien faire. Moi j'ai été opposant au Conseil Général, j'allais à toutes les commissions parce que c'est là aussi où je pouvais faire valoir ma voix. Donc vous demandez un débat sur la culture alors que vous ne vous impliquez pas, y compris dans une commission culturelle. Alors après on dit je n'ai pas été convoqué assez tôt, etc. on peut toujours trouver tous les motifs voulus pour échapper à ses responsabilités. Voilà quelques éléments d'explication que je voulais donner.

**M. Frank MONNEUR :** Dans le même état d'esprit, c'est vrai que j'aurais envie de parodier Michel AUDIARD et dire que l'opposition elle ose tout c'est même à cela qu'on la reconnaît, chacun essaiera de trouver la vraie citation. C'est vrai que concernant ce débat sur les orientations budgétaires car il s'agissait bien de cela au final, on n'a pas été surpris, on aurait pu même décrire à l'avance les postures et les effets de manche des différents membres de l'opposition alors qu'en fait la vraie question concernait, et c'était vraiment la question centrale de cette présentation des orientations budgétaires, la réforme sur les finances des collectivités territoriales où là on atteint des véritables sommets de démagogie de la part du Gouvernement. C'est cela la véritable question et dans le contexte actuel il faut quand même bien dire que c'est quasiment un miracle de pouvoir présenter des orientations budgétaires aussi ambitieuses. Comme je ne crois pas aux miracles, je dis tout simplement que cela est dû à la rigueur et au travail du Maire et des services financiers de la Ville, tout simplement parce que les collectivités sont vertueuses et effectivement, ne vous en déplaise parce que la majeure partie des collectivités sont à gauche depuis un certain nombre d'années, et c'est tant mieux, eh bien elles sont vertueuses. Ce sont elles qui doivent présenter chaque année des budgets en équilibre. Ce sont elles qui chaque année investissent à 75 % au niveau national et tant mieux, parce que le soi-disant désengagement de l'Etat, c'était votre expression tout à l'heure, n'est pas un désengagement supposé, il est réel. Les chiffres ont été donnés par le Maire, par Nicolas BODIN tout à l'heure. Il faut les entendre ces chiffres, mais manifestement vous y êtes sourds, eh bien continuez à être sourds et puis vous n'entendrez pas encore la clameur qui monte dans tout le pays. Et juste une dernière chose, bien évidemment là aussi je pense que vos petits couplets répétitifs sur Sonorama, sur le sport de haut niveau etc, il faut Messieurs, Mesdames changer de disque, absolument. Yves-Michel l'a dit à l'instant, prenez un petit peu de hauteur, cessez la démagogie, vous verrez ça fait du bien et ça réussit plutôt pas trop mal.

**Mme Elisabeth PEQUIGNOT :** Je me permets une simple réaction par rapport à ce que disait M. DAHOUÏ tout à l'heure. Au lieu de parler de la stratégie à la fois culturelle et comme l'a souligné Edouard, touristique, au lieu de parler de ce débat-là on revient sur l'histoire de Sonorama. C'est vous qui avez souhaité venir sur ce sujet-là, il n'y a pas de souci on va y venir. Vous savez, en temps de crise nous avons donné notre accord pour Sonorama en se disant simplement que justement ça pouvait être l'occasion de permettre à la population de supporter aussi la crise parce que la culture ça peut permettre cela. Au lieu de cela qu'a-t-on vu ? Evidemment une manifestation bling-bling très élitiste où les populations n'ont pas été associées. Et Monsieur DAHOUÏ quand on vous pose la question de savoir si le 1 M€ consacré à ce projet, auquel bien sûr on veut bien adhérer mais quand même, a servi aux populations, on s'aperçoit de quoi ? C'est que le million d'euros est parti finalement à des personnes qui n'en avaient pas tellement besoin et on a vu les acteurs que vous avez fait venir, à savoir les fameuses structures parisiennes, on a vu à quel point elles se sont moquées de nous, à la fois de nous élus, mais

également habitants sans oublier les commerçants. Alors venir parler de cela aujourd'hui, revenir sur ce sujet-là, je trouve cela quand même un petit peu osé. Monsieur DAHOUI quand on parle de lutte contre les discriminations, vous savez que je n'ai jamais voulu revenir sur ce point-là, dans un grand magazine local, la seule réponse que vous avez apportée c'est : « ne me demandez pas une fête populaire, je ne vais pas faire la fête de la merguez », je trouve tout cela un peu... J'avais prévu ne pas prendre la parole pour ces orientations budgétaires mais vu les provocations je suis quand même obligée d'intervenir. Vous nous dites de faire des propositions. Je me rappelle encore Edouard SASSARD quand il a commencé à parler de la stratégie de la Ville au niveau sportif, la réponse a été que sa question a été trop bête, voilà ce qu'il nous a été apporté comme réponse, question trop bête. Concernant Sonorama, c'est pareil. Quand j'avais évoqué d'associer voire même de mettre en exergue les acteurs culturels, régionaux et locaux, qu'est-ce qui m'a été opposé ? « Madame vous êtes limite xénophobe », il ne s'agissait pas de cela. Quelquefois il faut aussi se dire nous avons des acteurs culturels locaux qui cotisent, qui paient leurs impôts à Besançon, qui sont sur notre territoire. Avant d'aller chercher des stars à Paris, il est peut-être intéressant de faire appel à ces compétences-là. D'ailleurs j'ai été étonnée par votre manque de confiance à l'égard de ces acteurs culturels locaux et penser un seul instant que ma proposition est guidée par un souci d'économie, il ne s'agit absolument pas de cela. Vous dites que vous avez rencontré les acteurs culturels locaux, je vous rappelle que moi aussi je les rencontre et qu'ils sont tous favorables sur ces propositions-là à savoir qu'avec un budget certainement inférieur à 1 M€, ils sont capables de nous proposer une manifestation d'envergure qui fera parler de Besançon et sortir notre ville de l'anonymat et sans faire de mécontents du côté des commerçants parce qu'ils ne laisseront pas de factures impayées. Voilà ce que je peux dire.

Donc dire qu'il n'y a pas de proposition, si, les propositions sont là. D'ailleurs j'ai été quand même très étonnée de voir que ma proposition qui jusque-là passait de limite ridicule soit reprise, car j'ai lu dans l'Est Républicain que la Ville a commencé à prendre contact avec les acteurs culturels locaux. Vous voyez que nos propositions ne sont finalement pas aussi bêtes que cela. Voilà ce que je souhaitais dire.

**M. LE MAIRE :** Je vous remercie. La meilleure réponse, ce sont les acteurs culturels locaux qui la feront parce qu'ils savent très bien que nous les faisons vivre, que nous travaillons avec eux depuis des années et des années et le milieu culturel a toujours montré son attachement à notre Municipalité. Vous le savez aussi bien que moi. D'ailleurs une des meilleures preuves qu'il y a eu des retombées locales, c'est que s'il y a eu des factures impayées, ce qui est en train de se régler, c'est bien parce que justement ces structures ont fait travailler les acteurs locaux. Vous nous dites les rencontrer. Ce que je sais par contre c'est que tant Yves-Michel que Frank et moi-même nous les rencontrons souvent et beaucoup d'entre eux se rappellent que s'ils sont là aujourd'hui c'est parce qu'à l'époque l'Adjoint FOUSSERET avait créé Besançon Ville Ouverte aux Jeunes qui a permis à des centaines d'acteurs culturels de pouvoir monter en puissance et d'être reconnus maintenant au niveau national, cela vous savez ils s'en souviennent parfaitement.

**M. Pascal BONNET :** Vous auriez dû continuer dans ce sens-là d'ailleurs plutôt que de faire des initiatives hasardeuses. Vous nous reprochez de parler de Sonorama, moi je n'en avais pas parlé. Je ne pense pas qu'il y ait d'obsession chez nous ni une volonté de ronger un os. Il y a une réalité qui est cet échec. Je suppose que si cela avait été un succès, on entendrait beaucoup parler de Sonorama de votre part. Donc on ne va pas éluder cette question parce que c'est un échec simplement pour vous satisfaire. Je ne voulais pas parler de cela au départ. Je voulais répondre à deux ou trois points et puis dire aussi mon impression quant à ce débat, déjà sur la prétendue absence des élus à certaines commissions ou au SCOT étant pour ma part assez assidu tant au SCOT qu'en commission. Je dois dire qu'on est confronté et vous aussi, pas uniquement la minorité, à des réunions qui se passent en même temps et ce n'est pas une question de cumul, c'est pour le mandat municipal. Je vous signale que la prochaine réunion du SCOT a lieu en même temps que deux commissions municipales au moins déjà et je pourrais évoquer aussi des organismes où la Ville est représentée où nous avons des problèmes de quorum parce que des membres de l'équipe municipale ne sont pas là. Donc arrêtez de mettre en cause les élus d'opposition sur ces questions-là surtout pour leur dénier le droit de s'exprimer au Conseil Municipal sur des sujets où ils ont des choses à dire alors qu'ils n'ont pas pu aller en commission. Voilà la première chose que je voulais dire.

Ensuite dans la réponse de Nicolas BODIN sur l'investissement, on n'a pas dit que vous n'aviez jamais investi et encore moins que vous n'aviez pas investi en 2009 mais si vous avez investi plus en 2009 c'est grâce à l'Etat, saluez un petit peu ce que fait l'Etat. Le remboursement anticipé du FCTVA c'est ça qui vous a permis d'investir plus...

**M. LE MAIRE :** Vous avez été attentif à ce que j'ai dit ?

**M. Pascal BONNET :** Je n'ai pas nié que vous l'ayez dit. Nicolas BODIN nous a rappelé ça, je vous rappelle que c'est grâce à l'Etat que cette année-là vous avez plus investi et, vous-même dans votre document vous reconnaissez qu'en 2008 vous avez peu investi. Je voulais terminer en disant que vous ne nous écoutez pas parce que Frank MONNEUR disait tout à l'heure l'opposition a dit ce qu'on attendait d'elle mais bien sûr vous n'écoutez pas, vous supposez qu'on a dit ce que vous attendiez. Il y a eu de notre part des propositions : des propositions d'économie par mutualisation d'un certain nombre d'entre nous et des propositions de choix politiques. Ce n'est pas les vôtres mais ne dites pas qu'on ne propose pas.

Je voudrais également dire qu'Yves-Michel DAHOUI a laissé entendre qu'on ne considérait pas la culture à son niveau mais j'ai évoqué tout à l'heure la culture comme un levier de développement économique alors écoutez-nous et quand vous nous aurez écoutés, là vous nous répondrez de façon adaptée.

**M. Yves-Michel DAHOUI :** En deux mots, Madame PEQUIGNOT je maintiens ce que je dis, on ne se fait pas de preuve à soi-même. Vous nous dites comme cela je connais les acteurs culturels, le paradoxe c'est qu'eux ne vous connaissent pas, je le maintiens, donc arrêtez de dire cela, ce n'est pas honnête dans le débat. Par ailleurs vous avez je crois une étrange manière de transformer vos propres propos. Vous avez bien indiqué dans ce communiqué que le fait de recourir à des acteurs culturels c'était une source d'économie, ils l'ont traduit comment à votre avis ? Les acteurs culturels y compris dans la confrontation intellectuelle, je les rencontre au quotidien, je confirme ce que dit le Maire, on a une vraie relation de confiance avec ce tissu culturel. En même temps c'est assez incroyable, cette question de Sonorama a été évoquée par M. SASSARD ! Je l'évoquais en vous disant simplement Madame, je crois que vous comprenez ce que je vous dis, que la politique culturelle c'est bien autre chose que cela et je l'ai cité. Encore une fois est-ce que les 98,5 % de ce qu'est l'action culturelle en dehors de Sonorama vous intéressent ou pas ? C'est ça dont je parle car je préfère parler de ce qui est structurant dans une politique culturelle que d'un événement quel qu'il soit, qu'il réussisse ou qu'il soit un échec, c'est ça la vraie politique culturelle dont il nous faut parler et je vous l'ai déjà dit, c'est avec beaucoup de plaisir que j'aurai ce débat avec vous.

**M. LE MAIRE :** Je vous remercie, ce débat est terminé. Yves-Michel DAHOUI avait dit, je m'en souviens très bien que Sonorama était un pari risqué, c'est vrai. Vous avez vu à l'Agglomération le titre c'était «de l'espoir à la déception», c'est vrai c'est une déception, on va réfléchir par rapport à cela. Mais Sonorama représente à peu près 1,5 % de la politique culturelle de la Ville et on ne parle que de cela, bien sûr c'est facile ça passe bien, c'est populaire mais j'aimerais qu'on parle des 98,5 % d'action culturelle dont on parle d'ailleurs à mon avis assez peu et qui pourtant font que cette ville est une ville qui est reconnue culturellement bien au-delà de la Franche-Comté».

Arès en avoir délibéré et après un large débat, le Conseil Municipal prend acte des orientations budgétaires proposées et de l'actualisation du PPI.

*Récépissé préfectoral du 18 janvier 2010.*